

Actes du colloque

Les terrains de la sociologie : Pratiques empiriques et enjeux de recherche

Ayant eu lieu le 28 avril 2006

À l'Université de Montréal

Organisé par



l'Association des Cycles Supérieurs en
Sociologie de l'Université de Montréal

En collaboration avec



l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues
de Langue Française

Table des matières

Actes du colloque de l'ACSSUM 2006

Les terrains de la sociologie: Pratiques empiriques et enjeux de recherche

Présentation	3
Adouane, Anissa : Projet d'insertion information au sein d'une Junior High school.	5
Awad, Jiad : Enjeux d'une sociologie sur une période depuis longtemps révolue.....	15
Charron, Hélène : Les femmes et les rapports sociaux de sexe : réflexions sur la construction théorique d'une division sociale naturalisée et sur la division du travail intellectuel entre les hommes et les femmes.....	21
Grimard, Carolyne : Les barrières et contraintes à l'accès dans le discours des personnes en situation d'itinérance	27
Louis, Ilionor : La marginalisation : perspectives théoriques	39
Parent, Frédéric : L'approche monographique ou la constitution des sciences sociales	49
Pierre, Alfred : Le jeu du racisme et de la honte dans l'entrepreneuriat haïtien à Montréal : deux éléments structurants d'une économie de diaspora	57
Tissot, Angèle : L'insertion professionnelle des jeunes au Burkina Faso : de la définition des concepts à la cueillette de données	67
Toledo Ortiz, Francisco : De l'autonomisation à l'hypermodernité: plus d'un siècle de débats sociologiques autour de l'individu	77
Annexe : Programme officiel du colloque	91

Comité organisateur du Colloque de l'ACSSUM 2006 : Hélène Charron, Martin Langlois, Frédéric Parent, Olivier Riopel, Angèle Tissot

Coordination des Actes du colloque : Angèle Tissot

Correcteurs : Anissa Adouane, Angèle Tissot, Lionel Vécrin

Mise en page : Martin Langlois

Publié par : L'Association des Cycles Supérieurs de Sociologie de l'Université de Montréal (ACSSUM),
Pavillon Lionel Groulx
3150 rue Jean Brillant, Local C-5121
Montréal (Québec) H3T 1N8
Télé: (514) 343-5277
Courriel: acssum@umontreal.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Toute reproduction en partie ou en totalité de ce document est laissée à la discrétion des auteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec les auteurs ou avec l'Association des Cycles Supérieurs de Sociologie de l'Université de Montréal.

Présentation

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec enthousiasme et fierté que nous vous présentons cette première édition des *Actes de colloques* de l'Association des Cycles Supérieurs de Sociologie de l'Université de Montréal (ACSSUM). En collaboration avec l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues de Langue Française (ACSALF), le comité de coordination a rassemblé ici une série de textes présentés lors du colloque étudiant tenu le 28 avril 2006 et ayant pour titre *Les terrains de la sociologie: Pratiques empiriques et enjeux de recherche*.

Ce colloque étudiant avait deux objectifs : réunir les étudiants aux cycles supérieurs des universités québécoises afin de réfléchir sur les enjeux qui encadrent les études sociologiques et la recherche et, de ce fait, de tenter « d'émoussiller » la vie intellectuelle, de créer un espace de débats et de faire naître une certaine collégialité chez les jeunes sociologues au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Tout un programme pour un colloque étudiant...

Plus sérieusement, le comité organisateur espère sincèrement que ce colloque étudiant, ainsi que la publication des actes de colloque, participent à l'émergence d'une certaine tradition de débats entre jeunes sociologues.

Au nom du comité organisateur du colloque, je tiens à remercier chaleureusement le comité de coordination des présents actes de colloque. Sans votre travail, rien n'aurait été possible.

Organiser un colloque est loin d'être une tâche facile. Beaucoup de temps de d'énergie sont consacrés à la mise en place logistique d'un tel événement. Mais c'est d'abord le travail de chacun de participants qui est réellement au cœur de la réussite d'un tel événement. Je dois le dire sincèrement, le colloque étudiant 2006 a été de très haute qualité, autant par le contenu des conférences, diversifiées, approfondies et bien appuyées théoriquement, que par la préparation sans reproche de chacun des orateurs. Je le fais ici au nom du comité organisateur : je vous remercie tous personnellement de votre participation.

Que ces actes puissent être le début d'une tradition plus « engagée » intellectuellement des étudiants aux cycles supérieurs !

Olivier Riopel, M.Sc sociologie

Au nom du comité organisateur du colloque 2006
Association des Cycles Supérieurs de Sociologie de l'Université de Montréal

Projet d'insertion informatique au sein d'une Junior High school

Anissa Adouane

CIRST

L'introduction de l'informatique dans notre vie quotidienne, notamment en éducation, nous interroge quant à la question de la fracture numérique, c'est-à-dire des inégalités d'accès et d'utilisation d'outils informatisés par les diverses catégories sociales. Différents acteurs ont mis de l'avant des actions visant à réduire, voire combler cette fracture. C'est notamment le cas d'une école située dans Harlem, quartier défavorisé de New York, où la direction et les enseignants ont mis sur pied un projet d'établissement fondé sur l'usage des technologies informatiques dans les pratiques pédagogiques. Par cet usage, ces promoteurs visent à réduire les inégalités sociales en favorisant la réussite scolaire d'élèves d'origine sociale défavorisée.

Il est difficile d'analyser ces impacts sans s'interroger sur les modes d'implantation de ces technologies en milieu éducatif et sur la capacité des acteurs (enseignants et élèves) à s'approprier les outils en question et les savoirs nécessaires à leurs utilisations. Ce projet s'inscrit largement dans la tendance de politiques éducatives récentes qui introduisent, dans plusieurs pays développés, de nouveaux modes de régulation en éducation. Ce projet éducatif a été formulé dans le cadre d'une injonction institutionnelle de l'état de New York selon laquelle les écoles doivent proposer des projets d'établissement. Par ailleurs, ce projet répond aussi à une autre contrainte institutionnelle : l'usage de la pédagogie par projet qui est l'approche pédagogique préconisée par le district scolaire auquel appartient l'école de Harlem.

À Harlem, les responsables de l'école ont vu dans l'usage des TIC (technologies de l'information et de la communication) un projet collectif qui permettrait d'améliorer l'implication et l'engagement des élèves dans leurs études, ce qui favoriserait leur persévérance et leur réussite et conduirait à l'égalisation des chances.

L'école que nous avons choisie est une école secondaire. L'intérêt porté à cet établissement provient de son haut degré d'informatisation et de sa localisation en milieu défavorisé. Il se distingue également des autres écoles de Manhattan par la nature de son projet. En effet, il a non seulement un programme académique comme toutes les autres écoles de New York mais il propose aussi aux parents des activités de formation aux TIC.

Le contexte social et institutionnel

Aux États-Unis il existe un système éducatif pour chaque État. En matière d'éducation, la responsabilité relève donc de la constitution de chaque état qui délègue une très grande part de l'autorité aux commissions scolaires. Ceux-ci investissent ces pouvoirs éducatifs aux différents districts en leur léguant une grande partie des responsabilités. On compte environ 16 000 districts sur le territoire américain, tous très autonomes entre eux. Cette grande autonomie du district est gérée par une commission scolaire locale (composée de personnalités et de parents élus) ayant la responsabilité de concevoir les programmes scolaires, de financer les établissements et de s'occuper de l'entretien. Ils sont sous contrôle de l'assemblée législative qui se charge d'appliquer un code éducatif (*school code*). (Olivier Cohen-Steiner, 1993, p.35).

L'intendant de l'école applique la politique scolaire définie par le conseil. Il prépare le budget et gère les fonds du district. Il recrute les enseignants et le personnel administratif. Il s'occupe également de produire les rapports statistiques en matière d'éducation, demandés par l'état et le gouvernement fédéral.

Dans une ville comme New York, un seul secteur peut compter plus d'un million d'élèves. L'intendant aura des adjoints responsables des subdivisions scolaires du district. Ces adjoints s'occuperont des programmes et de la qualification des enseignants. Chaque district est divisé en secteurs scolaires appelés *attendance areas*. Depuis le milieu des années 80, les parents inscrivent librement leurs enfants dans le secteur scolaire de leur choix; cette accessibilité est le fruit d'une décision politique. Elle permet aux enfants de certains quartiers de côtoyer des enfants d'origines différentes du même district. Aux États-Unis il existe trois types de districts : le district rural, celui des petites et moyennes agglomérations, le district de banlieue et le district urbain, celui des grandes villes comme New York, Los Angeles ou Chicago. La ville de New York est divisée en plusieurs districts prenant en charge cinq ou six écoles chacun dans lesquelles l'argent est inégalement distribué. En effet, la plus grande partie du financement de l'éducation provient de l'impôt (Olivier Cohen-Steiner, 1993, p36). Ce sont donc les résidents de chaque secteur scolaire qui financent directement les établissements scolaires des districts avec leurs impôts (l'État ajoute la contribution de son choix). Chaque établissement avec ses propres projets spécifiques demande un financement au district qui l'autorise ou le rejette.

Harlem est un district qui reçoit l'un des plus faibles financements. Pourtant, l'établissement que nous avons choisi se distingue largement des autres puisqu'il reçoit un financement important pour s'informatiser. En effet, l'état de New York a introduit dans ses politiques l'idée du projet d'établissement. Ces projets éducatifs doivent mobiliser les acteurs scolaires autour d'interventions locales mises en place dans la vie pédagogique et para pédagogique de l'école.

L'école et son projet

Cette école est une *intermediate school* située dans la partie d'Harlem appelée *Washington Heights of Manhattan*. Depuis 1994, l'établissement collabore avec *The Children's Aid Society* ».

1. profil de l'établissement :

Il a une capacité de 1567 élèves qui ont entre 12 et 14 ans. Les jeunes de cet établissement sont issus de familles défavorisées. 99% d'entre eux sont qualifiés pour le repas gratuit payé par l'état.

Arrivés aux États –Unis dans les 3 dernières années :	9.5%
Special ed students in a self-contained class	7.5%
Student attendance rate	89.5%
Élèves Latinos	83.0%
Élèves Noirs	16.0%
Élèves Blancs	0.6%
Élèves Asiatiques et autres	0.4%

L'école est constituée de trois bâtiments (qu'on appelle *casas*) avec des laboratoires équipés d'ordinateurs. Les autres salles équipées informatiquement comprennent :

- un centre de vidéo conférence
- un libre accès à Internet pour la majorité des classes
- *wireless accès*

L'établissement choisi est donc fortement informatisé et pourrait être en quelque sorte une *vitrine technologique* et informatique. Nous reprenons cette notion d'Hervé Daguet (1996) qui détaille les critères du *collège vitrine* :

- L'arrivée de cet équipement informatique pour l'établissement est la suite de décisions politiques ministérielles d'informatisation.

- La quantité du matériel informatique de cet établissement est nettement supérieure aux autres établissements qui ont des quantités souvent limitées (quantité supérieure comparativement avec certaines classes d'Écosse).

- Le *collège vitrine* est une ouverture sur le monde. Dans le cas de Harlem, l'établissement travaille avec des écoles extérieures (l'établissement fait des vidéoconférences hebdomadaires avec des classes d'élèves en Écosse).

2. Un projet d'établissement accès sur l'informatique :

Cet établissement fait de l'ordinateur un outil pédagogique privilégié et propose aux parents des activités de formation aux TIC. Le projet de l'école comporte trois volets complémentaires:

- *Un volet académique incluant la technologie :*

Dans ce volet académique, les professeurs de l'école doivent transmettre une culture technologique aux élèves. Tous les cours, tels que l'histoire, la géographie, les mathématiques... sont enseignés aux élèves par informatique. Contrairement aux autres établissements, les élèves doivent utiliser les outils informatiques mis à leur disposition (Internet et cédéroms de l'école), que ce soit pour la recherche d'un sujet d'étude ou pour la rédaction d'un travail avec les ordinateurs de l'école et ce, pour toutes les matières.

- *Un volet d'aide sociale :*

Après l'école, les élèves ont la possibilité d'aller dans un bureau et de recevoir l'aide dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne. Ces élèves rencontrent beaucoup de difficultés : l'environnement dans lequel ils vivent est l'univers de la drogue, ils sont des proies faciles des « dealers », l'affiliation à un gang est chose courante chez les garçons.

Par ailleurs, on note la présence de policiers chargés de la sécurité pendant toute l'année au sein de l'établissement (avec détecteur de métal à l'entrée). Afin de protéger les élèves et d'éviter les bagarres à l'intérieur de l'établissement, les professeurs essaient de réduire les signes de reconnaissance.

Ainsi, le règlement impose à le port d'un T-shirt blanc à tous les élèves (par la couleur du vêtement, l'élève affirme son affiliation à tel ou tel gang). On y fait la prévention du sida. La prévention contre la grossesse est également un point important de ce programme et elle répond aux exigences de l'État :

La Junior High school est tenue de répondre aux besoins de la communauté qui, fréquemment, confie à l'école le soin de traiter les sujets qu'elle ne se sent pas capable d'aborder dans le cadre familial : drogue, sexualité.(Olivier Cohen-Steiner, 1993, p.35).

Le personnel de l'aide sociale aide les jeunes qui ont souvent des problèmes avec les revendeurs.

- *Un volet extrascolaire :*

Ce programme permet aux parents d'élèves et aux adultes du quartier d'apprendre l'anglais (la majorité des parents sont hispanophones) et l'usage des technologies. De fait, l'école reste ouverte chaque été et offre aux parents des cours d'informatique. Ces cours sont donnés gratuitement et le district finance les professeurs. Ce projet appelé *program for parents and community members* permet aux parents d'utiliser les ordinateurs. Ils y développent des compétences pour favoriser la recherche d'emploi, en apprenant surtout à rédiger des c.v. Ils apprennent à faire des tableaux et des graphiques, à planifier leur

comptabilité sur ordinateurs ou à naviguer sur Internet pour aider leurs enfants dans leurs recherches scolaires. Ce programme permet aux élèves d'emprunter des ordinateurs portables pour continuer les recherches commencées en classe ou pour faire leurs devoirs.

Il y a plus d'une centaine d'ordinateurs portables à la disposition des élèves. Ils peuvent en faire l'achat grâce au volet d'aide sociale qui permet un financement adéquat pour ces familles. Ces ordinateurs portables coûtent environ 600 dollars. L'école paie à l'avance les ordinateurs des familles désirant en acheter un à leur enfant. Pour rembourser l'école, les familles versent mensuellement ce qu'elles veulent durant toute la scolarité de leurs enfants (la somme totale devant être remboursée avant la fin de la scolarité). Si un ordinateur portable n'est pas rendu ou n'est pas complètement payé à la fin de la scolarité, l'école refuse de décerner le diplôme à l'élève.

Les professeurs, afin d'être toujours au niveau, font des stages d'informatique durant l'été et appliquent de nouvelles méthodes auprès de leurs élèves à la rentrée scolaire. De fait, l'approche pédagogique peut varier d'une année à l'autre selon l'évolution des stages effectués durant l'été. Ces stages ne sont pas payés par le district mais par l'établissement. Des entreprises privées proposent également des programmes d'adaptation. Ces mêmes compagnies apportent leur soutien financier pendant l'année scolaire. Par exemple, les élèves ont créé un cédérom durant l'année grâce à l'appui de l'une de ces compagnies. En échange, cette compagnie offre des cédéroms sur les différents pays du monde étudiés durant les cours de géographie.

L'évaluation sociale des technologies en milieu scolaire

L'évaluation sociale des TIC suppose un examen des conditions d'implantation car la nature des impacts dépend largement des modes d'implantation et de l'appropriation des technologies par les acteurs. Les TIC sont introduites dans l'école par le biais d'une forme particulière : le projet d'école. Comme de nombreuses sociétés, l'état de New York a introduit dans ses politiques l'idée du projet d'établissement. Ces projets éducatifs doivent mobiliser les acteurs scolaires autour d'interventions locales mises en œuvre dans la vie pédagogique et para pédagogique de l'école.

Pour faire l'évaluation sociale des technologies en milieu scolaire, nous distinguons deux éléments d'analyse. Le premier nous permet de saisir l'implantation des TIC et le second de comprendre comment les nouvelles régulations du système influent sur cette implantation. On ne peut dégager les impacts d'une technologie sans examiner comment elle est implantée et quelles sont les logiques sociales incorporées. De plus, l'implantation étant un processus sociotechnique, nous ne pouvons uniquement examiner la dimension technique, il faut aussi prendre en compte des dimensions organisationnelles et sociales. L'implantation des TIC se réalise donc dans un contexte scolaire en transformation et présuppose un examen des nouveaux modes de régulation au sein de l'organisation scolaire. L'État est de plus en plus demandeur d'exigences au niveau des programmes et des enseignants (il tend à évaluer et à contrôler davantage les résultats des enseignants et des élèves), même s'il lègue une grande responsabilité au district. L'état n'est là que pour contrôler la finalité des résultats des établissements. Le district sert de

médiateur entre l'état et l'établissement. Ce dernier propose ses projets au district qui les acceptent ou les refusent. Ce mode de gestion permet de comprendre pourquoi l'école de Harlem est la seule de toute l'île de Manhattan à avoir tant d'équipement informatique.

Le concept de **régulation** permet d'analyser la mise en place des processus institutionnels et politiques dans le domaine de l'éducation :

En tant qu'ensemble des actions mises en œuvre par une instance (gouvernement, hiérarchie d'une organisation) pour orienter les actions et les interactions des acteurs sur lesquelles elle a une certaine autorité.(Maroy et Dupriez, 2000, p.13)

Cette définition nous permet d'entrevoir l'influence exercée par l'État par des procédures de contrôle sur l'institution scolaire. Elle est proche de celle que donne la littérature américaine car « la régulation est entendue comme l'intervention des autorités publiques pour introduire des "règles" et des "contraintes" dans le marché ou dans l'action sociale. »

Ainsi, l'école à Harlem n'échappe pas à cette double tendance : l'obligation de définir, en premier lieu, un projet d'établissement et l'usage de la pédagogie par projet qui est dicté par l'autorité scolaire de la ville de New York. Ces deux aspects conduisent à fixer les paramètres des projets.

L'apprentissage par projet :

Dans le cadre des écoles new yorkaises, il s'agit d'un apprentissage par projet que l'on appelle plus couramment *project-based learning* ou encore *project approach to learning*.

Ce concept d'apprentissage par projet, puise ses origines autour des années 1900-1920, particulièrement à partir des travaux de W.H Kilpatrick. C'est dans son article « *The Project Method* » en 1918, qu'il reproche aux pédagogies de trop s'investir sur le contenu des connaissances plutôt que de s'intéresser aux processus permettant d'acquérir ces connaissances. Par la suite, le philosophe et pédagogue John Dewey développa cette approche qu'il nomma « *learning by doing* » (Proulx, 2004, p.13)

De nos jours, la pédagogie par projet s'appuie sur deux approches théoriques : cognitiviste et socioconstructiviste. En sciences de l'éducation, c'est à travers cette dernière que l'apprentissage par projet est fortement inspiré. Selon les cognitivistes :

Les êtres humains interagissent de façon adaptative avec leur environnement pour maintenir un équilibre entre les pressions de celui-ci et leurs propres besoins, qu'ils soient d'ordre physiologique ou psychologique. (Proulx, 2004, p.18)

L'élève s'adapte à son environnement mais il le module également à sa propre personne. On ne s'interroge pas sur la façon d'enseigner des savoirs mais plutôt sur la

façon dont les élèves vont apprendre. Cette conception marque un changement majeur de paradigme dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage : on passe du paradigme de la personne qui enseigne à celui de la personne qui apprend. Alors que dans cette approche, c'est l'apprenant qui construit son savoir, dans l'approche socioconstructiviste « les êtres humains apprennent par des actions adaptatives, elles-mêmes régulées par des dispositions internes de développement » (Proulx, 2004, p.19). On peut voir ici les limites de l'individu dans son apprentissage fortement influencé par les éléments externes de son environnement. (Proulx, 2004, p.19).

Les projets d'établissements :

Selon Gather Thurler (2001) un projet d'établissement doit pouvoir jouer avec deux dimensions. Dans la première, il s'agit de la *capacité de l'équipe et de chacun de ses membres de se projeter dans un futur incertain*. L'établissement doit déterminer un domaine et y développer ses compétences et ses désirs, (dans le cas de l'école à Harlem, les professeurs et la direction souhaitent travailler avec les technologies car ils pensent qu'elles peuvent être un moyen efficace pour les élèves de lutter contre l'échec scolaire et de se percevoir comme les élèves des autres quartiers).

Dans la seconde dimension, c'est *l'identité professionnelle des signataires du projet* qui est mise en avant :

Faire partie du dispositif, c'est être des professionnels qui ont négocié tel contrat, qui ont obtenu telles ressources et telles franchises, qui sont d'accord de s'exposer en tant que pionniers, avec tous les avantages et désavantages que cela suppose. (Gather Thurler, 2001, p.9)

Les acteurs du projet doivent s'interroger sur le présent et l'avenir, se fixer des buts et se donner les moyens pour sa concrétisation. Les trois éléments que donne Gather Thurler dans lesquels s'ancre le projet d'établissement sont les suivants :

- une réalité passée constitutive des représentations que l'équipe pédagogique se fait de son histoire et de son environnement, mais aussi des finalités éducatives

-l'analyse que l'équipe fait de son présent : dans la perception qu'elle a du contexte sociopolitique (la volonté des autorités de soutenir le processus en cours, le climat plus ou moins favorable au changement, de son environnement social (ses rapports avec les parents, avec le quartier...), dans la prise en compte des systèmes de valeurs de son propre groupe d'appartenance (le soutien voire le refus auquel elle peut s'attendre de la part de l'association professionnelle)

-le sentiment de sa continuité, de sa permanence, ce qui renvoie à l'idée d'une construction identitaire de l'équipe que l'élaboration du projet faciliterait. (Gather Thurler, 2001, p.4à9).

Conclusion

Après presque huit années d'application, l'objectif n'est pas atteint, d'où une question centrale : pourquoi?

De nombreux auteurs (Derouet & Dutercq, 1994; Gather Thurler, 2001, Perrenoud, 2001) montrent les limites du projet d'établissement et les conditions indissociables de son application. Le malentendu majeur est de penser que l'établissement se résume à la gestion et à la réglementation, ce qui apporte les autorités à le percevoir comme une unité administrative.

Il faut considérer cette différence en termes de ressources matérielles et humaines pour chaque établissement et, de ce fait, leurs besoins et priorités. Cette différence résulte aussi du contexte historique, des éléments socioculturels des élèves et des enseignants, de l'architecture de l'établissement et des rapports entretenus entre l'établissement et les autorités locales, les familles et le quartier. (Gather Thurler, 2001, p.6)

Le projet doit se construire dans leurs zones proximales et s'insérer dans une perspective établie par les autorités locales tout en gardant un regard sur ce qui est possible, et les besoins de l'établissement même :

Obliger les établissements, voire les équipes pédagogiques à faire le sacrifice de cette liberté de choix, est tout autant une erreur que de jouer le laxisme absolu, de laisser chacun faire ce qu'il veut pourvu qu'il bouge. (Gather Thurler, 2001, p.7).

Le malentendu le plus largement partagé par les acteurs, est de *croire que la qualité d'un projet garantit de fait sa réussite*. En effet, ayant acquis plus d'autonomie, les enseignants ont tendance à croire, lorsque le projet est déposé et que le contrat est signé, que les établissements peuvent se débrouiller seuls (cela se développe encore plus en période de restriction budgétaire). De leur côté, les inspecteurs et les chefs d'établissements préfèrent largement suivre le développement de l'animation des projets plutôt que de s'enquérir des tâches de contrôle et d'administration. Ainsi :

La collusion entre les représentations très diverses des uns et des autres, le manque d'analyse des enjeux et l'amateurisme renforcé par l'enthousiasme des débuts amènent à croire qu'on peut très bien se débrouiller seuls. (Gather Thurler, 2001, p.7).

Enfin, il faut construire un véritable partenariat entre les acteurs. Avec les projets d'établissements, les rapports hiérarchiques se modifient et les conditions de travail doivent être appliquées. Des conditions devront être créées pour une véritable conquête de l'autonomie des établissements.

Bibliographie

- ARPIN, L et CAPRA, L. 2001. *L'apprentissage par projets*. Montréal: Chenelière/McGraw-Hill.
- COHEN-STEINER Olivier. 1993. *L'enseignement aux États –Unis*. Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- DAGUET H. 1996. *Influence des pratiques sur la construction de représentations sociales de l'informatique : le cas des lycées*. In : G.L Baron et E.Bruillard 1996, *Informatique et éducation : regards cognitifs, pédagogiques et sociaux*. Paris : INRP.
- GATHER THURLER Monica. 1994. *L'efficacité des établissements ne se mesure pas: elle se construit, se négocie, se pratique et se vit*. In Crahay, M. (dir) *Problématique et méthodologie de l'évaluation des établissements de formation*. Bruxelles : De Boeck. Disponible online : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/>
- GATHER THURLER Monica .1998.*Vers une autonomie accrue des établissements scolaires: les nouveaux défis du changement*. Disponible online : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/>
- GATHER THURLER Monica .2000. *Le projet d'établissement est en vogue*. Disponible online : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/>
- GATHER THURLER Monica .2001. *L'autonomie des établissements scolaires : difficile mais indispensable*. Disponible online : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/>
- GATHER THURLER Monica.2001. *Le projet d'établissement: quelques éléments pour construire un cadre conceptuel*, in : G.Pelletier (coord.) *Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation*, Montréal : AFIDES. Disponible online : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/>
- PERRENOUD P. 1998. *Réussir ou comprendre? Les dimensions classiques d'une démarche de projet*. Genève : Université de Genève.
- PERRENOUD P. 1999. *Apprendre à l'école à travers des projets : pourquoi? Comment?*
Disponibleonline:http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_mam/php_1999/1999_17.html
- PROULX J. 2004. *Apprentissage par projet*. Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec.

Rapports nationaux :

- Enquête menée par l'INRP (institut national de recherche pédagogique) en 1995 sur l'introduction de l'informatique dans le système éducatif : www.inrp.fr
- Les rapports produits dans le cadre du Projet REGULEDUCNETWORK peuvent être consultés sur le site du Girsef : <http://www.girsef.ucl.ac.be/europeanproject.html>. *Analyse de l'évolution des modes de régulation (Deliverable 2. Rapport national-France*. (2002). Lille, CLERSE, et Paris, OSC. (Document photocopié)

Enjeux d'une sociologie sur une période depuis longtemps révolue

Jiad Awad

U. de Montréal

Parmi les questions autour desquelles je pivotais lorsque je devais choisir mon sujet, celles qui touchent au vivre-ensemble dans un contexte social de pluralité « ethnique » et « culturelle » m'intéressaient particulièrement. J'avais certaines réticences, toutefois, lorsque venait le temps de circonscrire empiriquement mon sujet. J'étais dérangé par le caractère problématique de la pluralité dans notre monde contemporain et au sujet de laquelle la littérature ne manque pas ; que ce soit pour apporter toutes sortes de solutions qui assureraient une cohabitation pacifique ou pour avancer une vision fatalement conflictuelle. De plus, à aucun moment de cette phase d'exploration – qui, je dois le reconnaître, est très peu représentative – je n'ai pu voir l'analyse d'un cas où l'on considère qu'il y a effectivement un vivre-ensemble « harmonieux ». Je me suis donc demandé si c'était possible ou si c'était encore une de ces idées qui, dans l'histoire de l'humanité, ont été rangées dans le tiroir de l'utopisme. Je me suis donc tourné vers un lieu et une époque dont la réputation est d'avoir connu une société où juifs, musulmans et chrétiens cohabitaient pacifiquement dans un contexte régional marqué par le conflit religieux. Il s'agit de l'Andalousie musulmane du 10^e siècle, un des « âges d'or » de la civilisation musulmane dans la péninsule Ibérique selon plusieurs historiens.

Ce dont j'aimerais discuter aujourd'hui est un problème auquel j'ai dû faire face au cours de la définition de mon sujet de recherche lorsque j'ai entrepris d'avancer dans cette voie. Dans un premier temps, j'ambitionnais d'analyser la conjoncture sociale et historique de cette cohabitation pacifique dans la mesure où elle aurait existé. En plus d'être un projet qui dépasse le cadre d'un mémoire de maîtrise vu l'ampleur de l'ouvrage qu'il requiert, une telle analyse pose avant tout un problème méthodologique fondamental : comment faire la sociologie d'une période depuis longtemps révolue ? Ma présentation abordera de façon superficielle quelques grandes idées de la réflexion que j'ai menée autour de cette question et explique la visée que j'ai finalement adoptée pour ma recherche.

Le premier réflexe est de dire que ce sujet de recherche relève de l'histoire et non de la sociologie et que je devrais, par conséquent, changer de département d'étude. Nous voilà inévitablement devant la question des frontières entre l'histoire et la sociologie comme disciplines scientifiques. En effet, qu'est-ce qui justifie cette distinction ? Y'a-t-il

quelque chose que l'on puisse appeler un point de vue proprement historique et un autre qui soit proprement sociologique ? Si oui, selon quels fondements ?

Peut-être serait-il opportun d'entamer cette réflexion par un survol de l'évolution de la discipline historique, afin de mettre en contexte un moment clé de l'émergence de la sociologie française et de la redéfinition de l'histoire au début du 20^e siècle.

Lorsque la pratique historique fait référence à sa tradition disciplinaire, elle remonte à l'Antiquité grecque du 5^e siècle A.C. et aux œuvres d'Hérodote et de Thucydide. Ceux-ci rompent avec l'histoire orale en introduisant une histoire écrite et initient l'esprit historien critique, dont le souci est de distinguer le vrai du faux en fondant l'explication non pas sur la volonté divine ou des causes supranaturelles, mais sur la volonté humaine. L'écriture de l'histoire porte sur les activités militaires et politiques et met en scène des personnages influents. Elle reste sensiblement la même jusqu'à la conversion au christianisme de l'Empereur Constantin et l'expansion de cette religion en Europe. Par la suite, pendant un millénaire, les écrits historiques portent la marque d'une conception du changement historique dont le sens est providentiel et prédéterminé par Dieu (Lefebvre, 1971, 36-38).

Durant la Renaissance, la redécouverte de la littérature et des arts de l'Antiquité grecque et latine a engendré le courant humaniste, dont la tendance a été de rompre avec les productions du Moyen-âge. On constate un retour à l'histoire politique et militaire qui exprime une volonté de tout centrer autour de l'État en émergence, en écartant les explications providentielles. Au 17^e siècle, les premières techniques de l'érudition moderne se développent en une pratique qui consiste à regrouper et à classer des documents archivistiques pour faciliter leur usage. Il faudra néanmoins attendre le 19^e siècle, en Allemagne, pour voir apparaître une écriture de l'histoire à la fois critique et érudite et l'émergence de ce qu'on appelle les sciences auxiliaires de l'histoire intégrées à l'institution universitaire. Entre temps, au 18^e siècle, apparaît une écriture de l'histoire rationaliste et séculière qui vise à affaiblir un clergé qui réprime la liberté de pensée. Le souci littéraire y est toujours prégnant alors que les assises empiriques demeurent faibles. (Ibid., 57, 101-110)

Après les courants romantiques et nationalistes du début du 19^e siècle, une histoire plus objective et sensiblement en sens contraire émerge dans la deuxième moitié de ce siècle. Pour simplifier, on peut dire qu'elle prend deux formes. Toutes deux appellent à une recherche approfondie et critique dans les sources primaires ainsi qu'un jugement détaché qui se veut non biaisé. Cependant, l'une cherche la généralisation, les uniformités et les similitudes dans le cours des affaires humaines pour trouver des relations invariables, alors que l'autre – connue sous le nom d'histoire traditionnelle ou événementielle – veut faire revivre le passé en reconstituant les événements au moyen d'un récit chronologique où les faits s'enchaînent dans une série de causes à effets. De la première, dont Comte est un exemple, se développe l'école française de sociologie initiée par Durkheim et les collaborateurs de l'*Année sociologique*. (Idem.)

Dans l'introduction du premier numéro de cette dernière, ce qui était un débat « intra disciplinaire » se transforme en un débat « inter disciplinaire » dans lequel le caractère scientifique de l'histoire événementielle est discrédité. En effet, Durkheim reproche à l'histoire de ne s'occuper que des faits et événements particuliers, négligeant la comparaison. Or, pour lui, il n'y a d'explication que par la comparaison, ce qui ouvre la voie à des énoncés d'une portée générale. Lorsque l'histoire devient comparative, elle est indistincte de la sociologie. Pour que les avancées de la sociologie soient réelles, il faut des historiens qui soient en même temps sociologues ou des sociologues qui maîtrisent les techniques de la pratique historique, notamment le traitement critique des matériaux de nature archivistique. Bien que l'histoire et la sociologie soient apparemment en antagonisme, elles tendent à se confondre en une discipline commune, à condition de privilégier dans la recherche historique « les seuls faits [...] qui paraissent susceptibles d'être, dans un avenir suffisamment prochain, incorporés dans la science, c'est-à-dire qui peuvent entrer dans des comparaisons » (Durkheim, 1898, 5). Par conséquent, il faut éliminer, à ce stade du développement de la science, les travaux dont l'objet principal sont les individualités historiques (les grands hommes de l'histoire) ou ceux qui s'occupent de retracer chronologiquement la suite des événements superficiels pour constituer des biographies individuelles ou collectives. Un fait scientifique, selon Durkheim, est un fait mûr pour la science et les conditions de cette maturité dépendent du degré de développement de la science. Comme le temps où la sociologie sera en mesure de fournir une explication des faits individuels et particuliers est éloigné, ceux-ci ne sont d'aucune utilité pour elle à ce stade précoce de son développement.

Dans ce débat, Seignobos, fervent défenseur d'une histoire événementielle, écarte toute possibilité d'une histoire scientifique. Pour lui, l'histoire consiste à trouver la chaîne d'événements liés qui puisse expliquer comment on en est arrivé à l'état actuel des choses. De plus, il soulève la précarité d'une entreprise comparative scientifique à cause de l'unicité historique des faits observés par l'historien et l'impossibilité de les regrouper pour créer des catégories valables pour la comparaison. Il va même plus loin en soutenant que l'histoire humaine est le résultat de phénomènes psychologiques, d'interactions entre individus et il nie, ce faisant, l'existence d'une « chose sociale » extra individuelle et *sui generis*. Il reprend ainsi à son compte l'argument selon lequel, contrairement aux phénomènes physiques et physiologiques, l'histoire humaine ne peut pas faire l'objet d'une science positive (Leclerc, 1908).

Au début du siècle passé, Marc Bloch était témoin des enjeux scientifiques illustrés par ce fameux débat opposant son directeur de thèse, Seignobos, à Durkheim et dont les traces ont été gardées par le *Bulletin de la société française de philosophie* (Idem.). C'est donc au sein de l'histoire que la fracture s'intensifie lorsque Bloch fonde en 1929, avec Lucien Febvre, *Les Annales d'Histoire économique et sociale*, dont l'objectif est d'élever l'histoire au-dessus du récit événementiel et de donner à la discipline une expansion à tous les niveaux. La nouvelle histoire s'intéresse à l'ensemble des activités humaines pour atteindre une « histoire totale ». Elle s'intéresse à l'analyse des structures dans la longue durée et appelle à la diversification de ses sources. Ainsi, toute trace de l'histoire humaine doit pouvoir être intégrée au travail de l'historien, qui n'hésite plus à recourir à des méthodes qui lui étaient peu familières, comme la statistique par exemple. Depuis,

l'histoire « explose » et connaît des débats théoriques et méthodologiques comparables à ceux qu'ont suscité le développement et les tentatives de définir la sociologie comme discipline scientifique. Cela est probablement dû à la similitude de leurs prétentions heuristiques.

Il est souvent pris pour acquis que l'école française de sociologie est le précurseur de l'école des Annales et la nouvelle histoire. Or, selon Gérard Noiriel (1997), Bloch se serait autant distancié de Seignobos et de son histoire événementielle que de l'impérialisme théorique de Durkheim. N'étant pas suffisamment informé de cet aspect du développement de la discipline historique en regard au débat avec la sociologie, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Je voulais simplement profiter de ce moment de l'histoire des sciences humaines pour attirer l'attention sur un autre moment qui me paraît d'une particulière richesse pour notre réflexion sur les « frontières des disciplines. » Il s'agit de l'idée de la Synthèse élaborée par Henri Berr et qui s'est exprimée par la création du Centre International de Synthèse et la fondation de la *Revue de Synthèse historique*, activités auxquelles Lucien Febvre avait grandement collaboré avant de co-fonder les *Annales* avec Bloch (Müller, 1997).

En même temps qu'il adresse sa critique à l'histoire traditionnelle, Durkheim révèle sa vision du progrès de la science. Elle chemine en posant en priorité l'analyse des faits qui peuvent faire l'objet d'une comparaison menant à l'élaboration d'un énoncé général. Ce n'est qu'à mesure que le corpus de lois, ainsi élaboré, s'étoffe et s'enrichit que la sociologie sera apte à considérer des faits d'une spécificité accrue. Tout cela dans certaines limites, à cause d'une vision purement sociologique de l'histoire.

Dans son élaboration de la Synthèse, Berr, contrairement à Seignobos, reconnaît la nécessité d'étudier la société en tant que société, mais il veille également à ne pas tomber dans un sociologisme en rappelant que ce qui se produit *dans* la société n'est pas exclusivement produit *par* la société. Le rôle de la Synthèse est de constituer un corps de science qui puisse coordonner et intégrer les résultats acquis par les différentes disciplines scientifiques sans leur imposer une méthode unique. Elle reconnaît à chacune d'elles des procédures spécifiques qu'elles affinent constamment. En définitive, la Synthèse tend à satisfaire le même besoin que la philosophie de l'histoire, mais elle rejette le fonctionnement aprioriste de cette dernière, de même qu'elle questionne la légitimité de retirer toute recherche téléologique de la science de l'histoire (Berr, 1953).

La Synthèse repose sur l'idée que la permanence, exprimée par les lois, et le changement, ou le développement, se manifestent sur la même « trame de causalité universelle ». Il faut donc les étudier dans leur relation « constante ». Pour ce faire, Berr définit trois types de causalités, dont l'articulation constitue la clé de l'organisation scientifique de l'histoire. La *contingence* est le premier type de causalité. Elle comporte le hasard, l'individualité personnelle, l'individualité collective et la contingence du milieu. L'importance de ces formes de contingence dépend de l'ampleur et de la portée de leurs influences sur le cours des choses. Ce sont les enseignements tirés de l'étude des éléments régulateurs qui permettent de distinguer un « fait banal » d'un « événement », un « individu » d'un « personnage historique ». L'anthropologie, l'ethnologie et

l'éthologie collective sont les disciplines qui traitent de l'individualité collective sous ses divers aspects, alors que la psychologie nous renseigne sur l'individualité personnelle. Quant à la géographie, elle étudie le rôle que joue le milieu sur le cours de l'histoire humaine (Ibid., 66-69, 76-90).

Après avoir isolé la contingence, il s'agit de déterminer les autres éléments de l'histoire, à savoir la *nécessité*, seconde forme de causalité qui est à trouver dans l'étude des sociétés en tant que sociétés. C'est ici que la sociologie prend place et se définit par rapport aux autres éléments de la science historique plénière. Toutefois, l'élaboration de l'ordre des lois sociales qui limitent le jeu des contingences dans l'histoire ne permet pas d'expliquer l'évolution. Cette dernière ne peut être que l'effet des contingences, à moins qu'elle ne résulte d'un autre ordre des raisons que Berr nomme la *logique*; dernier type de causalité posé comme hypothèse et que la Synthèse devra traiter méthodiquement afin d'élaborer, éventuellement, une théorie de l'action d'une logique en histoire (Ibid., 114-125, 140-142).

Critiquable à bien des égards, la Synthèse a néanmoins le mérite de reconnaître à la fois la diversité des phénomènes historiques (et donc des disciplines qui les traitent) et leur unité. Berr propose une façon de rallier l'esprit historique, générateur d'une saisie de la diachronie, et l'esprit sociologique qui inspire la saisie de la synchronie. Il oppose à la vision d'une avancée de la science par étape, qui remet à plus tard la possibilité de créer des liens entre les disciplines, une pratique qui maintient l'unité de la science à mesure que ses disciplines spécialisées mûrissent et s'affirment.

Aujourd'hui, les appels innombrables à l'interdisciplinarité, qui remontent au moins à la période où la division et la spécialisation disciplinaire du travail scientifique correspondent à la professionnalisation de la science, sont un indicateur des limites de la pratique scientifique contemporaine. Berr me paraît d'actualité parce qu'il est l'expression d'un malaise ressenti il y a déjà plus d'un siècle, mais surtout parce qu'il est l'exemple concret d'une tentative d'y répondre. La Synthèse est plus qu'une position mitoyenne entre le sociologisme de Durkheim et l'historicisme de Seignobos. Elle est un projet scientifique global adressé à la communauté scientifique dans son ensemble.

Mon penchant pour le travail de Berr réside moins dans le contenu de la Synthèse que dans l'approche que j'appelle par pivot. Celle-ci consiste à nourrir un repère central, fruit d'une mise en commun, régulièrement actualisée, des résultats issus des travaux disciplinaires. En retour le pivot central éclaire chaque discipline dans son travail spécifique en lui faisant prendre conscience de ses limites. En effet, bien que l'on puisse choisir sciemment d'adopter un point de vue particulier pour expliquer la réalité, il ne faut pas perdre de vue que le découpage qui en résulte n'a de valeur qu'analytique et qu'il n'est aucunement inhérent à cette réalité. Reconnaître cela, c'est accepter le caractère toujours approximatif de l'analyse scientifique, c'est faire un premier pas vers la complémentarité des disciplines et, plus largement, des diverses formes de connaissance. Ainsi, le repli disciplinaire aveugle de ses propres limites devient une attitude antiscientifique. Il en va de l'honnêteté intellectuelle que de produire un discours, s'il se veut scientifique, qui révèle autant que possible et de façon consciente l'étendue de ce

qu'il n'est pas en mesure de saisir avec le point de vue privilégié pour l'analyse. En adoptant une telle attitude, la pratique scientifique tendrait, à mon sens, à écarter graduellement les fondements extrascientifiques des « frontières » disciplinaires pour ne garder que les considérations heuristiques et accroître, ce faisant, leur perméabilité.

D'un point de vue pragmatique, la question de la complémentarité des disciplines en général, et celle de l'histoire et de la sociologie en particulier, n'est pas réglée pour autant. J'ai donc décidé d'inscrire ma recherche sur le 10^e siècle andalou dans le sillon de cette réflexion générale sur la science. Plutôt que de prétendre faire une sociologie des relations entre juifs, chrétiens et musulmans durant cette époque, j'entreprends d'explorer, à travers ce cas, l'idée d'une complémentarité de l'histoire et de la sociologie. Pour cela, je cherche à observer comment s'est développée la théorisation dans le domaine des relations ethniques en sociologie et comment, parallèlement dans le temps, a évolué l'explication historique de la particularité de la société andalouse durant son « âge d'or ». Un travail qui me permettrait, par la suite, de discuter de l'apport que pourrait avoir la sociologie pour accroître notre compréhension de ce cas historique.

Bibliographie

- Berr, Henri. 1953. *La Synthèse en Histoire. Son rapport avec la Synthèse générale*, Paris, Éditions Albin Michel.
- Durkheim, Émile. 1898. « Préface », *L'Année sociologique*, n° 1, pp. 1-7.
- Leclerc, Max. 1908, « L'inconnu et l'inconscient en histoire. Séance du 28 mai 1908 », *Bulletin de la Société française de philosophie*, n° 8, pp. 217-247
- Lefebvre, Georges. 1971. *La naissance de l'historiographie moderne*, Paris, Flammarion.
- Müller, Bertrand. 1997, « Lucien Febvre et Henri Berr : de la synthèse à l'histoire problème » Dans Biard, Agnès, Dominique Bourel et Éric Brian, dir., *Henri Berr et la culture du XX^e siècle*, Paris, Éditions Albin Michel, pp. 39-60
- Noiriel, Gérard. 1997. « Le statut de l'histoire dans Apologie pour l'histoire », *Cahiers Marc Bloch*, n° 5, pp. 7-21. En ligne, <http://www.marcbloch.fr/veritasstatut.html> (page consultée le 10 avril 2006)

Les femmes et les rapports sociaux de sexe : réflexions sur la construction théorique d'une division sociale naturalisée et sur la division du travail intellectuel entre les hommes et les femmes.

Hélène Charron

U. de Montréal

Depuis le développement de conceptualisations sociologiques des relations entre les hommes et les femmes, les recherches portant sur cet objet devraient distinguer clairement les définitions de sens communs des sexes et les concepts « rapports sociaux de sexe » ou « genre ». Or, il arrive encore fréquemment que les acquis théoriques sur les rapports sociaux de sexe ou sur le genre ne soient pas considérés par les chercheuses et les chercheurs qui intègrent la variable « sexe » à leurs analyses. Après avoir donné quelques éléments d'une définition des rapports sociaux de sexe, tels qu'ils ont été conceptualisés par plusieurs auteurs comme Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu, Anne-Marie Daune-Richard, Pierre Bourdieu et Joan Scott, je dégagerai quatre hypothèses portant sur la division sexuée du travail intellectuel au début du XX^e siècle, qui tiennent compte d'une telle définition théorique et qui pourraient peut-être nous éclairer encore aujourd'hui sur la persistance d'une division inégalitaire du travail intellectuel entre les sexes.

Dès le début des années 1970 avec Mathieu (1991, 37), et d'autres par la suite, il apparaît évident que les deux catégories de sexe ne peuvent « être étudiées isolément, du moins sans qu'elles n'aient été auparavant pleinement conceptualisées comme éléments d'un même système structural » dans lequel s'organise la domination des hommes sur les femmes. En effet, nous disent Daune-Richard et Devreux (1992, 10) « le rapport entre les sexes (et la domination masculine) constitue une logique d'organisation du social qui forme un système à travers l'ensemble de l'espace social ». Loin de ne concerner que les relations personnelles (familiales) et les femmes, ils sont transversaux à l'ensemble des autres systèmes sociaux et doivent être historicisés, car leur reproduction et leur transformation s'inscrivent dans le temps et ne prennent sens que dans cette profondeur temporelle.

Une dimension essentielle d'une définition sociologique des catégories de sexe est donc la critique de l'usage à des fins scientifiques des conceptions de sens commun naturalistes des hommes et des femmes. Une définition naturaliste des sexes fait reposer la dichotomie sexuelle sur un fondement anatomico-biologique qui déterminerait des

comportements, ou des fonctions sociales, attribuées à une catégorie sexuelle ou une autre – comme la gestation qui déterminerait une division du travail selon laquelle les soins aux enfants seraient plus naturellement féminins – et qui ferait donc de la division sexuelle du travail un donné immuable sur lequel les sociétés n’ont que très peu de prise. Pour étudier sociologiquement les relations entre les hommes et les femmes, il faut les définir comme des groupes sociaux, c’est-à-dire, comme le dit Delphy (1998, 23) « considérer qu’ils sont socialement nommés, socialement distingués, socialement pertinents » et que l’explication de leurs relations « requiert donc une explication elle aussi sociale ». « Pourtant, remarque-t-elle, le naturalisme continue de contaminer (le mot n’est pas trop fort) la pensée sociologique (et dans celle-ci, la pensée féministe), bien qu’il soit, dans son principe, opposé à la démarche sociologique » (Delphy 1998, 22). Bourdieu (1998, 14) explique cette situation en mettant en évidence que

Les apparences biologiques et les effets bien réels qu’a produit, dans les corps et dans les cerveaux, un long travail collectif de socialisation du biologique et de biologisation du social se conjuguent pour renverser la relation entre les causes et les effets et faire apparaître une construction sociale naturalisée (les « genres » en tant qu’habitus sexués) comme le fondement en nature de la division arbitraire qui est au principe et de la réalité et de la représentation de la réalité et qui s’impose parfois à la recherche elle-même.

D’abord dans le monde anglo-saxon, puis plus tardivement et moins unanimement en France, le concept de « genre » a précisément été adopté pour dénoter le « système social de sexe », ou les « rapports sociaux de sexe », et mettre l’accent sur le rejet du déterminisme biologique et sur la dimension relationnelle du processus de définition des catégories de sexe. Scott (1988, 141) définit le genre comme « un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes qui est une façon première de signifier des rapports de pouvoir ». Il comprend : « les symboles culturellement disponibles, [...] des concepts normatifs qui mettent en avant des interprétations des sens des symboles [...] et qui [...] affirment de manière catégorique et sans équivoque le sens du masculin et du féminin », « une notion du politique, une référence aux institutions et à l’organisation sociale [...] et [...] l’identité subjective ».

L’usage du concept de genre peut néanmoins poser certains problèmes. Comme le notent plusieurs théoriciennes, certains auteurs substituent le genre au sexe (qui apparaît comme plus savant et plus neutre politiquement) sans procéder à aucune distinction analytique entre ces catégories. Dans ces cas, Riot-Sarcey (2003, 82) pense que « la vision substantialisée du genre peut largement l’emporter sur l’organisation des normes sociales et des constructions hiérarchiques des identités » et nous retombons alors dans une définition biologisante des identités sexuelles, contraire à la démarche sociologique. D’ailleurs, Delphy (1998), Mathieu (1991), Guillaumin (1992), Gardey et Löwy (2000) et Bourdieu (1998) nous invitent à contester l’évidence de sens commun de l’antécédence logique et chronologique du sexe sur le genre qui participerait de cette idéologie naturaliste. Selon Delphy (1998, 230), « on continue de penser le genre en terme de sexe : de l’envisager comme une dichotomie sociale déterminée par une dichotomie naturelle.

En somme le genre serait un contenu, et le sexe un contenant. Le contenu peut varier [...] mais le contenant est conçu comme invariable, dans sa nature, puisqu'il est la nature » (Delphy 1998, 230). À son avis, il faut plutôt partir de l'hypothèse inverse, soit que le genre produit le sexe « dans le sens que cette partition hiérarchique de l'humanité en deux transforme en distinction pertinente pour la pratique sociale une différence anatomique en elle-même dépourvue d'implications sociales ; que la pratique sociale et elle seule transforme en catégorie de pensée un fait physique en lui-même dépourvu de sens comme tous les faits physiques ». (Delphy 1998 II, 231).

La structure inégalitaire des rapports sociaux de sexe est particulièrement difficile à modifier précisément parce que les divisions objectives qui l'organisent sont légitimées et naturalisées par des schèmes de perception structurés selon cette même division incommensurable entre les sexes et transmis par l'ensemble des institutions sociales aux individus. Pour Bourdieu (1998, 145) « les changements visibles qui ont affecté la condition féminine masquent la permanence des structures invisibles » qui font que les divisions, la différenciation et la hiérarchie entre les sexes demeurent pratiquement inchangées. En somme, il semble nécessaire pour bien comprendre les relations entre les hommes et les femmes dans nos sociétés, **d'une part** de tenir compte des effets du système de genre sur les sexes dans nos analyses sociologiques et particulièrement de la dimension symbolique du genre, qui s'incarne dans l'ensemble des différences socialement significatives entre les sexes ; ce qui signifie notamment le rejet de la symétrisation des catégories de sexe par laquelle on nie le rapport inégalitaire constitutif de leur relation et de leur existence même. Il faut aussi, **d'autre part**, refuser toute explication qui fasse reposer (explicitement ou implicitement) ces différences sur une nature biologique ou même métaphysique. Sortir des définitions naturalistes des catégories de sexe et tenir compte des effets du système de genre demande un effort conceptuel considérable et surtout constant, qui implique une critique des catégories usuelles construites à partir d'une définition de sens commun des sexes, et une articulation entre les pratiques individuelles et les conditions structurelles (matérielles et symboliques) qui organisent les identités et les pratiques.

La division sexuelle du travail d'hier à aujourd'hui.

Voyons donc quelles peuvent être certaines implications d'une telle définition théorique sur mes recherches sur la place des femmes dans un secteur d'activités traditionnellement masculin, soit les sciences sociales. La division du travail est un des noyaux autour duquel s'articulent les rapports sociaux de sexe dans les sociétés occidentales contemporaines et a deux principes organisateurs majeurs : la séparation (et particulièrement l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique) et la hiérarchisation (les travaux d'hommes valent plus que ceux des femmes). Les modalités concrètes de la division du travail entre les sexes « varient fortement dans le temps et dans l'espace comme l'on abondamment montré ethnologues et historien(ne)s. Ce qui est stable, ce ne sont pas les situations (elles évoluent constamment), mais l'écart entre les groupes de sexe » (Kergoat 2005, 98).

L'acquisition des diplômes, ou plus généralement du savoir, nécessaires à la pratique des métiers intellectuels, longtemps interdits aux femmes, est un événement historique majeur dans l'histoire des rapports sociaux de sexe en France et dont les effets ne peuvent qu'être importants sur l'ordre sexuel selon Bourdieu (1998) et bien d'autres. Néanmoins, on observe que malgré une grande progression dans la qualification scolaire, les femmes n'ont jamais cessé d'occuper, dans tous les espaces de production de savoirs, des positions subordonnées ; ou pour le dire autrement, que les mécanismes de différenciation par séparation et hiérarchisation sont toujours demeurés opérants. Pour comprendre cette situation, il semble qu'il faut saisir

comment opèrent des processus qui permettent de neutraliser les différences et d'occulter les inégalités en faisant référence à un individu asexué (universalisme) et des processus qui permettent de justifier les différences entre les sexes dans le travail et dans l'emploi en les naturalisant ou en les attribuant à la division du travail domestique et familial (sexuation) (Gadrey 2001, 14).

Concrètement, ce double processus – contradictoire – de neutralisation et d'exacerbation des différences s'observe dans mes recherches portant sur les femmes intellectuelles au début du siècle, c'est-à-dire lorsque se structure le champ des sciences sociales, que les femmes n'ont pas encore accès à une éducation équivalente à celle des garçons, mais qu'on voit tout de même apparaître certaines femmes productrices de discours savants dans les groupes de recherche masculins. Je dégagerai quatre hypothèses qui m'apparaissent rendre compte, au moins partiellement, de ce phénomène. Ces hypothèses me semblent encore importantes pour l'étude de la division actuelle du travail intellectuel entre les sexes.

1. Première hypothèse générale : il faut envisager la division sexuelle du travail intellectuel avec une définition élargie de la division sexuelle du travail qui intègre davantage la dimension symbolique et le travail domestique. On observe, par exemple, que le processus de professionnalisation des métiers de sociologues universitaires qui s'opère dans la première moitié du XX^e siècle ne s'organise qu'à partir des expériences masculines, c'est-à-dire de la possibilité d'un investissement total dans la sphère professionnelle et de l'idée d'une distinction étanche entre la sphère domestique (féminine) et professionnelle (masculine). L'introduction et la reconnaissance des femmes dans ces métiers est donc problématique, car elle se produit sans que l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique ne soit réellement mise en question, c'est-à-dire sans que la division entre le privé et le public, au fondement des identités et des pratiques de genre, ait été remise en question. Encore aujourd'hui, il est clair que les deux sexes n'assument pas les mêmes responsabilités dans le privé et que l'identité des femmes demeure davantage rattachée à la sphère domestique que l'identité masculine, ce qui oblige à élargir la notion de responsabilité ou de contraintes domestiques, car même en l'absence d'enfants les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport à l'espace domestique¹.

¹ « Les femmes sont restées longtemps cantonnées dans l'univers domestique et dans les activités associées à la reproduction biologique et sociale de la lignée ; activités (maternelles notamment) qui, même si elles sont apparemment reconnues et parfois rituellement célébrées, ne le sont que pour autant qu'elles restent

2. Deuxième hypothèse : Les femmes présentes dans les groupes masculins de recherche en sciences sociales au début du XX^e siècle se spécialisent d'abord dans des secteurs considérés comme féminins et spécifiques, soit ceux qui concernent leur sexe et les enfants, et qui occupent une position inférieure dans la hiérarchie des domaines d'étude. Les domaines qui occupent le sommet de cette hiérarchie sont les plus théoriques (abstraits et universels) et les plus techniques ; précisément ceux qui se sont ouverts les derniers aux femmes, comme la philosophie et le génie ; domaines rappelons-le encore largement masculins. La persistance des concentrations féminines dans les secteurs d'études les moins théoriques, les moins techniques, doit être étudiée à l'aide d'une théorie qui intègre les effets du système de genre sur la construction différenciée de l'identité des hommes et des femmes.

3. La troisième hypothèse, qui met en évidence les processus de différenciation, est que les travaux féminins et masculins ne sont pas évalués à partir de critères similaires. Dans la *Revue internationale de sociologie* entre 1896 et 1908, alors que les travaux de femmes sont qualifiés positivement par des attributs esthétiques (grâce, beauté, élégance, etc.), les travaux masculins sont connotés positivement par des critères proprement scientifiques et faisant référence à la raison (précis, exact, rigoureux, etc.). Les commentaires négatifs concernant des travaux féminins portent toutefois sur ces critères de la raison, de l'exactitude et de la rigueur scientifique. Il est intéressant, dans ce contexte, de se rappeler Durkheim qui prétendait à cette époque qu'à mesure que les femmes seraient plus nombreuses dans l'espace public, la division du travail entre les sexes se réorganiserait de telle sorte que les femmes se dirigeraient vers les arts et les hommes vers les sciences. Les deux dernières hypothèses rejoignent l'idée d'un double standard dans l'évaluation des activités féminines et masculines.

4. Enfin, parallèlement aux processus de différenciation identifiés dans les trois autres hypothèses, je fais une quatrième hypothèse selon laquelle l'ouverture aux femmes (qui est souvent appelé à tort égalité, tant autrefois qu'aujourd'hui) prend la forme d'un pseudo-universalisme (par référence à un individu asexué), qui nie les processus sociaux de différenciation participant à la reproduction des inégalités de genre, et d'une opposition aux analyses qui mettent en évidence la structure inégalitaire du système de genre, qui proposent une analyse « sociologique » anti-naturaliste des différences entre les sexes, et que nous pourrions aussi appeler féministe.

subordonnées aux activités de production, seules à recevoir une véritable sanction économique et sociale. [...] C'est ainsi qu'une part très importante du *travail domestique* qui incombe aux femmes a encore aujourd'hui pour fin, dans beaucoup de milieux, de maintenir la solidarité et l'intégration de la famille en entretenant les relations de parenté et tout le capital social par l'organisation de toute une série d'activités sociales. [...] Ce travail domestique reste pour l'essentiel inaperçu ou mal vu [...] et, lorsqu'il s'impose au regard, il est déréalisé par le transfert sur le terrain de la spiritualité, de la morale et du sentiment, que facilite son caractère non lucratif et « désintéressé ». Le fait que le travail domestique de la femme n'a pas d'équivalent en argent contribue en effet à le dévaluer, à ses yeux mêmes, comme si ce temps sans valeur marchande étant sans importance et pouvait être donné sans contrepartie, et sans limites, d'abord aux membres de la famille, et surtout aux enfants [...] mais aussi à l'extérieur [dans le bénévolat] » (Bourdieu 1998, 133-135)

La théorisation des rapports sociaux de sexe est d'autant plus nécessaire que chacune et chacun fait l'expérience quotidienne d'une appartenance de genre particulière qui est sans cesse naturalisée par l'ensemble des institutions et des individus avec lesquels nous interagissons. Plus que n'importe quel autre objet d'étude, il me semble, les rapports sociaux de sexe suscitent des réactions vives parce que ce thème interpelle des dimensions de nos identités qui sont souvent pensées comme les plus solides, les plus fondamentales et naturelles. Sortir de ces schèmes de pensée naturalistes n'est pas une affaire de bonnes intentions égalitaires, mais nécessite un travail de théorisation constant et une historicisation des rapports sociaux de sexe qui favorise la dénaturalisation des catégories de sexe. Dans un contexte où les questions relatives aux rapports sociaux de sexe occupent une grande place dans l'espace public (à propos des garderies et du rôle des mères, de l'articulation travail-famille, de l'éducation des garçons, etc.), il est préoccupant de voir que les sociologues laissent cet objet dans les mains d'experts (pour la plupart des psychologues et les médecins) qui rejettent la définition sociologique des rapports sociaux de sexe et proposent des explications naturalisantes des différences entre les sexes qui justifient des situations d'inégalités. Cette situation devrait non seulement inquiéter les féministes, mais tous les sociologues dont la compétence à expliquer les comportements individuels est constamment remise en question par ces discours.

Bibliographie

- Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*. Paris: Le Seuil.
- Daune-Richard, Anne-Marie, et Anne-Marie Devreux. 1992. « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique ». *Recherches féministes* 5 (2):7-30.
- Daune-Richard, Anne-Marie. 2003. « La qualification dans la sociologie française: en quête des femmes ». Dans J. Laufer, C. Marry et M. Maruani, dir., *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. Paris: La Découverte MAGE, 138-50
- Delphy, Christine. 1998-2001. *L'ennemi principal. II tomes*. Paris: Syllepse.
- Gadrey, Nicole. 2001. *Travail et genre. Approches croisées*. Paris; Montréal: L'Harmattan.
- Guillaumin, Colette. 1992. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris: côté-femmes.
- Kergoat, Danièle. 2005. « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes ». Dans M. Maruani, dir., *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris: La Découverte, 95-101
- Mathieu, Nicole-Claude. 1991. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris: côté-femmes.
- Riot-Sarcey, Michèle. 2003. « De l'usage du genre en histoire ». dans D. Fougeyrollas-Schwebel, C. Planté, M. Riot-Sarcey et C. Zaidman, dir., *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Paris: L'Harmattan, 81-86
- Scott, Joan Wallach. 1988. « "Genre": une catégorie utile d'analyse historique ». *Les Cahiers du Grif* (37-38) :125-153.

Les barrières et contraintes à l'accès dans le discours des personnes en situation d'itinérance

Carolyn Grimard¹

U. du Québec à Montréal

Entre les années 1970 et 1980, le phénomène de l'itinérance au Québec s'est grandement transformé. La crise économique des années 1980 a contribué à fragiliser des populations numériquement importantes; elle est, avec d'autres facteurs, une cause importante dans la résurgence de l'itinérance telle qu'on la connaît maintenant (Mercier *et al.*, 1994). Pour les auteurs Laberge *et al.* (1995), le phénomène de l'itinérance s'est modifié sous trois aspects : 1) un accroissement numérique des personnes itinérantes, 2) une diversification des groupes touchés (i.e. auparavant, on recensait presque exclusivement des hommes, maintenant on voit des femmes, des jeunes et des familles), et 3) une aggravation des problèmes reliés à la problématique (i.e. extrême pauvreté, absence de logement à prix modiques, apparition du VIH/SIDA, etc.) (Laberge *et al.*, 1995 : 5-6). Si beaucoup s'entendent pour dire que l'itinérance est plus présente et visible, il n'y a pas de consensus autour d'une définition. Comme pour la majorité des problèmes sociaux, les critères définissant cette problématique sont variables. Ainsi pour certains, l'itinérance est principalement liée à l'instabilité résidentielle, alors que pour d'autres, divers autres facteurs s'y ajoutent, par exemple les problèmes de santé mentale graves ou les problèmes de toxicomanie.

Si la problématique de l'itinérance est extrêmement complexe, celle de la « dispensation » des services (institutionnels et communautaires) auprès de cette population l'est tout autant. Dans le contexte québécois, très peu de recherches ont documenté le lien entre l'accessibilité aux services et la problématique de l'itinérance. Dans le cadre de notre recherche, il est devenu évident que les personnes itinérantes n'avaient pas le même accès aux services que les autres personnes. En effet, les personnes itinérantes, qui ont souvent une combinaison de problèmes psychosociaux, de santé physique, de santé mentale et/ou de toxicomanie se voient souvent refuser l'accès à certains services (institutionnels et communautaires) à cause de la lourdeur de leurs problèmes. Avec le peu de support financier qu'ont les organismes communautaires oeuvrant dans le milieu de l'itinérance, les professionnels ont parfois tendance à prendre dans leur organisme, les personnes les plus aptes à recevoir l'hébergement ou les traitements qu'ils proposent. Il en va de même pour les soins de santé et les autres

¹ Membre du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale.

services dans le domaine institutionnel. Ces professionnels sont souvent débordés et préfèrent offrir des services ou des soins à des personnes qu'ils connaissent ou des personnes avec références. Pour certains auteurs, ces problèmes représentent la fragmentation, la complexification et la désorganisation des services au Québec (White, 1992).

Les personnes itinérantes représentent donc souvent un gros défi pour les organismes ou les services institutionnels qui n'ont parfois pas les moyens de faire face à ces combinaisons de problèmes. Par exemple, certaines ressources en hébergement pour personnes itinérantes n'offriront pas de lits aux personnes itinérantes qui ont des problèmes de santé mentale graves. Il y a, de plus, beaucoup de ces ressources qui n'admettent pas des personnes itinérantes toxicomanes ou en état de consommation. La réalité de l'itinérance et des conditions de vie dans la rue ne sont donc pas souvent prises en compte.

Dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, nous avons travaillé sur la question de l'accessibilité aux services pour les personnes en situation d'itinérance. Ce mémoire avait pour but de comprendre comment la question de l'accessibilité aux services se posait pour les personnes en situation d'itinérance. À partir de l'analyse d'entretiens effectués auprès de 21 personnes utilisatrices de centres de jour à Montréal, nous avons tenté de faire ressortir les caractéristiques spécifiques liées à l'utilisation des services par les personnes itinérantes. Nous avons également tenté de comprendre si la condition d'itinérance influence la façon dont les services sont utilisés ou si cette condition crée des barrières à l'accès. À l'aide de certains modèles explicatifs du recours aux services de santé (Lombrail, 2000; Andersen, 1995), que nous avons étendu pour comprendre également l'utilisation des services publics et communautaires, nous avons voulu comprendre comment se posaient les questions de l'accès aux services et de l'utilisation des services pour la population en situation d'itinérance à Montréal et plus particulièrement, si les personnes itinérantes disent vivre des barrières à l'accès. C'est sur cette deuxième partie que concernera ce présent article, soit les barrières et les contraintes à l'accès vécues par les personnes itinérantes.

Itinérance et santé

La vie dans la rue à Montréal, en raison des conditions climatiques du pays, rend les populations itinérantes très vulnérables aux problèmes de santé. Ainsi, le recours aux services devient très important et fréquent. Les impacts du phénomène de l'itinérance d'une part sur le système de santé et d'autre part sur la santé des personnes elles-mêmes sont difficiles à cerner. D'abord, le quotidien de la vie itinérante augmente les besoins et fait dramatiquement ressortir la faible réponse aux besoins primaires. Pour Rosengard *et al.*, « the situation of homelessness may force individuals to attend to basic survival needs for food, clothing, and shelter and to push physical health needs into the background of their lives » (2001: 31). Cette idée de hiérarchisation des besoins est connue en anglais sous le terme de « competing priorities ». Gelberg *et al.* (1997) souligne que la vie sociale des personnes itinérantes se construit autour des services qui comblent les besoins de nourriture, de logement et de sécurité. Ces personnes n'utiliseraient donc pas les services

de santé, leurs besoins primaires n'étant pas comblés ces derniers seraient prioritaires (nous pensons au fait de manger et de dormir).

En plus des problèmes de santé physique, un nombre imposant de personnes itinérantes ont des problèmes de santé mentale graves et persistants ou des problèmes de toxicomanies ou les deux (comorbidités). Le même débat que celui sur la santé physique apparaît ici: est-ce le traumatisme d'être en situation d'itinérance qui cause des problèmes de santé mentale ou des problèmes de toxicomanies ou est-ce l'inverse (Committee on Health Care for Homeless People, 1998)? On sait qu'un problème de santé mentale ou une dépendance à l'alcool ou aux drogues amène une certaine instabilité chez certaines personnes et c'est cette instabilité qui peut les mener à la rue. Ou encore, la vie à la rue est si éprouvante, que peuvent apparaître des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Barrières à l'accès

Certains auteurs constatent que les personnes itinérantes rencontrent un ensemble de barrières au moment de l'utilisation des services. Ils constatent également que ces barrières se situent surtout au niveau des réponses aux besoins primaires qui sont en compétition les uns avec les autres (*competing priorities*) (Macnee, C., Forrest, L., 1997; Brush, B., Powers, E., 2001; Gelberg, *et al.*, 1997). La lutte quotidienne pour la nourriture et le logement, par exemple, relègue l'utilisation des soins de santé au dernier rang. À cette lutte quotidienne s'ajoutent d'autres barrières : perte d'habiletés sociales et relationnelles, manque de moyens de transports, attitudes négatives du personnel médical envers les personnes itinérantes, etc. Le personnel « tend to view structural barriers such as cost of services, inadequate health insurance, and communication between agencies as the most important barriers to the provision of care to homeless individuals » (Macnee, C., Forrest, L., 1997: 438). Les problèmes liés aux frais financiers sont également importants (aspect principalement relatif aux États-Unis), mais par dessus tout, l'absence de liens entre les différents domaines professionnels créent de véritables barrières à l'accès.

L'itinérance et l'utilisation des services

L'analyse des trajectoires des personnes interviewées rend bien compte des conditions de vie dans la rue. Si très peu de personnes en situation d'itinérance habitent continuellement et seulement la rue, beaucoup connaissent des épisodes dans la rue, avec des séjours en appartements, en refuges, en chambres ou ailleurs. Les personnes de notre échantillon illustrent bien cet état de fait. Au moment des entrevues, parmi les vingt-et-une personnes interviewées, douze dormaient en refuge et quatre dans la rue. Trois autres étaient hébergées par un organisme spécialisé pour les personnes séropositives et deux autres habitaient en appartement. Ainsi, les trois quarts (16/21) de notre échantillon étaient dans une situation précaire du point de vue du logement et seul un quart avait une situation stable au moment de l'entrevue.

Certaines des personnes interviewées ont recours aux services de santé en raison de problèmes de santé mentale, d'autres en lien avec des problèmes de santé physique; ces problèmes sont récurrents chez les différentes personnes interviewées. Des vingt et une personnes interviewées, neuf ont dit être séropositives et/ou avoir contractées une hépatite et plus de la moitié d'entre elles ne suivent aucun traitement. Ainsi, un peu moins de la moitié de notre échantillon utilise ou utilisera beaucoup les services de santé afin de contrôler ces maladies. En plus des problèmes importants de santé physique (VIH/sida), plus de la moitié de notre échantillon (12 personnes) disent avoir des problèmes de toxicomanie et/ou d'alcoolisme. Ces problèmes pourraient être ou seront à l'origine d'une utilisation accrue des services de santé. En ce qui a trait aux services communautaires, l'instabilité domiciliaire ainsi que le désir de combler les besoins primaires (se nourrir et se vêtir) sont à l'origine de leur utilisation. De plus, si les personnes ne s'habillent pas correctement ou dorment dehors en hiver, ne recourant ainsi pas aux services communautaires, cela a ou aura éventuellement un impact majeur sur la santé physique et mentale et donc sur l'utilisation des services de santé et communautaire.

Difficultés rencontrées dans l'utilisation des services

Des difficultés de plusieurs ordres ont été mentionnées lorsque les personnes itinérantes parlaient de l'utilisation des services. Ces difficultés sont de deux ordres : parfois des désagréments surviennent lors de l'utilisation des services créant ainsi des contraintes à l'accès ; dans d'autres situations, les personnes se voient carrément refuser les services créant ainsi des barrières à l'accès. Nous vous présentons donc de manière succincte les difficultés les plus fréquemment mentionnées par les personnes interviewées.

Afin d'assurer leur bon fonctionnement, les services communautaires se dotent de nombreuses règles de vie et nombre de ces règles concernent l'hygiène des personnes utilisatrices du service. En effet, dans la majorité des refuges, les personnes itinérantes doivent prendre une douche en arrivant. Bien que pouvant se justifier du point de vue hygiénique, cela constitue parfois un désagrément. Les personnes interviewées se sentaient non respectées dans leur dignité. Le moment de prendre la douche n'étant pas choisi, les rituels personnels n'étaient pas respectés. Et la vulnérabilité que l'on présente dans une douche devient une limite que certaines personnes ne veulent pas dépasser. Cependant, une des personnes interviewées mentionnait, que malgré le fait de prendre une douche, certains remettent les mêmes vêtements après la douche prise ce qui vient contredire la volonté de maintenir une hygiène de base dans certains organismes.

Une autre difficulté rencontrée par les personnes interviewées concerne l'horaire des services et les impossibilités d'arrimer certains d'entre eux. Par exemple, la majorité des refuges demandent à leurs utilisateurs de quitter à 6h00 le matin. Entre les heures d'ouverture des centres de jour et l'heure de fermeture des refuges d'hébergement, on peut parfois compter plusieurs heures, ce qui pose surtout problème l'hiver. La nourriture est un autre aspect souvent critiqué par les personnes itinérantes. Si le but premier des ressources communautaires est de combler certains besoins primaires, la qualité des services n'est pas toujours appréciée. Si les personnes ont des prescriptions alimentaires

spécifiques en raison d'importants problèmes de santé (diabète ou cholestérol élevé), manger dans les ressources devient parfois problématique.

Lorsque vient le temps d'obtenir des services de santé, plusieurs personnes interviewées ont affirmé avoir été l'objet de préjugés ou de discrimination. Ces préjugés apparaissent autant dans la manière dont se déroulent les soins, que dans la façon d'offrir les divers services. Parfois, en raison d'une maladie ou d'un accident, les personnes itinérantes ont besoins de médicaments pour calmer leurs douleurs. Ces besoins arrimés à des demandes répétées peuvent entraîner des situations de discrimination; certains médecins peuvent les accuser d'abus ou de toxicomanie. D'autres fois, certaines personnes se font renvoyer dans la rue sans ménagement en se faisant dire « *qu'on ne peut plus rien pour elles* ». Sinon, on leur offre un autre service que celui qu'elles ont demandé ou elles sont rediriger vers un autre endroit parce que leur avis n'est pas souvent pris en compte.

Barrières et contraintes d'accès

Lorsque l'on pose directement la question de l'accessibilité, des barrières à l'accès et du recours aux services aux personnes itinérantes, on obtient peu ou pas de réponses. Elles affirment plutôt que le Québec a l'un des meilleurs systèmes de santé et qu'elles n'ont jamais vécues de barrières. Cependant, de manière détournée, les discours des personnes interviewées ont fait mention de différents niveaux de difficultés quant à l'accès aux ressources et services. Parfois, les personnes décident elles-mêmes de ne pas avoir recours à un service car les désagréments ou contraintes qu'elles rencontrent sont trop importants. D'autres fois, les personnes ont rencontré des barrières à l'accès en ne pouvant d'aucune façon accéder au service désiré, celles-ci ne ressortaient cependant pas en premier dans les discours.

D'une façon plus théorique, deux modèles ont été créés pour mieux saisir les raisons derrière l'utilisation des services, et ce, pour la population en général. Nous avons choisi d'utiliser ces modèles car ils permettent de comprendre l'utilisation des services par les personnes itinérantes.

Premièrement, le modèle Lombrail (2000) situe la question de l'accès aux services à deux niveaux : *l'accès potentiel* (l'accessibilité) et *l'accès réalisé* (l'utilisation). Lorsque le service est déjà en place, il y a théoriquement un *accès potentiel* égal pour tous. Quant à *l'accès réalisé* celui-ci se réfère à la dispensation des services. Ce thème se décline en deux catégories² : a) l'accès primaire, qui est l'entrée dans le système ou le degré d'utilisation; b) l'accès secondaire, qui renvoie à la manière dont se déroulent les soins. Lombrail ajoute que ces deux formes d'accès primaire et secondaire fonctionnent si les trois conditions suivantes sont remplies : 1) la continuité des soins : constance des mêmes intervenants au cours du temps; 2) la coordination : capacité du système de gérer le recours à des expertises spécialisées multiples en accord avec les besoins des

² Des catégories que nous percevons comme étant des conditions d'accès.

utilisateurs; et 3) la globalité des soins : coordination des soins en regard des besoins et du contact avec le système de soins (Lombrail, 2000 : 404).

Le modèle Lombrail dans la question de l'accessibilité

Tableau 1.1 *Modèle Lombrail (2000)*

1. Accès potentiel	Tous ont accès, lorsque le service existe	
2. Accès réalisé	a) accès primaire (première entrée dans le service ou organisme) b) accès secondaire (manière dont se déroulent les services)	Accès réalisé ne fonctionne que si : i) continuité ii) coordination iii) globalité dans les services/organismes

Si l'on se réfère au modèle Lombrail, une personne devrait avoir le même accès que tous à un service, si celui-ci existe (*accès potentiel*). L'*accès potentiel*, s'il y a utilisation, mène vers l'*accès réalisé*. Le second niveau d'accès, l'*accès réalisé*, est celui que nous croyons être le plus pertinent pour saisir la question de l'accessibilité car il se passe au moment de l'utilisation. Donc, en deuxième lieu, l'*accès réalisé* comporte deux scénarios liés à la façon dont se sont déroulés les soins, l'*accès primaire* et l'*accès secondaire*. Par exemple, une personne peut avoir un accès primaire parce qu'elle est entrée dans le système, a vu un médecin et obtenu un lit. Mais l'accessibilité globale peut être compromise si l'accès secondaire n'est pas atteint. C'est ainsi que la continuité, la coordination et la globalité des soins, prennent tout leur sens autant au niveau de l'accès primaire que secondaire. Cela pose donc des questions sur les modèles de dispensation des services.

Le *Andersen Model*, étudié pour sa part, les éléments déterminants dans l'utilisation des services (Andersen, 1995). Ce modèle suppose que des caractéristiques influenceront le recours et l'utilisation que la personne fera du service. Le modèle *Andersen*, tient compte de ces caractéristiques et des variables suivantes : les besoins, les possibilités et les prédispositions. Ces trois variables et leurs différentes dimensions influencent la capacité et la façon de recourir aux services. Ce modèle permet plus particulièrement de voir, et ce dans plusieurs sens, si le quotidien en itinérance détermine certaines contraintes à l'accès. Même si ce modèle a été critiqué pour son déterminisme (et c'est pourquoi nous l'utilisons en complément du modèle Lombrail), il est cependant utile pour regarder l'influence des conditions de vie sur l'accès. C'est donc à l'aide de ce modèle que nous verrons, dans la section suivante, si les conditions dans la rue influenceront en créant des difficultés d'accès.

Le modèle Andersen dans la question de l'utilisation**Tableau 1.2 Andersen Model (Andersen, 1995) (traduction libre, mot original entre parenthèses)**

1. Besoins (Need)	1.1. Capacité de fonctionner 1.2 Symptômes 1.3 État de santé général
2. Possibilités (Enabling resources)	2.1 Ressources familiales et communautaires 2.2 Accès à ces ressources
3. Prédipositions (Predisposing characteristics)	3.1 Caractéristiques personnelles (âge, genre, statut marital, éducation, ethnique, occupation, etc.) 3.2 Valeurs, croyances et attitudes

Lombrail et les barrières à l'accès

Selon le modèle de Lombrail, la question des barrières à l'accès ne se pose que lorsqu'un service ou un organisme n'existe pas pour répondre à un besoin. Les discours des personnes interviewées vont plutôt dans ce sens: elles disent majoritairement qu'elles n'ont pas ou peu de problèmes d'accès. À Montréal, il existe une grande diversité de services destinés à la population en situation d'itinérance. Pour l'objet de notre mémoire, le modèle de Lombrail nous éclaire surtout sur ce qui constitue les points essentiels dans la dispensation des services : l'accès à un service ou à un organisme est réalisé lorsqu'il y a continuité, coordination et globalité dans les services.

Nous avons remarqué que les barrières à l'accès n'avaient pas une place significative dans le discours des personnes interviewées. Même si les personnes mentionnaient majoritairement qu'elles ne rencontraient peu ou pas de barrières à l'accès, nous avons quand même pu en noter quelques unes. En effet, lorsque l'interviewé 19 explique qu'il faut déboursier trois dollars pour l'accès à un certain refuge, cela constitue en soi une barrière à l'accès quand, pour une raison ou une autre, la personne n'a pas d'argent sur elle cette journée là; elle se verra tout simplement refuser l'accès à ce refuge. Par ailleurs, le service public de prestations d'aide sociale constitue, parfois, des barrières majeures à l'accès. En effet, deux personnes interviewées ont, à un moment de leur vie, perdu le logement qu'elles occupaient car l'aide sociale qu'elle recevait a été interrompue en raison d'un long séjour à l'hôpital.

Dans ce même modèle, malgré une première entrée dans un organisme ou dans un service, si la manière dont se déroule le service est négative, on ne pourra pas parler d'accès réalisé. Ainsi, toute la question des modèles de dispensation des services est remise en question par le modèle Lombrail. L'accès ne se résume donc pas à une question d'entrée concrète ou de non-entrée dans un service, mais suppose également d'autres étapes. S'il n'y a pas continuité, coordination et globalité, on ne peut parler d'accessibilité au sens où Lombrail l'entend.

Étrangement, la question des modèles de dispensation des services telle que ressortie dans les entretiens touchait d'abord et avant tout les services de santé. En fait, c'était surtout dans la dispensation des services de santé que les personnes interviewées

ont dit vivre des situations de discrimination et de préjugés, donc de non-globalité de l'accès au sens de Lombrail. Par exemple, certaines personnes interviewées ont mentionné que le fait même d'être sans domicile fixe était un précurseur de situations de discrimination, qui altère la qualité des soins qu'elles reçoivent. Nous avons également évoqué précédemment des commentaires de personnes toxicomanes qui se disaient victimes de préjugés dans les situations qui impliquaient l'obtention de médicaments. Dans ces exemples, la continuité, la coordination et la globalité sont ainsi remises en question dans la façon dont se sont déroulés les services. Mais comme nous l'avons remarqué auparavant, ces difficultés surviennent lorsque la personne est dans le service, donc au niveau de l'accès réalisé.

Andersen et les contraintes à l'accès

Le modèle Andersen nous aide à voir, et ce dans plusieurs sens, que le quotidien de la vie itinérante est constitutif de certaines contraintes dans l'utilisation ou le recours aux services et aux ressources, plus particulièrement, la troisième thématique de ce modèle, soit les dimensions « caractéristiques personnelles », ainsi que les « valeurs, croyances et attitudes » (voir le graphique du modèle Andersen). Ces dimensions sont mises de l'avant comme aspects qui influencent l'utilisation ou le recours aux services et ressources. C'est donc dans cette catégorie que nous pourrions voir si la condition d'itinérance, en tant que caractéristique personnelle, influence l'utilisation en créant des contraintes à l'accès.

Contrairement aux barrières, qui empêchent l'accès total à un service, les contraintes sont généralement vécues par les personnes itinérantes lorsqu'elles sont à l'intérieur d'un service. Ces contraintes n'empêchent pas le recours au service (l'accès), mais rendent l'utilisation du service désagréable forçant parfois la personne à quitter le service. Ces contraintes concernent autant un organisme communautaire que les services de santé. Elles proviennent généralement de règlements mis en place pour assurer une cohésion entre les gens, une propreté de lieu ou tout simplement pour mieux gérer l'endroit. Ces règles, dérangeantes pour certains le sont moins pour d'autres. Par exemple, une des personnes interviewées a mentionné ne pas vouloir mettre le pyjama obligatoire du refuge, elle n'y a donc pas dormi. En refusant d'utiliser un service à cause d'un désagrément, les personnes itinérantes assument toute la responsabilité. Il est ainsi beaucoup plus difficile d'interpréter ces situations comme des contraintes à l'accès et beaucoup plus facile de les traduire comme des refus de coopérer de la part des personnes. En effet, plusieurs tendent à penser qu'en moment d'urgence, une personne itinérante n'est pas en mesure de pouvoir choisir et qu'elle devrait prendre ce qu'on lui offre. Si effectivement, le caractère d'urgence est toujours présent dans les demandes que font les personnes itinérantes, la présence de contraintes signifie peut-être que ce qui prime sur les valeurs, les croyances et les attitudes de ces personnes, ce qui prend le pas sur leurs besoins, ce sont les règles et les attentes administratives.

Si l'on se fie au modèle d'Andersen, on peut comprendre que les contraintes surviennent principalement en lien avec des prédispositions telles les valeurs, les

croyances et les attitudes³. Ces prédispositions pousseraient les gens à refuser un service car ce service ne correspondrait pas à leurs valeurs, leurs croyances et leurs attitudes. C'est dans cette catégorie de « contraintes » à l'accès que la majorité des désagréments vécus par les personnes interviewées se trouvaient. Cela pose donc directement un problème avec les modèles de dispensation des services, qu'ils soient communautaires ou institutionnels (services de santé). Les difficultés sont donc exprimées lors du recours ou de l'utilisation des services. Le problème de l'accessibilité pour ces personnes se trouve ainsi davantage dans la façon d'offrir ces services, dans les conditions derrière l'offre de services. En effet, après l'analyse de leurs discours, on se rend compte que lorsque les modèles de dispensation ne conviennent pas toujours aux réalités de l'itinérance entraînent du même coup des barrières ou des contraintes.

D'une autre façon, on pourrait dire que lorsqu'il y a barrières ou contraintes à l'accès, cela provient du fait que les personnes n'utilisent pas les services adéquatement. Par exemple, lorsqu'une personne veut être admise dans un centre de désintoxication, elle ne peut se présenter un lundi matin (sans en avoir fait la demande auparavant) et exiger de recevoir les services qu'elle désire. Si, en plus, cette personne désire faire appel aux services publics (un endroit où il n'y a pas de frais versus un endroit privé dont les frais sont parfois assez élevés), il se peut qu'elle ne puisse choisir l'endroit de sa cure et sera dirigée vers un endroit où il y a des places disponibles. En ce qui a trait aux services d'urgence, lors des longues heures d'attentes, les personnes itinérantes ont souvent tendance à s'endormir, et ce, principalement en raison des conditions de vie en itinérance (sommeil difficile en refuge ou dans la rue, etc.). Malgré cela, prendre plusieurs bancs pour s'étendre et dormir dérange plusieurs intervenants, professionnels et autres patients. On pourrait alors parler d'une utilisation inadéquate, mais est-ce vraiment une utilisation inadéquate? Peut-être que les réalités des personnes itinérantes et celles des dispensateurs de services sont trop difficiles à arrimer?

Conclusion

La problématique de l'accessibilité pour les personnes itinérantes, dans le cadre de notre recherche, ne s'est généralement pas trouvée au niveau de l'offre, c'est à dire dans la disponibilité des services ou ressources, mais plutôt dans l'utilisation et le recours aux services et organismes, donc dans les conditions de l'offre. Ce qui est ressorti de manière importante dans les discours est que les difficultés d'accès se situaient à différents niveaux, quotidiennement vécus à travers les interactions avec les divers services.

Ainsi, la question de l'accessibilité aux services se pose de manière spécifique chez les personnes itinérantes. Si les principaux services sollicités concernent généralement leurs besoins primaires, ces besoins sont souvent peu satisfaits et ce, depuis une période plus ou moins longue. Il y a donc un caractère d'urgence dans les demandes de ces personnes. Chaque refus, chaque difficulté, chaque complication aura un impact sur le quotidien de ces personnes. Elles vivent en quelque sorte le parcours du combattant. Pour

³Même si ces contraintes peuvent également provenir des autres dimensions du modèle, tels les besoins et les possibilités.

ces personnes, tout se situe donc dans la petite chose difficile à obtenir et dans le petit refus qui, cumulés dans une journée et dans le quotidien, peut se traduire en une question plus large d'inaccessibilité, d'entraves et de difficultés à obtenir des réponses à des besoins primaires à travers le recours à des services et des ressources.

Bibliographie

- Andersen, R. M. 1995. « Revisiting the Behavioral Model and Access to Medical Care: Does it Matter? ». *Journal of Health and Social Behavior* 36 (1): 1-10.
- Brush, B. L. et E. M. Powers. 2001. « Health and Service Utilization Patterns Among Homeless Men in Transition: Exploring the Need for On-Site, Shelter-Based Nursing Care ». *Scholarly Inquiry for Nursing practice: An International Journal* 15 (2) : 143-154.
- Castel, R. 1994. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique* (no 22) : 11-27.
- Committee on Health Care for Homeless People. 1988. *Homelessness, Health, and Human Needs*. Washington : National Academy Press.
- De Gaulejac, V. et I. T. Léonetti. 1994. *La lutte des places*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Dorvil, H., H. A. Guttman, N. Ricard et A. Villeneuve, (Comité en santé mentale du Québec). 1997. *Défis dans la reconfiguration des services de santé mentale*. Québec : MSSS.
- Gelberg, L., T. C. Gallagher, R. M. Andersen et P. Koegel. 1997. « Competing Priorities as a Barrier to Medical Care Among Homeless Adults in Los Angeles ». *American Journal of Public Health* 87 (2) : 217-220.
- Grimard, C. 2006. *L'accès aux services institutionnels et communautaires : le discours des personnes en situation d'itinérance*. Mémoire de maîtrise. Département de sociologie. Université du Québec à Montréal.
- Hatton, D. C., D. Kleffel, S. Bennett et E. N. A. Gaffrey. 2001. « Homeless Women and Children's Access to Health Care : A Paradox ». *Journal of Community Health Nursing* 18 (1) : 25-34.
- Kushel, M. B., E. Vittinghoff et J. S. Haas. 2001. « Factors Associated with the Health Care Utilization of Homeless Persons ». *JAMA* 285 (2) : 200-206.
- Laberge, D., M.-M. Cousineau, D. Morin, et S. Roy. 1995. *De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance*. (Cahiers de recherche du CRI, no 1). Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, Université du Québec à Montréal.
- Lombrail, P. 2000. « Accès aux soins ». Dans A. Leclerc, dir., *Les inégalités sociales de santé*. Paris : La Découverte, 403-418.
- Macnee, C. L., L. J. Forrest. 1997. « Factors Associated with Return Visits to a Homeless Clinic ». *Journal of Health Care for the Poor and Underserved* 8 (4) : 437-445.
- Mercier, C., L. Fournier et G. Racine. 1994. « L'itinérance ». Dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin, dir., *Traité des problèmes sociaux*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 739-764.
- Rosengard, C., D. B. Chambers, J. P. Tulskey, L. H. Long et M. Chesney. 2001. « Value on Health, Health Concerns and Practices of Women Who are Homeless ». *Women and Health* 34 (2) : 29-44.

- Roy, S. et R. Hurtubise. 2004. « De l'itinérance et du travail. À propos de la reconnaissance sociale des pratiques dans l'univers de la marginalité ». Dans J. Poupart, dir., *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 125-140.
- Wenzel, S. L., R. M. Andersen, D. S. Gifford et L. Gelberg. 2001. « Homeless Women's Gynaecological Symptoms and Use of Medical Care ». *Journal of Health Care for the Poor and Underserved* 12 (3) : 323-341.
- White, D. 1992. « (De)-Constructing Continuity of Care: The Deinstitutionalization of Support Services for People with Mental Health Problems ». *Canadian Journal of Community Mental Health* 11 (1) : 85-99.

La marginalisation : perspectives théoriques

Ilionor Louis

U. de Montréal

Cet essai émane du cadre théorique de notre thèse portant sur la capacité d'action collective des populations marginalisées au Centre-Sud de Montréal, à la Sierra Santa Catarina (Iztapalapa, Mexico) et au Village de Dieu (Port-au-Prince Haïti) dans le cadre des luttes pour la reconnaissance et la satisfaction de leurs revendications, à partir des années 1990. Trois thèmes constituent les axes théoriques de la recherche : la marginalisation, les actions collectives et la reconnaissance. Mais pour les fins de cette présentation, nous nous limiterons aux perspectives théoriques de la marginalisation. En effet, il existe en sociologie diverses approches de la marginalisation. Cependant, ces courants théoriques ne sont pas sans relation avec le contexte social dans lequel ils sont pensés. C'est ainsi que la conceptualisation de la marginalisation dans les États « des suds » peut être différente de celle des pays du nord. Vu que notre recherche porte sur deux contextes différents, nous faisons une synthèse, dans cette section, de quelques théories de la marginalisation telle que pensée respectivement en Amérique latine et dans les pays industrialisés, afin de préciser le sens du concept chaque fois que nous en faisons usage pour nous référer soit aux populations de « Cité de l'Éternel » et de la « Sierra Santa-Catarina » soit pour désigner les populations du Centre-Sud de Montréal.

2.1 Approches fonctionnalistes et structuro-fonctionnalistes de la marginalisation

Dans une logique fonctionnaliste, la marginalisation se définit comme le fait de la désintégration de certains groupes sociaux qui ne parviennent pas à respecter les normes sociales à cause du « brassage urbain » (Halbwachs 1930). Park (1950) est considéré comme le premier à avoir fait usage du concept pour désigner « les hybrides culturels » c'est-à-dire toute personne qui est obligée de vivre dans deux cultures, deux sociétés différentes et assez souvent en opposition. Des auteurs contemporains voient l'individu marginalisé comme quelqu'un qui se trouve en dehors du système à cause d'une inadaptation quelconque (Barel 1982) ou bien comme le souligne Xiberras, ces chercheurs ont tendance à reprendre le concept d'anomie pour l'appliquer à différentes catégories de populations tels que les immigrés acculturés, les jeunes en crise de valeurs, les femmes solitaires et les handicapés rejetés. Selon l'auteur, toutes les formes de déviance, de marginalité et de délinquance sont associées à l'anomie (Xiberras 2000). Dans ce cas, les populations marginalisées sont perçues comme des populations constituées de délinquants, de ratés sociaux, de paresseux, des malchanceux ou des gens

qui essaient par des moyens jugés illégitimes par la société d'atteindre leurs buts (Bernard et Séguier 1999). On leur reproche de ne pas pouvoir respecter les normes sociales, et d'être en conséquence responsables de leur situation.

Les structuro-fonctionnalistes, quant à eux, identifient les populations marginalisées soit comme des populations qui connaissent une « diversité de filiations marginales »¹ soit comme des groupes d'individus qui sont rejetés du circuit ordinaire des échanges sociaux, entre autres, des indigents et des gens en dérive dans les banlieues déshéritées (Castel 1994); ou soit comme des populations opprimées auxquelles les structures dominantes ne facilitent pas de prise de conscience et qui affichent en conséquence des comportements conformistes et passifs (Bernard et Séguier 1999). Pour Belogery, ces populations se caractérisent, entre autres, par la faiblesse des relations sociales, la difficulté à communiquer, le faible recours aux services publics, la conviction de leur propre nullité, le sentiment que toute démarche pour s'affirmer et se faire reconnaître ne peut qu'accroître les problèmes, concourir au désastre. Elles proviennent très largement des couches inférieures du prolétariat c'est-à-dire dans les couches sociales dont la situation matérielle et culturelle est plus précaire. Même s'il admet que les marginaux peuvent provenir aussi des populations déplacées par les guerres, il soutient que ce sont les salariés (et notamment les ouvriers à bas salaire qui sont les plus exposés au cumul des handicaps et du cercle vicieux de la pauvreté. Selon lui, c'est dans les inégalités sociales dont ils sont victimes que la marginalité peut plus aisément s'enraciner (Belogery 1976, 9-10).

Castel, pour sa part, identifie les populations marginalisées comme celles qui sont rejetées de ce qu'il appelle le « circuit ordinaire des échanges sociaux » lequel renvoie aux normes et aux principes qui régissent la société. Selon lui, le facteur de pauvreté n'est pas déterminant dans le processus de la marginalité. Dans son optique, il existe trois situations qui se présentent comme qualitativement différentes : a) la « pauvreté intégrée » qui est une pauvreté travailleuse, c'est-à-dire des personnes en dépit du fait de ne pas être au chômage peuvent être considérées comme pauvres; b) l'« indigence intégrée » qui relève des secours, liée à l'insertion communautaire, en d'autres termes toutes ces populations qui subsistent à partir des organismes communautaires; c) l'« indigence désaffiliée », marginalisée ou exclue, qui ne trouve une place ni dans l'ordre du travail, ni dans l'ordre communautaire. Il définit ce qu'il appelle « la zone de vulnérabilité » comme un espace social d'instabilité, de turbulences peuplée d'individus précaires, dans leur rapport au travail et fragiles dans leur insertion relationnelle. D'où le risque de basculement dans la dernière zone, qui apparaît ainsi comme une fin de parcours. C'est la vulnérabilité qui alimente la grande marginalité ou la désaffiliation (Castel 1994, 15-16).

Bernard et Séguier (1999), pour identifier les populations marginalisées, se réfèrent aux individus et aux groupes qui ne parviennent pas à respecter des systèmes de conduite

¹ Le concept a été utilisé au milieu des années 1970 par Belogery pour identifier les nomades, les handicapées physiques, les malades mentaux, les délinquants, les toxicomanes, les prostituées, les personnes âgées, les femmes, les jeunes sans qualification professionnelle, les travailleurs à bas salaire comme des catégories de gens formant les populations marginalisées (Belogery, 1976 : 9)

en vigueur dans la société. À l'instar de Castel, ils présentent les populations marginalisées comme des populations qui fonctionnent en dehors du circuit des normes et des valeurs. Dans leurs actions, ces populations sont déterminées par des structures qui les empêchent de prendre conscience. Ces structures sont entre autres l'école, la famille, l'église, les médias qui véhiculent les idées dominantes intériorisées par ces populations. Dans un premier temps, ces populations affichent des comportements d'obéissance et de soumission aux autorités établies. Mais les contradictions dans le processus de développement de ces structures peuvent occasionner des actions qui permettent de sortir de cette marginalité.

Ces approches mettent l'accent notamment sur les aspects macros de la marginalisation. D'une part, il y aurait une crise institutionnelle à partir de laquelle certaines populations ne parviennent pas intégrer la dynamique de transformation des institutions. Elles sont donc reléguées à la marge et font l'objet de mesures spéciales. D'autre part, des populations à partir d'un processus de disqualification ou d'exclusion font une chute dans la pauvreté qui peut occasionner leur marginalisation. Ces approches nous décrivent les processus qui conduisent à la marginalisation sans en analyser pour autant les causes.

2.2 Perspective constructiviste

L'approche constructiviste explique la formation des populations marginalisées à partir des rapports sociaux inégalitaires. L'inégalité se définit, dans ce sens, par un type et un degré d'écart à une situation unique : celle de l'égalité absolue au sein de la population (Davezies 2004, 48). Elle est donc un rapport social entre deux collectivités (McAll 1991) d'où un rapport de lutte dont l'activité est orientée dans le but de faire triompher sa propre volonté contre la résistance des autres (Weber 1971). Donc, à travers un processus historique d'accès différencié aux biens et aux ressources, des groupes arrivent à se former. Ceux qui sont fortement dotés de biens et de ressources et qui ont des intérêts communs parviennent à exclure ceux qui n'en ont pas ou bien qui en sont faiblement pourvus. Ils établissent des principes qui sont imposés en dépit de la résistance de la collectivité dominée. D'où l'une des fonctions de l'État : combattre les inégalités et la marginalisation. Mais certains auteurs, entre autres Bourdieu (1993) Merrien (1997) observent un déclin de l'État-providence dans les pays industrialisés qui est responsable, selon eux, de l'augmentation des populations « démunies ».

Bourdieu parle de dépérissement de l'aide publique à la construction de logements et de son remplacement, en France, par l'aide à la personne qui est, selon lui, pour l'essentiel à la base des lieux de relégation où sous l'effet de la crise économique et du chômage se trouvent concentrées les populations les plus démunies (Bourdieu 1993, 220). Analysant la situation des États-providence face au défi des années 1990, Merrien s'en prend aux nouvelles politiques sociales appliquées par ces États dans le cadre de leur transformation. Il ne parle pas de populations marginalisées mais plutôt de « démunis », c'est-à-dire ceux qui dépendent de l'assistance publique pour leur subsistance. Pour sa part, Paugam (1996), évoquant la situation des populations marginalisées en France, affirme que les marginaux ne disposent ni de revenus liés ou dérivés d'un emploi régulier

ni d'allocations d'assistance. Ce sont, selon lui, des personnes qui ne bénéficient plus ou qui n'ont jamais bénéficié d'indemnité de chômage et qui n'ont pas été non plus l'objet d'une intervention sociale régulière de type assistanciel. Elles vivent de ressources subsidiaires - aides financières d'un montant peu élevé ou colis alimentaires distribués par des associations caritatives ou des Centres communaux d'action sociale (CCAS)- et pratiquent souvent des activités diverses en marge du marché de l'emploi (Paugam 1996, 117). En effet, dans la perspective des auteurs tels que Merrien (1997), Bourdieu (1997) et Paugam (1996), les populations marginalisées sont des populations démunies qui dépendent de l'assistance sociale pour leur subsistance.

Au Québec, McAll (1996) qualifie de «nouvel espace de marginalité» la situation des requérants du statut de réfugié. Sans donner une définition du concept de marginalité, l'auteur oriente la recherche sur la trajectoire des requérants en termes de logement, de leur expérience de travail et de l'apprentissage de la langue française. Ces personnes, selon McAll, subissent «une immersion soudaine et sans préparation dans un univers social et linguistique tout à fait étranger» (McAll 1996, 17). Comme les auteurs précédents, il les classe aussi dans la catégorie des personnes qui dépendent de l'aide sociale, et pour lui, ce sont les rapports sociaux inégalitaires qui produisent des populations marginalisées. Dans son optique, au Québec, ces populations seraient constituées de gens, entre autres, des immigrants et des pauvres qui sont à l'aide sociale. Le chèque d'assistance sociale contribue davantage, selon lui, à maintenir les gens dans la marginalisation. En somme, pour ces auteurs Bourdieu (1993), Merrien (1997), Paugam (1996), McAll (1996), les populations marginalisées sont constituées des «démunis» notamment des gens qui dépendent de l'aide sociale pour leur subsistance.

2.3 Approches théoriques de la marginalité en Amérique latine

En Amérique latine, le concept de la marginalisation fait l'objet d'une classification théorique dépendamment de la façon dont il est interprété pour analyser la structure des sociétés de la région. Dubet et d'autres auteurs, dans le cadre d'une étude sur les luttes sociales et la démocratie au Chili réalisée à la fin des années 1980, ont relevé deux grands axes théoriques de la marginalité : les théories dualistes et les théories de la polarisation. Les premières soulignent l'existence d'un « secteur traditionnel » menacé de désorganisation et de marginalisation à côté d'un autre « secteur moderne » en plein développement, tandis que les secondes mettent l'accent sur un secteur économique marginal (Dubet et alii 1989)

2.4 Perspective dualiste

L'approche dualiste met l'accent sur les dimensions socioculturelles de la marginalité, c'est-à-dire certaines institutions, entre autres, l'école, les syndicats, les partis politiques, la législation sociale ne parviennent pas à assurer et à maintenir l'intégration des acteurs. Ainsi apparaissent « des conduites désorganisées et anomiques » ainsi que des comportements de manque d'intégration et d'identification. La marginalité se définit, donc, comme la masse « formée de ceux qui se sentent autorisés à remplir

certaines rôles et à exercer certains droits, en raison de la modernisation culturelle, mais qui sont frustrés par l'absence d'intégration (Dubet et alii 1989, 34)

C'est une perspective fonctionnaliste de la marginalisation au sens où certains individus ou groupes sociaux n'arrivent pas à s'intégrer à la société à cause des dysfonctionnements institutionnels. C'est dans cette même perspective que le Conseil économique pour l'Amérique latine (CEPAL) affirme que la marginalité en Amérique latine vient du fait que le « secteur développé » latino-américain n'arrive pas à offrir des emplois suffisants pour réduire la masse de main-d'œuvre marginale (Sunkel 1996). Donc, les marginaux seraient ceux qui n'ont pas un emploi qui leur permet de s'intégrer à la société.

2.5 L'approche de la polarisation

Des auteurs latino-américains parmi lesquels Quijano et Sunkel (1970) et Günder Frank (1970) recourent à la théorie de la dépendance pour expliquer la marginalisation. Pour eux, le sous-développement est un processus de marginalisation associé au développement accéléré des centres primaires face au développement beaucoup plus lent des économies dépendantes (Quijano et Sunkel 1970). Selon ces auteurs, cela se passe au niveau des rapports entre pays développés et pays sous-développés et à l'intérieur même des États où la modernisation se concentre dans les grandes villes tandis que les secteurs agricole et artisanal tendent à disparaître. Günder Frank (1970) identifie, au niveau de la région, deux catégories de populations marginalisées: celles qui se retrouvent dans les périphéries urbaines et certaines couches sociales au niveau de la paysannerie. Selon cet auteur, comme la population indigène des zones rurales, la population flottante des zones urbaines est souvent considérée comme étant marginale en raison de la manière dont elle s'intègre à la société saisie comme un ensemble (Günder Frank 1970, 252). Il décrit les populations marginalisées des agglomérations urbaines latino-américaines comme des gens expulsés des exploitations rurales et des petites villes, et qui se dirigent vers les grandes villes pour s'établir à cause de la pénétration du capitalisme dans la paysannerie et du développement industriel. Il les appelle « *populations instables* » des zones rurales et « *population flottante* » des zones urbaines attirées en ville par des emplois de courte durée dans le secteur tertiaire pour retourner ensuite à leur situation antérieure. Les quartiers où vivent ces populations manquent d'hygiène, d'infrastructures sociales et sanitaires et surtout ne sont pas en sécurité (Günder Frank 1970, 258-259).

Les écrits de ces auteurs datent des années 1970 et se situent dans un contexte caractérisé, selon eux, par la percée du capitalisme dans la paysannerie ainsi que par le développement technologique qui aurait contribué à une augmentation des populations marginalisées dans les villes latino-américaines. Cependant cette approche est réductrice au sens où elle tente d'expliquer la marginalité à partir de la percée du capitalisme dans la paysannerie ou bien à partir de la dépendance des pays de la périphérie de ceux du centre. Elle ne permet pas d'appréhender la dimension interne des rapports sociaux inégalitaires, bien avant la percée du capitalisme ou l'établissement des rapports de dépendance. C'est comme si la marginalisation avait pris naissance avec la percée du capitalisme et la dépendance de ces États des pays du centre.

2.6 Culture de la pauvreté ou déséquilibre systémique

Dans une autre perspective, d'autres auteurs ont fourni d'autres explications de la marginalité. Par exemple pour Lewis, qui a fait des travaux dans les années 1960 sur les populations marginalisées de la ville de Mexico, la marginalisation s'explique par ce qu'il appelle « une culture de la pauvreté » (Lewis 1966). Lewis a réuni une soixantaine de caractéristiques qui, ajoutées au facteur quantitatif du niveau de revenu, permettraient de définir « la culture de la pauvreté ». Il explique ce concept par la faiblesse des liens sociaux analysés à deux niveaux. D'une part, sur le plan interne, la famille ou les groupes de voisinage constituent les seules composantes de la vie sociale; d'autre part au plan externe la participation de ces populations aux activités politiques, sociales et culturelles de la ville est très faible. Selon lui, la culture la pauvreté se maintient là où s'imposent des valeurs bourgeoises (Lewis 1966).

Pour sa part de Lomnitz, dans une étude réalisée au début des années 1970 dans un quartier de Mexico cherche à savoir qui sont les marginaux, quel est le sens du phénomène de la marginalité, et quelle relation existe entre la pauvreté et la marginalité (de Lomnitz 1975). Elle s'oppose à la thèse de la culture de la pauvreté de Lewis en affirmant que l'origine rurale, la pauvreté et la résidence dans des quartiers pauvres sont des traits concomitants au fait structurel de la marginalité. Pour elle, au lieu de la culture de la pauvreté, c'est plutôt la condition d'insécurité chronique de l'emploi et du revenu qui constitue le facteur déterminant de l'existence des marginaux. Selon l'auteure, cette insécurité est à son tour la conséquence d'un manque d'intégration au système de production industrielle et non d'une culture spécifique (de Lomnitz 1975). L'approche de cette auteure s'inscrit dans une perspective systémique. Elle définit le pays comme un écosystème, c'est-à-dire un système global de ressources et de conditions de vie où toute évolution déséquilibrée telle l'industrialisation accélérée provoque des pressions économiques et démographiques internes susceptibles d'engendrer des processus migratoires ayant pour conséquence la marginalisation de certaines couches ou des secteurs importants de la population (de Lomnitz 1975, 29)

2.7 La marginalisation comme produit d'un processus de désarticulation

Analysant la marginalisation dans les sociétés dépendantes, à partir des années 1970, particulièrement en Amérique Latine, Touraine propose une nouvelle approche de la marginalité. Pour y parvenir, il passe en revue les approches de certains théoriciens, entre autres, Gunder Frank (1970) et Sunkel (1970) qui cherchent à expliquer la marginalisation par la logique interne du système économique, c'est-à-dire un mode de production donné, ou à partir de la dépendance. Selon Touraine, il est impossible d'expliquer la marginalité à partir de ces deux variables. D'une part, dit-il, si l'histoire latino-américaine est pensée comme celle du développement capitaliste, il faut remplacer la notion de marginalité d'un côté par celle du chômage, de l'autre par celle du « lumpenprolétariat ou des classes dangereuses ». D'autre part, si on explique l'histoire de cette région à partir de la dépendance, la marginalisation prend alors « une importance centrale » car le concept découle dans ce cas de la dualisation de l'économie, de la

concentration des revenus et des investissements dans un secteur limité où les capitaux étrangers produisent des biens durables pour les riches (Touraine 1976, 37). Selon lui, premièrement on ne peut pas prouver que le manque d'emploi est imputable seulement aux entreprises étrangères. Deuxièmement, il n'y a pas de certitude que la concentration de revenus a pour effet de bloquer la croissance industrielle. Troisièmement, on accorde trop d'importance, dans le cadre des analyses critiques, à la consommation des particuliers. Cela ne signifie pas qu'il nie le fait que la dualisation de l'économie et la marginalité elle-même s'inscrivent dans une situation dominée par l'économie capitaliste et par la concentration des investissements dans des secteurs étroits. Mais il soutient aussi qu'on ne peut pas démontrer que le sous-emploi et la petite industrie artisanale sont fonctionnels pour le capitalisme.

Abandonnant cette perspective économique de l'analyse de la marginalisation, il se situe dans une approche historique pour défendre la thèse que la marginalité dans la région résulte de la désarticulation des sociétés latino-américaines. Il se réfère à la démographie pour construire l'argument selon lequel la marginalité urbaine a pour cause l'archaïsme de l'économie rurale qui permet dans un premier temps de retenir longtemps la main-d'œuvre mais qui finalement entre en crise et contribue à l'expulsion de la force de travail devenue excédentaire. Cette crise se déroule à travers le processus par lequel les grands propriétaires cherchent à éliminer l'agriculture de subsistance pour se consacrer à d'autres activités économiques jugées plus rentables. Ils se sont emparés violemment, affirme Touraine, des terres des « commnunos », obligeant ainsi la communauté paysanne à la désagrégation. Il attribue aussi aux réformes agraires une part de responsabilité dans l'expulsion de la main d'œuvre paysanne. À partir de ces considérations, il définit la marginalité comme le signe de la désarticulation de la société dépendante, de la non-coordination des secteurs dominants et des secteurs dominés de l'emploi. La population marginale est donc pour Touraine celle qui cumule les conséquences du sous-emploi lié au capitalisme dépendant et de la crise de la société agraire en même temps que la société urbaine marchande (Touraine 1976, 141)

2.8 La marginalisation comme relation sociale

Aujourd'hui, avec l'épuisement de ce que Dubet et d'autres auteurs appellent « le radicalisme politique et intellectuel de l'intelligentsia » la sociologie serait en train d'abandonner peu à peu le concept de la marginalité qui est reléguée au rang de « théorie à moyenne portée » (Dubet et alii 1989). Ayant effectué leur recherche sur le Chili, ils affirment que dans cette société, on ne peut pas parler d'exclusion absolue mais plutôt d'une intégration fragmentée où « une bonne participation scolaire et une exclusion économique coexistent » (Dubet et alli 1989, 40). Ces auteurs semblent décrire l'effet au lieu de chercher à comprendre la cause de la coexistence de ce qu'ils appellent la bonne participation scolaire et l'exclusion économique. Tenant compte de la complexité sociale et de la difficulté de réduire la marginalité à un concept univoque, ils proposent dans le cadre de la théorie de moyenne portée « de s'appuyer sur l'acteur lui-même, ses identifications, ses projets et ses conduites » pour mieux comprendre son statut. Donc, ils recommandent de lui donner la parole.

Tenant compte de différentes approches de la marginalité dans le cadre des pays industrialisés et en Amérique Latine, nous admettons que la marginalisation ne se définit pas par le logement ou par l'espace dans lequel on habite, en d'autres termes, les mal-logés ne sont pas nécessairement des marginaux. De même, la marginalisation ne se définit pas non plus par uniquement le chômage ou la migration. Ceux qui ne travaillent pas ou qui ont migré de la ville à la campagne, d'une région à une autre ou d'un pays à un autre ne deviennent pas automatiquement marginaux. La marginalité soit dans les pays industrialisés, soit en Amérique Latine, soit dans les pays d'extrême pauvreté se définit à partir des relations sociales, c'est-à-dire elle est un rapport social et comporte une dimension externe et une dimension interne. Sur le plan externe, à partir des pratiques d'appropriation et d'exclusion dans le travail, le logement, la formation scolaire ou professionnelle et dans d'autres secteurs, certains individus ou groupes sociaux sont relégués à la marge formant ainsi une population distincte et instaurant des frontières sociales. À travers ce processus, se forment donc des communalisations : ceux qui conservent le monopole des ressources et de leur distribution sont liés par des intérêts matériels et idéels, tels que le contrôle et la répartition des biens économiques et sociaux (Juteau 1999). Ceux qui en sont dépourvus revendiquent ou cherchent à s'intégrer à la société.

Sur le plan interne, émergent aussi d'autres formes de communalisation à travers notamment la construction des réseaux d'échange. Les individus parviennent à créer une structure sociale particulière qui se caractérise par une subsistance minimale au cours des périodes très difficiles. Dans cette structure sociale prédomine des types de regroupements que sont les réseaux entre amis, voisins ou parents, lesquels réseaux jouent un rôle de supplément au manque ou à la rareté de ressources que vivent les individus (de Lomnitz 1975). Ce réseau fait particulièrement appel à une des rares ressources que possède l'individu marginalisé : les ressources sociales. Alors, comme la marginalité ne se définit pas spécifiquement par la situation du logement, par le quartier de résidence ou par le chômage, nous ne pouvons pas dire que les populations marginalisées sont la masse, le sous-prolétariat, des exclus, ou le lumpen-prolétariat. Nous proposons donc de définir la marginalisation comme une relation sociale et de tenir compte de ses dimensions interne et externe. Pour ce, nous accordons la parole aux acteurs qui font l'objet de cette recherche.

Bibliographie

- Barel, Yves. 1982. *La marginalité sociale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Belogery, J-M. 1976. «Quelles places pour les marginaux?» in *Colloques de Marly Habitat et marginalité*. Paris : Institut d'éducation populaire.
- Bourdieu, Pierre. 1993. « Effets de lieu ». Dans Pierre Bourdieu, dir., *La misère du monde*. Paris : Éditions du Seuil.
- Bourdieu, Pierre. 1987. *Choses dites*. Paris : Les éditions de Minuit.
- Castel, Robert. 1994. « Dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la définition ». *Cahiers de recherche sociologique* (no 22).
- Davezies, Laurent. 2004. « De la question sociale à la question spatiale ». *Lien social et Politiques-RIAC* 52

- de Lomnitz, Larissa. 1975. *Como sobreviven los marginados?* Mexico DF : Siglo Veintiuno.
- Dubet, François et Didier Lapeyronie. 1992. *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.
- Dumas, Bernard et Michel Séguier. 1999. *Construire des actions collectives. Développer les solidarités* 2^{ème} édition. Lyon : Chronique sociale.
- Giddens, Anthony. 1987. *Constitution de la société*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Günder Frank, André. 1970. *Le développement du sous-développement*. Paris, : Maspero.
- Halbwachs. 1930. *Les causes du suicide*. Paris : Alcan.
- Juteau, Danielle. 1999. *L'ethnicité et ses frontières*. Montréal : Presses universitaires de Montréal.
- Lewis, Oscar. 1963. *Life in a mexican village*, Urbana : University of Illinois Press.
- McAll, Christopher. 1996. *Les requérants du statut de réfugié au Québec. Un nouvel espace de marginalité?*. Montréal : Groupe de Recherche Ethnicité et Société, Collection études et Recherches # 16.
- Merrien, François Xavier. 1997. *L'état-providence*. Paris : Presses universitaires de France
- Park, Robert E. 1950. *Race and culture*. Glencoe III : Free Press.
- Paugam, Serge. 1993. *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Sunkel, Osvaldo. 1970. *El subdesarrollo latinoamericano y la teoria del desarrollo*. Mexico : Siglo Veintiuno
- Touraine, Alain. 1976. *Les sociétés dépendantes, Essais sur l'Amérique Latine*. Paris : Éditions J. Duculot.
- Weber, Max. 1971. *Économie et société. Les catégories de la sociologie*. Paris : Agora Éditions Porket.
- Xiberras, Martine. 1998. *Les théories de l'exclusion. Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*. Paris : Armand Colin.

L'approche monographique ou la constitution des sciences sociales

Frédéric Parent

U. de Montréal

Après avoir défini brièvement en introduction le travail monographique, j'exposerai d'abord dans cette communication quatre différentes formes possibles de monographie que nous retrouvons généralement dans la littérature québécoise : les monographies paroissiales, les monographies de colonisation, les monographies familiales et les monographies de communautés. Par la suite, je présenterai quelques critiques généralement faites à ce genre de travail.

Léon Gérin, pionnier des études monographiques au Canada, fait remarquer qu'étymologiquement, le mot monographie « veut dire examen ou description d'un seul objet, *monos* » (Gérin, 1931 : 383). Dans le dictionnaire spécialisé en anthropologie et ethnologie de Bonte et Izard (1991), Christian Bromberger (1991 : 484) définit la monographie comme un « genre ethnologique consistant en l'analyse la plus complète possible d'un groupement humain, d'une institution ou d'un fait social particulier ». La monographie est donc une description « complète » d'un objet quelconque : une paroisse, une région de colonisation, une famille et une communauté. Les travaux auxquels je ferai référence dans cette communication se veulent essentiellement la description d'observations d'objets empiriques résultat d'un travail de terrain.

1) Le travail monographique : les variations d'un genre

a) la monographie paroissiale : du curé aux historiens locaux

Du milieu du XIX^e siècle à la fin des années 1930, il s'est publié, au Québec, pas moins de 700 (huit par année) monographies de paroisses (Falardeau, 1985). Souvent œuvres d'abbés, ces monographies paroissiales sont une « résurrection de la vie intégrale », dit l'abbé Ivanhoe Caron (1926 : 254), puisqu'elles sont « comme une sonde » (259) qui permet d'interpréter « la force et le sens d'un courant qui emporte la société toute entière » (*idem*). L'abbé Caron félicite les nombreux prêtres qui ont déjà fait ce travail et supplie ses autres collègues à faire de même, parce que

Le ministère d'un prêtre et surtout d'un curé a tout à y gagner. Ce curé, en effet, acquiert le goût des traditions qui dirigent l'esprit populaire, [...] il pénètre plus profondément dans l'âme et les dispositions intimes de son peuple, dans sa manière de sentir et de penser. Il peut

opposer avec autorité la vie noble et droite des pères aux égarements passagers des fils, et par ces moyens, il gagne sur ses ouailles une influence morale qui, jointe au prestige de sa piété et de sa vertu et à l'action de la grâce, assure plus de succès à ses efforts (265).

Aucun dénombrement n'a été fait sur le nombre de monographies paroissiales écrites jusqu'à ce jour. Le genre existe encore aujourd'hui et de nombreuses monographies s'écrivent encore pour souligner les anniversaires de fondation des paroisses, faut-il insister, et non des municipalités. Les curés sont toutefois remplacés par des historiens locaux, amateurs ou professionnels, et la finalité n'est certes plus religieuse...

b) la monographie de colonisation ou les débuts des études géographiques

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'au tournant des années 1930, le Québec est marqué par de vastes mouvements de population des milieux agricoles vers les villes industrielles des États-Unis d'Amérique et du Canada (Ramirez, 2003 : 113). Les « élites » s'inquiètent et dénoncent avec ferveur ces grands mouvements vers les États-Unis (Bouchard, 1985).

Afin de contrer l'exode, des élites politiques et religieuses encouragent plutôt la colonisation à l'intérieur du Québec. Dans ce contexte, il se développe au Québec un nouveau genre d'écrit, ce que le géographe Gilles Sénécal (1992) nomme les monographies de colonisation. Favorisé, entre autres depuis 1886 par le Département de la Colonisation (Magnan, 1912 : 256) qui commande des études sur les nouvelles régions de colonisation, le développement des monographies de colonisation a comme objectif de faire connaître les « attraits » (Sénécal, 1992) des régions nouvelles. Pour le géographe, « [c]'est ainsi qu'un objectif pratique – la colonisation – permettra l'essor d'une littérature géographique imprégnée d'un discours aux **finalités nationalistes**, mais aussi forte de connaissances fondamentales et d'un **savoir empirique** » (Sénécal, 1992 : 35). Des auteurs désormais célèbres sont à mettre au rang des publications commandées par le Département de la Colonisation : le journaliste et pamphlétaire Arthur Buies; le publiciste du ministère de la colonisation Alfred Pelland; et Hormisdas Magnan qui trace en 1912 des « esquisses des paroisses de colonisation ».¹

Ces monographies de colonisation furent largement diffusées à leur époque.² De plus, selon Sénécal, ces monographies « méritent d'être comptées parmi les textes fondateurs de la géographie québécoise » (1992 : 57), et pour Jean-Charles Falardeau

¹ Voici un exemple de perles que l'on peut retrouver dans ses esquisses notamment celle sur Saint-Ignace de Loyola dans le comté de Berthier : « Un bon médecin, sobre et actif pourrait s'établir avec chance de succès » (Magnan, 1912 : 41). Ou encore à la Tuque l'auteur écrit : « Le conseil municipal vient de rendre un important service aux citoyens en proscrivant courageusement tous les débits de boissons. Nous l'en félicitons! » (Magnan, 1912 : 57) et l'on demande en plus des « ouvriers sobres » (Magnan, 1912 : 58).

² Par exemple, la monographie de Langelier (1884) sur la Gaspésie fut rééditées à de nombreuses reprises et fut traduite en anglais

(1964 : 18), l'œuvre de Buies, par exemple, est « annonciatrice des investigations géographiques systématiques de l'avenir ». En effet, environ quarante ans plus tard, en 1929, le géographe français Raoul Blanchard part annuellement vers le Québec pour écrire ce qui deviendra l'une des premières et dernières (Harvey, 1993 : 234) grandes interprétations d'ensemble de l'histoire du Québec régional.³ L'histoire a d'ailleurs surtout retenu les monographies régionales de Blanchard au lieu des monographies de colonisation.

c) La monographie familiale ou les débuts des études sociologiques à la fin du XIX^e siècle.

Concurremment aux monographies de colonisation, il se développe, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, un autre genre de monographie : la monographie familiale. Cette dernière représente pour la sociologie québécoise ce qu'est la monographie de colonisation pour la géographie. En effet, les monographies familiales de Léon Gérin sont les textes fondateurs ou précurseurs de la sociologie québécoise bien avant son institutionnalisation. Bien que les monographies familiales de Gérin décrivent également les milieux naturels (sol, cours d'eau, etc.), ceux-ci ne sont plus l'objet principal de description, puisque Gérin s'intéresse principalement à la région agricole de la vallée du Saint-Laurent, qui n'est plus vraiment à coloniser ! Gérin et son précurseur Gaudrée-Boilleau dans les années 1860, tous deux disciples de Frédéric LePlay, fondateur des monographies familiales, décrivent plutôt par l'étude de la vie familiale des « univers sociaux », des « genres de vie » (Sénécal, 1992 : 51) ou ce que Gérin nomme des « manières d'être socialement ». Dans ses monographies familiales, les « genres de vie » sont très diversifiés, comme en témoigne la présentation des cinq types d'agriculteurs québécois dans son livre synthèse de 1937 : le paysan-colonisateur; l'habitant casanier; le cultivateur progressiste; l'émigrant déraciné et l'exploitant émancipé.⁴ Léon Gérin fut, selon plusieurs, « le premier sociologue québécois » (Falardeau, 1964 : 21) ou l'« initiateur » des études sociologiques au Québec (Dumont, 1962). Son œuvre demeure toutefois fortement méconnue sinon vivement critiquée. Nous y reviendrons.

d) La monographie des communautés ou les débuts de l'anthropologie (1950-1960)

L'anthropologie québécoise est née sous le signe des études de communautés, avec notamment Marcel Rioux, beau-fils de Marius Barbeau, pionnier des études folkloriques au Québec, et Marc-Adélar Tremblay.

Marcel Rioux, alors à l'emploi du Musée national à Ottawa, débute pendant les saisons d'été (1948-1952-1953) des études monographiques à l'Île-Verte dans le Bas

³ Actuellement, des chercheurs québécois, qui participent depuis 1980 à l'écriture des histoires régionales aux éditions de l'IQRC, révisent ses délimitations du territoire québécois. Bref, l'œuvre de Blanchard est encore de nous jours un passage obligé.

⁴ Léon Gérin, *Le type économique et social des Canadiens*, Montréal, Éditions de L'A.C.-F., 1937.

Saint-Laurent et à Belle-Anse en Gaspésie; monographies qui se veulent le début d'une série de recherches sur la culture du Québec (Rioux, 1954 : 1). Au cours de l'été 1962, Rioux poursuit, avec des collègues et étudiants, des études de communauté à Saint-Hilaire. À l'été 1965, c'est au tour de Marc-Adélaïde Tremblay d'amorcer des études monographiques sur des communautés isolées de la Côte-Nord avec ses étudiants. Tout comme les travaux de Marcel Rioux, le projet de Tremblay et de son équipe consiste à élaborer une ethnologie du Canada français qui devait « se fonder sur tout un ensemble de dossiers ethnographiques et sociographiques des diverses régions du Québec et du Canada français » (Tremblay et Gold, 1973 : XV). Pour l'anthropologue Tremblay (1981 : 264), « une intention commune mobilise toutes ces études des années 60. Il s'agit de déceler, la structure profonde des changements massifs qui frappent le Québec ». À partir de ces années 1960, il se produit en effet de nombreux changements dans les campagnes québécoises, dont un n'est pas assez souligné. La population agricole n'est plus et ne sera plus majoritaire dans les espaces ruraux. Avec ces monographies de communauté, il s'agit non seulement d'étudier les changements culturels, mais aussi des modes de vie en disparition.

Les critiques d'un genre : quelques remarques

Bien que la géographie, la sociologie et l'anthropologie canadiennes virent leur naissance annoncée par les études monographiques de pionniers comme Arthur Buies et Léon Gérin et que beaucoup d'autres géographes, anthropologues et sociologues ont fait de même par la suite (Blanchard, Miner, Hughes, Fortin, Lemieux, Verdon, etc.), aucune monographie sur les milieux ruraux actuels ne fut publiée depuis les années 1970 (Moreux, 1982). La France n'échappe pas non plus à ce phénomène, puisque depuis près de vingt ans, « l'étude monographique du village européen » est quasiment disparu (Chiva, 1992 : 155). Peu importe le genre - à l'exception peut-être des monographies paroissiales qui se veulent après tout des petites histoires locales relatant des petites querelles de clocher - les monographies sont discréditées, et ce pour trois principales raisons.

1) L'idéologie et les monographes

Premièrement, les monographes seraient plus que les autres victimes des idéologies de leur époque. Pour Raoul Blanchard, même si les monographies de colonisation sont « parfois pleines d'intérêt » (Sénécal, 1992 : 39), « elles ne relèvent pas d'un esprit et d'une méthode strictement géographique » (idem.) pour ne pas dire scientifique. Pour tout dire, les auteurs sont trop préoccupés à « faire aimer » et à « faire admirer » leur pays (Falardeau, 1964 : 18). La finalité est nationale, i.e. au service d'un État qui veut occuper un territoire et enrayer la migration de la population. Après Blanchard, qui utilisa pourtant beaucoup ces monographies, « on ne verra plus beaucoup d'intérêt ... à référer à des ouvrages jugés incomplets ou tendancieux », écrit le géographe Sénécal (1992 : 39). Pour le cas des monographies paroissiales, la finalité est aussi très claire, puisqu'en les écrivant, le prêtre, dit l'abbé Caron, « pourrait montrer l'action de Dieu et l'influence de l'Église sur ce petit coin de la vigne dont il a la charge » (Caron, 1926 : 266). Le constat n'est pourtant guère plus reluisant pour la sociologie ! Léon Gérin est pris par l'idéologie

de ses maîtres leplaysiens. Il plaquerait sa théorie « sur la réalité ondoyante et complexe de l'existence humaine » (Warren, 2001 : 250-251). Et pour les monographies de communautés ? Dans les monographies de Marcel Rioux, par exemple, on aperçoit qu'il est pris dans une « mentalité paysanne » et qu'il ne pourra que « prolonge[r] certains traits du nationalisme traditionnel et exauce[r] l'idéologie religieuse de l'entre-deux guerres » (Warren, 2001 : 43). Pour répondre à ces critiques, nous reprendrons une toute petite remarque de Marcel Rioux sur le marxisme au Québec : « à force de réfuter le marxisme dans nos manuels et de combattre verbalement le communisme, nous en sommes venus à nier la **réalité** à partir de laquelle Marx a construit sa théorie » (Rioux, 1963 : 270).

Même si certaines théories peuvent aujourd'hui nous apparaître dépassées ou trop « **idéologiques** », elles nous permettent de prendre la mesure de la **réalité** qui fut observée (Parent 2007, à paraître). L'intérêt du travail monographique réside dans le fait qu'il est le résultat d'observations de terrain et non de spéculations philosophiques. « On pourrait [leur] répondre dès le début, dit d'ailleurs Gérin, que si la méthode d'observation est fautrice d'erreur au point qu'il dit, toute méthode expérimentale [...] se trouve atteinte du même coup, puisque dans tous les cas ce sont les **données de l'observation** qui servent de point de départ, de fondement à l'expérimentation » (Gérin, 1909 : 139).

2) L'étroitesse de la monographie

Deuxièmement, l'on associe trop aisément le genre monographique à l'étude des petites communautés (Tremblay, 1981, Tiévant, 1983, Chiva, 1992). Colette Moreux, voulant expliquer le fait que la monographie ne soit plus à la mode au moment où elle rédige la sienne dans les années 1980, souligne justement que l'« [u]ne des causes de ce discrédit serait la disparition progressive et inéluctable de l'objet d'étude : il n'y aurait plus ou presque de « vraies » petites communautés, comme il n'y aurait plus de « vrais » paysans » et de ces formes de cultures dites « traditionnelles » qui firent les beaux jours de l'École de Chicago (Moreux, 1982 : 9). Dans la perspective d'étude de communautés, la monographie devient alors trop « étroite » (Céfaï, 2003 : 477) pour l'anthropologie actuelle, orientée vers la « globalisation ». La monographie est confinée à l'échelle du petit, du local, ou des petites communautés dans le cas qui nous occupe. Toutefois, on ne remarque pas que les communautés, les familles ou les villages ne sont que des « observatoires » (Hamel, 1992 : 225) ou des « cadres » (Moreux, 1982 : 13) « pour saisir les caractéristiques d'ensemble d'une culture ou d'une société » (Hamel, 1992 : 225).

3) La monographie comme description homogène

Troisièmement, en plus d'être confinée à l'échelle du petit, l'étude monographique ne permet pas de rendre compte de la complexité ou de l'hétérogénéité de la société québécoise (Bouchard, 1990). Contrairement à de nombreuses critiques actuelles qui affirment que dans leurs travaux monographiques des pionniers tels que L. Gérin, H. Miner, E.-C. Hughes, etc. ont décrit une société **homogène**, nous pensons plutôt que, par la particularité même du travail monographique, à savoir la description en **profondeur** d'un objet empirique, les pionniers ont mis davantage l'accent sur **l'hétérogénéité** de la

société québécoise. Avec l'anthropologue Gilles Bibeau *et al.* (1990 : 56), nous dirons que :

L'accent mis sur le local plutôt que sur le global, sur le particulier plutôt que sur le général, permet de mieux mettre en évidence la pluralité des histoires, la multiplicité des contextes et la différenciation interne dans la construction des sous-cultures [...] C'est à ces différentes visions du monde qu'une approche centrée sur le localisme permet d'avoir accès.

Actuellement, le travail monographique revient timidement à l'ordre du jour, plus particulièrement en France, avec la revue *Étude sociales*, qui consacra en 2003 un numéro à « revisiter les monographies de familles ouvrières ». En éditorial, on écrit que les monographies « ne sont plus des sources parmi d'autres » et que « [c]onsidérées en elles-mêmes, elles constituent un matériau exceptionnel sur une époque et un milieu, révélant les mécanismes élémentaires par lesquels une société se produit et se reproduit » (3). Enfin, la revue *Enquête* de l'EHESS publia, également en 2003, un numéro sur les « pratiques de la description » et dans laquelle il est écrit que nous assistons actuellement à la réhabilitation des « pratiques descriptives » (9). Ce bref exposé participe en quelque sorte de ce mouvement et, en terminant, nous souhaitons à la sociologie la même chose qu'espérait Gilles Sénécal pour la géographie des années 1990, i.e. que « [l]a lecture des monographies donne à l'histoire de la géographie québécoise une profondeur qu'on ne lui reconnaît pas encore aujourd'hui » (Sénécal, 1992 : 54).

Bibliographie

- Bibeau, Gilles, Ellen E. Corin, Jean-Claude Martin, Robert Laplante. 1990. *Comprendre pour soigner autrement*. Montréal : PUM,
- Bouchard, Gérard. 1985. « Sur l'historiographie des campagnes et des régions du Québec aux XIX^e et XX^e siècles : nouvelles propositions », dans Robert Mandrou (dir.), *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités : mélanges Robert Mandrou*. Paris : PUF, 561-571.
- Bouchard, Gérard. 1990 (printemps). « Représentations de la population et de la société québécoises : l'apprentissage de la diversité », *Cahiers québécois de démographie* 19 (1) : 7-28.
- Bromberger, Christian. 1991. « Monographie », dans Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris : PUF, 484-486.
- Caron, abbé Ivanhoe. 1926. « Les monographies, leur rôle, leur caractère », *Semaine d'histoire du Canada*, Compte rendu et mémoire. Première session. Montréal : Société historique de Montréal, 252-272.
- Céfaï, Daniel (textes réunis et présentés par). 2003. *L'enquête de terrain*, Paris : La Découverte-Mauss.
- Isac, Chiva. 1992. « À propos des communautés rurales. L'ethnologie et les autres sciences de la société », dans G. Althabe, D. Fabre et G. Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 155-173.

- Falardeau, Jean-Charles. 1964. *L'essor des sciences sociales*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Falardeau, Jean-Charles. 1985. « Présentation », dans Horace Miner, *Saint-Denis : un village québécois*. Montréal : Éditions HMH, 1-13.
- Gérin, Léon. 1909. « La science sociale. Aperçu d'une méthode simple d'observation et d'enseignement ». *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3^e série (III), 126-166.
- Gérin, Léon. 1931 (décembre). « L'observation monographique du milieu social », *Revue Trimestrielle Canadienne* (XVII), 378-389.
- Gérin, Léon. 1937. *Le type économique et social des Canadiens*. Montréal : Éditions de L'A.C.-F.
- Hamel, Jacques. 1992. « La méthode de cas en sociologie et en anthropologie. Les développements contemporains de la méthodologie qualitative ». *Revue de l'Institut de sociologie* (1-4), 215-240.
- Harvey, Fernand. 1993. « L'histoire régionale, rurale et urbaine ». dans Jacques Rouillard (dir.), *Guide d'histoire du Québec : du régime français à nos jours : bibliographie commentée*. Montréal : Méridien, 229-252.
- Magnan, Hormisdas. 1912. *Esquisses monographiques*.
- Moreux, Colette. 1982. *Douceville en Québec. La modernisation d'une tradition*. Montréal : PUM.
- Parent, Frédéric. (2007, à paraître). « Léon Gérin méthodologue. De l'usage de la monographie ». *Études sociales*.
- Ramirez, Bruno (avec la collaboration d'Yves Otis). 2003. *La ruée vers le sud. Migrations du Canada vers les États-Unis 1840-1930*. Montréal : Boréal.
- Rioux, Marcel. 1954. *Description de la culture de l'Île Verte*. Ottawa : Musée national du Canada.
- Rioux, Marcel. 1963. *Essai de sociologie critique*. Montréal, HMH.
- Sénécal, Gilles. 1992. « Les monographies des régions de colonisation au Québec (1850-1914) : genre et tradition géographique. Ecole nationale ? » , *Cahiers de géographie du Québec* 36 (97), 33-60.
- Tiévant, Sophie. 1983. « Les études de « communauté » et la ville: héritage et problèmes ». *Sociologie du travail* (2), 243-256.
- Tremblay, Marc-Adélar et Gérard Gold. 1973. *Communautés et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français*. Montréal : Éditions HRW.
- Warren, Jean-Philippe. 2001. *La tradition sociologique québécoise francophone (tome I)*. Montréal : Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal.

Le jeu du racisme et de la honte dans l'entrepreneuriat haïtien à Montréal : deux éléments structurants d'une économie de diaspora

Alfred Pierre

U. de Montréal

Par le thème « le terrain en sociologie », ce colloque étudiant veut rouvrir le débat sur la place du terrain dans l'entreprise sociologique, c'est-à-dire son enjeu théorique et méthodologique dans l'élaboration des savoirs de notre discipline. Il introduit les jeunes chercheurs à un récit d'expérience empreint de réflexivité qui consiste à prendre leurs propres pratiques de recherche pour objet sociologique (Bourdieu, 2001). Cet article issu d'une recherche menée pour notre mémoire de maîtrise (Pierre, 2005) s'inscrit dans cette tradition. Nous nous appuyant sur Bourdieu (1993), Bourdieu et Wacquant (1992) et Hamel (1997) pour qui, un cas judicieusement choisi, a la propriété de révéler les qualités d'une relation sociale. L'article vise, d'une part, à cerner la portée du cas dans l'analyse sociologique et, d'autre part, à apporter une possible contribution à la sociologie économique en montrant comment les relations sociales conditionnent les pratiques économiques à partir d'une mise en relation entre le racisme comme relation sociale et l'entrepreneuriat haïtien à Montréal. Dans le travail initial, nous avons cherché à comprendre, à travers la trajectoire d'insertion des entrepreneurs haïtiens échantillonnés, comment se fait le passage des travailleurs migrants à celui d'entrepreneurs ethniques et le principe structurant de cet entrepreneuriat, c'est-à-dire les logiques sociales qui sous-tendent son émergence et son développement. Nous avons fait l'hypothèse que l'entrepreneuriat immigrant ou ethnique ne dépend pas exclusivement des ressources sociales encadrées dans la communauté immigrante, mais davantage de l'accès aux ressources disponibles dans la société englobante, dans la mesure où l'intégration économique des immigrants reste une fonction de leur accession aux ressources au sens large et de la qualité de la relation que ce groupe entretient avec les groupes sociaux dominants. Le racisme ne figurait pas dans notre problématique de départ qui s'inspirait davantage du transnationalisme immigrant : notre motivation première était d'étudier l'apport possible de la diaspora haïtienne à travers l'entrepreneuriat immigrant au soutien du développement économique d'Haïti. Eu égard à l'effet que peut avoir la théorie sur les pratiques quotidiennes (Steiner, 2005), il est difficile d'isoler le racisme d'une problématique de l'ethnicité, peu importe le niveau abordé. En effet, l'ethnicité constitue, selon McAll (1995), une « caractéristique universelle des rapports de collaboration et de solidarité » qui découle de la socialisation dans le cadre parental. Toutefois, elle est plutôt théorisée en Amérique du Nord comme un phénomène marginal ou pathologique lié aux

conditions prémodernes (McAll, 1995 : 656). Cette théorisation est au cœur de son enjeu tel que le souligne Simon (2000) avec raison : « *la référence raciale, que l'on parle de communauté ethnique, culturelle, ne peut jamais maintenant être considérée comme exempte de connotations racistes* » dans la mesure où ces notions proviennent directement de l'héritage du 19^e siècle. Simon voit dans ce « *racisme une entreprise idéologico-scientifique de racialisation du monde qui accompagne la colonisation* » alors que McAll (1995) le considère comme un substitut prétendument « scientifique » à la providentialisation des rapports sociaux inégalitaires. Certains parlent aujourd'hui du néo-racisme (Simon, 2000; Wieviorka, 1992) pour désigner sa nouvelle forme sociale institutionnalisée. Par néo-racisme, nous entendons les formes sociales euphémisées du racisme, qui deviennent « quasi méconnaissables », presque inaperçues et se trouvent même en relative conformité avec les normes, dont le mode d'euphémisation le plus efficace est la scientification du discours (Bourdieu, 1984 : 264-265). Ce dernier assimile le néo-racisme à une euphémisation de la violence symbolique (Bourdieu, 1984 : 139).

Nous nous intéressons ici à la manière dont le racisme euphémisé affecte les racisés dans la recherche d'emploi, de logement, dans la création et le fonctionnement d'entreprise ethnique, dans leur profession, notamment celle des jeunes des minorités dites visibles, etc. À cela, il faut rajouter la dimension des rapports sociaux ethniques, c'est-à-dire la manière dont le racisme catalogue les rapports entre les différents groupes. Cet article se limite au cas haïtien et au domaine des marchés du travail : cerner le racisme et la honte comme relation sociale et montrer comment ces deux éléments participent à la structuration de l'entrepreneuriat immigrant haïtien.

1. Le racisme et la honte : une relation sociale

Le rapport entre le racisme et l'entrepreneuriat ethnique n'est pas nouveau. Selon Jones et Mcvay (1992) l'entrepreneuriat immigrant jouit d'un environnement plus propice dans un milieu où le racisme est maîtrisé plutôt que favorisé. Ils décrivent une zone de racisme comme étant un milieu hostile. Ils mettent l'accent sur l'environnement externe comme facteur favorisant l'entrepreneuriat et infléchissent ainsi l'approche par la marginalisation qui considère généralement que les discriminations sur les marchés du travail incitent les immigrants à créer des entreprises ethniques en opposition à l'approche des ressources qui les considère plutôt comme une fonction des dotations de classe (Light et Nielsen, 1992; Light et Gold, 2000). Les divergences de vues entre ces approches ne sont pas sans rapport avec la manière de voir le racisme et son rapport avec le processus d'acquisition des ressources. Ce processus est tantôt vu comme un attribut de la structure de la communauté immigrante (la perspective solidaritaire) et tantôt comme antérieur au processus migratoire (l'approche des ressources de classe versus ethniques). L'approche relationnelle du racisme est celle qui permettra de surmonter ce clivage.

Selon Myrdal, le racisme est une relation sociale dans laquelle la « définition sociale et les faits biologiques déterminent le statut et la place de l'individu dans les rapports sociaux ethniques ou raciaux » (Myrdal, 1944 : 113-115). En établissant une différence entre le racisme du 19^e siècle marqué par le biologisme et l'essentialisme culturel, et le néo-racisme, plus subtil et souvent diffus, la perspective relationnelle

permet de mieux saisir la forme sociale actuelle du racisme. Cette forme est celle des discriminations sociales instituées, mais souvent subtiles qui vont au-delà de simples stéréotypes physiques et culturels : une relation sociale dans laquelle se définissent les conditions de possibilité d'accès aux ressources, qu'elles soient l'accès à l'emploi, l'exercice des professions socialement et économiquement très valorisées, le crédit, les subventions publiques. L'entrepreneuriat immigrant apparaît sous cet angle comme un lieu de négociation et de mobilisation des ressources tant celles qui sont ancrées dans la structure de la communauté ethnique que les ressources externes (subventions publiques, prêts bancaires, la clientèle extra-ethnique globale). En ce sens, l'entrepreneuriat immigrant ou ethnique est conçu avant tout comme un processus de génération ou de mobilisation de ressources et d'implication citoyenne qui participe à la redéfinition des rapports sociaux et à la lutte contre les inégalités sociales basées sur l'ethnicité¹. La solidarité ethnique y joue un double rôle : la capacité pour un groupe de formuler des objectifs spécifiques communs et la mobilisation idéologique et organisationnelle, c'est-à-dire la capacité de transformer les problèmes sociaux en demandes sociales, d'exercer un contrôle sur les événements notamment électoraux et de négocier avec les politiques (Nielsen, 1985).

Bref, le racisme, en tant que relation sociale, caractérise la possibilité qu'a un individu ou un groupe de s'intégrer dans un milieu social hostile sans en être le seul facteur limitatif. Son importance est toutefois centrale compte tenu qu'il est supposé mesurer la potentialité pour ce dernier d'entrer dans une relation d'égalité avec l'altérité, en particulier, le groupe majoritaire qui compose cet espace social commun.

Dès lors, comment la honte intervient-elle dans le mode d'enracinement social du racisme? Selon de Gaulejac (1996), la honte désigne ce qui peut advenir des violences graves (symboliques et psychiques) qui affectent des individus ou des groupes dans la conscience même de leur propre existence humaine, les humiliations qu'ils sont susceptibles de subir et qui entraînent des dommages psychiques dont une manifestation extrême est la remise en cause de soi-même. Eu égard à la position sociale inférieure occupée dans la société et à la manière propre à chaque groupe d'immigrants ou ethnique d'approprier leur propre histoire d'insertion, la honte peut surgir au terme d'une insatisfaction vis-à-vis d'un statut social individuel ou collectif inconsistant. Moins le groupe est capable d'agir collectivement sur ses problèmes, plus il est porté à se culpabiliser et à vivre ses malaises comme une honte sociale. Ces clarifications conceptuelles étant faites, nous montrerons dans la suite du texte, après une brève introduction de la problématique de la communauté haïtienne, comment le racisme et la honte interviennent dans la structuration de l'entrepreneuriat haïtien à Montréal à partir des points de vues des entrepreneurs interviewés.

2. Problématique de la communauté haïtienne

Plusieurs sources statistiques convergent à montrer un taux de marginalité élevé dans la communauté haïtienne, le troisième groupe ethnique en importance dans la

¹ Historiquement, c'est plutôt l'ethnicité qu'il faut considérer comme une fonction des inégalités socioéconomiques. Il importe toutefois de considérer « l'ethnisation » comme un facteur aggravant des inégalités et de la prendre pour une piste d'action.

population montréalaise (CPJ, 2004; CCCI, 1995), avec le taux de chômage le plus élevé depuis les années 1980 (Labelle et Joseph, 1995 : 348). D'autres d'études confirmant ces résultats soulignent la tendance plus élevée des jeunes haïtiens au décrochage scolaire et une propension de leur part à s'orienter dans des domaines d'études non rentables (Ledoyen, 1993). Tandis qu'ils sont sous-représentés dans les créneaux professionnels socialement rentables (CDP, 1988), ils sont paradoxalement surreprésentés dans les centres de réadaptation, dépassant l'ensemble des autres Antillais noirs (Messier, 1993; Bernard, 2001). Au-delà des caractéristiques individuelles, ces indices de précarité semblent être solidaires de certaines formes de discriminations sociales instituées, c'est-à-dire des institutions sociales dans lesquelles les règles qui gouvernent les pratiques incluant et excluant sont négociées » (Destreneau et Salama, 2002 : 136).

En ce qui concerne l'entrepreneuriat immigrant haïtien, les données disponibles sont pour le moins paradoxales. Alors que les leaders communautaires haïtiens attribuent à cet entrepreneuriat la fonction de résorber le chômage qui affecte cette communauté (Labelle et Goyette, 1993), d'autres études soutiennent que la « non utilisation des ressources haïtiennes » et l'embauche des étrangers, c'est-à-dire des non-haïtiens, caractérisent cet entrepreneuriat (Toulouse et Brenner, 1992 : 18-19; Brenner, Célas et Toulouse, 1992). Comment une telle économie immigrante, faiblement dotée en ressources de classes, peut-elle ne pas utiliser les ressources ethniques? Les réponses à cette question seront recherchées dans les principes qui structurent cet entrepreneuriat.

Le matériau retenu pour cette analyse est constitué de treize entretiens en profondeur réalisés avec des propriétaires d'entreprises haïtiennes à Montréal². Nous avons retenu plusieurs axes d'analyse comme la trajectoire migratoire et d'insertion en emploi des entrepreneurs, les caractéristiques des entreprises, des employés et de la clientèle, les caractéristiques transnationales et les enjeux auxquels ces entreprises ont fait face, en particulier, la perception de l'entrepreneur de ce que l'entreprise est supposée représenter pour lui-même et pour la communauté. Comme méthode d'analyse de données, nous avons opté pour la théorisation ancrée qui consiste à générer des catégories et des liaisons entre ces catégories pour les traduire en hypothèse explicative. L'analyse qui suit lie quelques-unes de ces catégories.

3. L'entrepreneuriat haïtien et les discriminations sur les marchés du travail

Parmi les treize répondants, cinq sont arrivés au Québec avec un niveau d'études post-secondaires et universitaires et deux avant d'atteindre l'âge scolaire, mais un seul d'entre eux a trouvé un emploi dans son domaine de formation. Excepté les deux arrivés au cours de leur petite enfance, tous les autres répondants ont trouvé leurs premiers

² Ces entreprises sont réparties en quatre catégories: les entreprises de commerce extérieur ou extra-ethnique qui desservent une clientèle globale par opposition à une clientèle intra-ethnique; les entreprises d'amont ou d'appui qui sont des entreprises de distribution ou des firmes de services (services juridiques, comptables, de publicité); et des entreprises de reproduction identitaire qui produisent des biens et des services culturels propres à une communauté (Ma Mung, 1992) et, enfin, la catégorie d'entreprises de taxi et de voyages organisés qui constitue un grand secteur de l'entrepreneuriat haïtien à Montréal.

emplois dans les secteurs mous de l'économie montréalaise, en particulier dans les manufactures. Les facteurs discriminatoires, notamment la non-reconnaissance des diplômes, ont agi de manière unanime sur le groupe. Il en résulte un processus d'homogénéisation au fur et à mesure qu'ils ont décroché leurs premiers emplois. Autrement dit, ceux qui sont arrivés avec un diplôme vont se trouver sans aucune compétence reconnue (déqualification) et seront surqualifiés pour les emplois qu'ils occupaient. Comme pour certains non diplômés, le cumul d'emploi était souvent nécessaire à leur survie (situation de sous-emploi). Face à ces défis existentiels et de déqualification, deux stratégies ont été privilégiées pour accéder à la mobilité sociale : le retour aux études pour les plus éduqués et l'entrepreneuriat. Dans la plupart des cas, cette requalification passe par une reconversion professionnelle. Cependant, l'accès à un emploi qualifié était également très difficile même avec un diplôme québécois. Ce qui semble jouer encore un rôle crucial dans l'orientation professionnelle des jeunes de la communauté haïtienne. C'est le cas de Mathurin qui a fait un baccalauréat et une maîtrise en bibliothéconomie, un domaine non contingenté mais qui est très peu investi par les noirs. Il a choisi de faire ce qu'il aime et de devenir un « pionnier » dans ce secteur. Mais aussi a-t-il accepté d'en payer le prix. Ces expériences d'entrée sur le marché du travail illustrent bien les propriétés du cas que nous étudions. Étant culturellement « bien intégré » avec une maîtrise de l'accent québécois, il est souvent appelé pour entrevue après avoir communiqué par téléphone avec des employeurs. Mais sa présence tournera souvent à la dérision. Telle fut la conclusion de sa première rencontre en interview avec un directeur d'école de Montréal, lequel lui a parlé sans détour : « j'ai un rendez-vous avec quelqu'un mais je n'ai pas de rendez-vous avec un noir. Il m'a dit carrément, je ne pensais que vous étiez un noir. Vous n'avez pas l'accent d'un noir ».

Avec sa forte teneur raciste, un tel acte pourrait être pris pour un simple fait isolé s'il ne se répète pas. Mais ce n'est pas le cas. La deuxième entrevue de Mathurin dans une bibliothèque publique de Montréal a eu la même conclusion : « *Ce serait mal vu qu'un noir soit bibliothécaire en chef. Les autres collègues ne le prendraient pas au sérieux* », déclare le directeur. Ces expériences sont significatives : l'intégration culturelle est loin d'être solidaire d'une intégration économique et politique qui implique la possibilité d'une relation d'égalité avec son altérité, d'un traitement égalitaire dans le mode d'appropriation des ressources économiques. Ces deux déclarations sous-tendent-elles que les noirs sont liés à la fonction de subalterne? Les conjectures racistes sont possibles. Mais ce qui importe ici c'est de voir comment ce racisme structure la praxis sociale des acteurs. Mathurin en a tiré des leçons. Tout d'abord, dit-il, quand on est noir les effets du réseau ne jouent pas, « *les recommandations sont peu utiles* »; déjà, dit-il, quand on est noir, on est automatiquement et systématiquement sous-estimé, on présage que vous êtes sous-qualifié : « *quand on te voit paraître comme un noir, comme bibliothécaire, on pense peut-être que vous avez un DEP dans le domaine* ». De plus, si dans le cas des « blancs », le diplôme leur donne une présomption de compétence; pour les noirs, ils doivent se prouver d'abord. Autrement dit, ils doivent passer par un sous-emploi et c'est la leçon suprême qu'il a comprise pour commencer sa carrière : « (...) *Mon premier poste que j'ai eu comme bibliothécaire, c'était dans une école de la CSPI. Mon Patron avait un DEC et moi j'avais une maîtrise. (...) mais comme elle était une Québécoise, j'ai dû l'accepter* ».

Le peu qu'on puisse dire, c'est que le principe de la méritocratie ne joue pas dans une zone de racisme. Dans cet espace social, les racisés sont en proie à une violence qui cesse parfois d'être symbolique. On peut supposer une corrélation positive entre ces discriminations raciales et la concentration des Haïtiens dans certains champs professionnels plus ouverts aux immigrants, socialement et économiquement peu « rentables », pour reprendre Ledoyen (1993). Les révélations de ce cas sont confirmées par d'autres études. En effet, le *Rapport du Groupe de travail pour la pleine participation à la société québécoise des communautés* (2006) souligne que « le sous-emploi des parents diplômés universitaires » pousse les jeunes à discontinuer leurs études. Ce rapport révèle aussi que la « mise en place de mesures proactives d'accès à l'emploi visant les noirs renforce leur stigmatisation ». En l'occurrence, si elle vise à combattre l'exclusion totale, elle aboutit à une exclusion par incorporation (McAll, 1995).

Eu égard à ces obstacles qui caractérisent l'insertion en emploi qui constitue la porte d'entrée à l'intégration sociale et à l'implication citoyenne, le développement d'un marché ethnique d'emploi doit acquérir toute son importance. On comprendra également le sens de cette expression fort souvent citée par nos répondants : « l'entrepreneuriat est la seule porte de sortie pour nous ».

4. Le racisme et la honte dans l'entrepreneuriat haïtien

Dans l'ensemble, les entreprises échantillonnées sont de très petites entreprises individuelles qui ont mobilisé un capital de départ inférieur à 30,000 dollars. Seulement quatre entreprises sur treize sont incorporées. Mais deux de celles-ci avaient un capital de départ respectif de 200,000 et de 500,000 dollars. Les entreprises échantillonnées sont caractérisées par une faible mobilisation des ressources extérieures. Autrement dit, les ressources proviennent quasi-exclusivement du réseau ethnique, mais substantiellement de la famille, puis des amis. Depuis la date de leur création, seulement quatre entreprises ont bénéficié d'un prêt bancaire mais qui n'était pas disponible au moment crucial. Aucune n'a bénéficié d'une subvention publique à l'exception d'un jeune de la « deuxième génération » qui a participé à un programme de formation pour les jeunes entrepreneurs. Ce dernier souligne combien il lui était difficile de trouver son « ticket » en dépit du fait que les responsables ont reconnu le caractère exceptionnel de son dossier. Selon lui, les Haïtiens sont défavorisés par rapport aux Québécois « de souche » pour qui l'accès est facile et presque automatique. De plus, les subventions auxquelles les Haïtiens ont droit en qualité de membres « des minorités visibles » sont des programmes de « crève-faim ne dépassant pas 5,000 dollars ». En revanche, dit-il, les Québécois de souche peuvent mobiliser de gros fonds pour développer les régions. Néanmoins, c'est dans le domaine de la clientèle des entreprises et des employés que le racisme semble contribuer davantage à structurer les rapports sociaux ethniques.

En effet, le nombre d'employés co-ethniques (haïtiens) semble varier en fonction de la taille et de la clientèle cible ou dominante. Dans les entreprises qui desservent une clientèle haïtienne dominante et ciblée, les employés sont quasiment tous des Haïtiens. C'est le cas dans les domaines des marchés alimentaires, médiatiques, et des maisons de transferts d'argent. Dans le cas de ces maisons de transferts, l'embauche des « étrangers »

est délibérément écartée car on exige que les employés parlent absolument le français et le créole haïtien. En revanche, dans les firmes de plus grande taille qui ciblent une clientèle extra-ethnique, les employés non-haïtiens (blancs) sont dominants et sont parfois plus en vue. Le cas de Marlène, propriétaire d'une entreprise dans le secteur de la santé, est illustratif. C'est la seule entreprise de l'échantillon ayant atteint un chiffre d'affaires de six millions de dollars. La clientèle est multiethnique et de prédominance blanche. Elle compte une quarantaine d'employés, dont deux Haïtiens et au moins dix Italiens. Marlène n'a pas de préférence pour embaucher ni noir ni Haïtien en dépit du fait qu'elle considère l'une de ses deux employées haïtiennes comme une employée-modèle. Même à compétence égale, elle n'est pas sûre d'avance d'embaucher un co-ethnique ou un noir aux dépens d'un blanc : « (...) Supposons qu'un employé se comporte mal avec un patient Québécois; si celui-ci me connaît et c'est un employé noir, ça m'affecte plus. Donc, là où je peux engager un employé blanc à 100%, il faut que l'employé noir apporte quelque chose de plus ».

Dans le cas de Marlène, on assiste à un effet d'intériorisation du racisme dans lequel le « racisé » reproduit le racisme sur lui-même et sur son propre groupe. Comme un mécanisme d'aliénation dans lequel l'aliéné « s'auto-détruit », le racisme a des effets dévastateurs : la racisée se viole elle-même par peur qu'un accroc éventuel commis par un co-ethnique puisse avoir des répercussions sur elle-même ou son entreprise. Dans ce cas, le racisme fonctionne comme un mécanisme générateur de nouvelles inégalités basées sur l'ethnicité. Les Haïtiens en sont victimes à la fois sur le marché global et sur le marché de l'emploi ethnique. Cela sous-tend également que, dans un milieu hostile, l'intégration anticipative amenuise la solidarité ethnique. Néanmoins, l'embauche des « blancs » semble faire partie d'une stratégie d'efficacité commerciale. Elle n'est pas un simple effet de proximité élective. Cela est exprimé plus explicitement par d'autres entrepreneurs. Par exemple, Jacob est propriétaire d'un « marché alimentaire et casse-croûte ». Sa clientèle est haïtienne à plus de 80% et ses employés tous des noirs haïtiens. Il hésite toujours à transformer son entreprise en un grand supermarché à moins qu'il décide d'engager un manager blanc car les relations interethniques sont inégalitaires et non réciproques. Pour sa part, Roland est dans le taxi et son démarcheur est québécois. Qu'est-ce que ça lui rapporte? Sa réponse est que « ça ouvre les portes ». Il veut même faire de son entreprise une compagnie multiethnique et l'ouvrir bientôt à des Juifs. Dans certains réseaux d'entrepreneurs, on cherche à mobiliser des fonds pour acheter de grosses entreprises. Mais la stratégie serait de conférer la gestion à des managers blancs et, le cas échéant, de faire l'acquisition dans l'anonymat.

Cependant aussi marqué soit-il par des clivages racistes, l'entrepreneurship haïtien se veut être une réponse au racisme. Au-delà des enjeux individuels (la poursuite des gains personnels ou de profits), les entrepreneurs s'attellent à des enjeux communautaires. Roland est dans les marchés alimentaires et a dû changer le nom de son entreprise pour qu'elle porte un nom haïtiennement significatif lorsqu'il découvrit son enjeu communautaire qui est triple : « donner une visibilité au groupe; frayer un chemin pour les jeunes et montrer que les Haïtiens peuvent faire quelque chose ». Ils s'identifient presque tous à de tels enjeux. Pour Rosefort qui est dans le secteur des communications, l'enjeu est de changer la perception négative que la société québécoise a d'Haïti et des Haïtiens : « structurer la communication au sein de la communauté et faire connaître les Haïtiens autrement que ce qu'on voit à la TV ou tels qu'ils sont pris dans l'opinion

publique ». Dans l'ensemble, on estime que « les Haïtiens font pitié », qu'on ne progresse pas comparativement à d'autres groupes immigrants. Il y a un statut et un traitement qu'on donne aux Haïtiens qui font problème. C'est ce qui justifie pour chacun un effort de démonstration. Il y a une insatisfaction collective liant la position sociale des Haïtiens et la situation difficile des jeunes à un sentiment de « honte sociale ». Franck vit avec cette honte dans le secteur de taxi depuis 20 ans : il a la mémoire des blessures causées par le racisme. Lorsqu'il a commencé, les noirs ne pouvaient pas s'adhérer à une compagnie de distributeur d'appel. Mais ce sont eux, les « noirs haïtiens » qui ont développé ce secteur, pourtant, « ce sont ceux qui n'ont jamais fait le taxi qui contrôlent le marché ». L'enjeu pour lui est double : obtenir la reconnaissance publique de l'apport des Haïtiens à l'économie québécoise et dominer la mémoire sociale d'une trajectoire d'insertion faite d'humiliation. Cette domination est d'autant plus nécessaire pour relever la honte vécue qu'elle passera par l'entrepreneuriat. D'où le jeu et l'enjeu d'une démonstration sociale : « montrer, comme l'expriment la plupart, qu'on ne peut pas être seulement l'employé mais aussi l'employeur ». En d'autres termes, l'entrepreneuriat haïtien apparaît tour à tour comme un lieu de luttes sociales : luttes non seulement pour une place sociale ou pour l'acquisition d'un statut, mais aussi pour faire reconnaître leur apport à la société québécoise. C'est une lutte pour s'approprier une mémoire collective et pour se laver d'une blessure humiliante.

Conclusion

En guise de conclusion, nous avons montré dans cet article de quelle manière le racisme et le sentiment de honte qui traverse la communauté haïtienne peuvent être considérés comme des éléments structurants de l'entrepreneuriat haïtien en considérant les facteurs liés à son émergence et la place des entreprises échantillonnées dans la dynamique communautaire et des rapports sociaux ethniques. Ces entreprises qui s'inscrivent au départ dans un ancrage le plus souvent individuel et familial, structuré autour d'une fin que sont le profit et la mobilité sociale de l'entrepreneur, parviennent rapidement à épouser une visée communautaire. Il en ressort que la mémoire collective, c'est-à-dire l'histoire sociale d'insertion des Haïtiens au Québec est au coeur des enjeux de cet entrepreneuriat. Les enjeux collectifs qu'il cristallise au-delà des stratégies individuelles reposent sur une insatisfaction collective et un sentiment de culpabilité et de honte sociale qui appellent à une prise en charge individuelle et communautaire plutôt qu'à l'action collective (capacité d'agir ensemble autour des objectifs communs et de transformer les besoins en demandes sociales). Cela suggère une deuxième hypothèse théorique : dans un milieu social hostile, c'est-à-dire marqué par des discriminations sociales instituées, le développement entrepreneurial immigrant dépend du niveau de solidarité ethnique qui commande la capacité d'action collective, de mobilisation des ressources ethniques et de mobilisations des ressources externes (publiques et privées). En d'autres termes, le faible développement de l'entrepreneuriat haïtien caractérise son manque d'accès aux ressources publiques et le faible potentiel de solidarité de la communauté haïtienne (capacité de mobiliser les ressources internes et de transformer les problèmes sociaux en demandes sociales, demandes adressées à la collectivité et au pouvoir public québécois). Dans la mesure où le racisme agit comme facteur alimentant les inégalités sociales, il semble induire une dynamique d'auto-responsabilisation sociale

par un mécanisme de dévalorisation de soi et se révèle comme un élément structurant de l'entrepreneuriat haïtien.

Bibliographie

- Bernard, Léonel. 2001. Les trajectoires des jeunes d'origine haïtienne dans le système québécois de protection de la jeunesse. Thèse de doctorat. Sciences humaines appliquées. Université de Montréal
- Bourdieu, Pierre, dir. (1993), *La misère du monde*. Paris : Seuil
- Bourdieu, Pierre et Loïc J. D. Wacquant, 1992. *Réponses*. Paris : Seuil
- Bourdieu, Pierre. 2001. *Science de la science et réflexivité*. Paris : Éditions raisons d'agir
- Bourdieu, Pierre. 1984. *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de Minuit
- Brenner, Gabrielle, Gérard Célas et Jean-Marie Toulouse. 1992. *Haitian Entrepreneurs in Montreal : New Lives, New Business*. Cahier de recherche No. 92-09-04
- Conseil des Communautés Culturelles et de l'Immigration (CCCI). *L'entrepreneurship ethnique et les gens d'affaires immigrants*. 1995. Montréal (Québec). <http://www.irec.net/publications/277.pdf> (page consultée le 8 mai 2006)
- Conseil Permanent de la Jeunesse. *Remixer la cité. La participation des jeunes québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*. Rapport de recherche. Mars 2004 http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/remixe_complet.pdf (page consultée le 8 mai 2006)
- Commission des Droits de la Personne. *Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*. 1988. Québec.
- Destreaneau, Blandine et Pierre Salama. 2002. *Mesures et démesure de la pauvreté*. Paris : Presses de l'Université de France.
- Hamel, Jacques. 1997. *Études de cas et sciences sociales*. Montréal/Paris : L'Harmattan
- Gaulejac, Vincent de. 1996. *Les sources de la honte*. Paris, Desclée de Brouwer
- Jones, Trevor P. et David McEoy. 1992. « Ressources ethniques et inégalités des chances : les entreprises indo-pakistanaïses en Grande-Bretagne et au Canada ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 8, No. 1 : 107-126.
- Labelle, Micheline et Martin Goyette. 1993. « Intégration économique. Le discours de leaders d'origine haïtienne de la région de Montréal » *Les Cahiers du Centre de Recherche sur les Relations Interethniques et le Racisme*, UQAM, No. 9.
- Ledoyen, Alberte (1993). « Les Jeunes Haïtiens et le marché du travail ». Marc-Antoine Louis, dir. *Le Québec de Demain et les Jeunes québécois d'origine haïtienne : questionnements et perspectives*, pp. 147-160.
- Light, Ivan and Carolyn Rosenstein. 1995. "Expanding the Interaction Theory of Entrepreneurship". Alejandro PORTES. Ed. *The Economic Sociology of Immigration*. New York: Russel Sage Fondation: 166-211
- Light, Ivan and Steven J. Gold. 2000. *Ethnic Economics*. San Diego/ London : Academic Press
- Lin, Nan. 1995. « Les ressources sociales : une théorie du capital social ». *Revue Française de Sociologie*, Vol. 36 : 685-704.
- Ma Mung, Emmanuel. 1992. « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora, la diaspora chinoise en occident ». *Revue européenne des Migrations internationales*, Vol. 8, no. 3 : 175-193

- McAll, Christopher. 1995. « Racisme et ségrégation ethnique » Fernand Dumond, Simon Langlois et Yves Martin. dir. *Traité des problèmes sociaux*. Institut québécois de recherche sur la culture
- Messier, Camille. 1993. «La clientèle Pluraliste des Centres de Réadaptation pour les jeunes en Difficulté d'adaptation». Marc-Antoine LOUIS. dir. *Le Québec de Demain et les Jeunes québécois d'origine haïtienne : questionnements et perspectives*. 147-160
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. *Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*. Mars 2006
- Nielsen, François. 1985. «Toward a Theory of Ethnic Solidarity in Modern Societies». *American Sociological Review*. Vol. 50, No. 2: 133-149
- Myrdal, Gunnar. 1944. *An American Dilemma*, New York/London: Harper: 113-115
- Pierre, Alfred. 2005. *L'insertion par le travail autonome et le développement des réseaux haïtiens de solidarité au Québec*. Mémoire de maîtrise. Département de sociologie. Université de Montréal.
- Razin, Eran and André Langlois. 1996. «Metropolitan Characteristics and Entrepreneurship among Immigrants and Ethnic Groups in Canada». *International Migration Review*. Vol. XXX, No. 3 : 703-727
- Roy, Gilles. 1998. *Entrepreneurship immigrant et ethnoculturel au Québec : étude exploratoire*
- Simon, Pierre-Jean. 2000. "Race: contribution à l'analyse d'un mythe". *Bastidiana*, no. 29-30 : 87-125
- Steiner, Philippe. 2005. *L'école durkheimienne et l'économie*. Genève : Librairie Droz S.A.
- Toulouse, Jean-Marie et Gabrielle A. Brenner. 1992. *Activités d'affaires et groupes ethniques à Montréal* : HEC.
- Toulouse, Jean-Marie. 1991. "Les immigrants et la création d'entreprises: test d'un modèle préliminaire auprès des Chinois et des Haïtiens » (*Actes du Colloque nationale sur la régionalisation de l'immigration au Québec, à Hull du 22-23 novembre 1991*), pp. 489-515
- Wieviorka, Michel. 1992. *La France raciste*. Paris : Seuil

L'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso: de la définition des concepts à la cueillette de données

Angèle Tissot

U. de Montréal

La forte croissance urbaine au Burkina Faso depuis les Indépendances, couplée à la récession économique des années 1980 et aux programmes d'ajustement structurel élaborés par le pays pour y remédier au cours des années 1990, sont responsables d'une crise de l'emploi au Burkina Faso ; crise qui affecte tout particulièrement les jeunes. En effet, le taux de chômage de cette frange de la population ne cesse de grimper tandis que de plus en plus de jeunes, y compris les plus scolarisés, sont contraints d'exercer un emploi dans le secteur informel de l'économie urbaine (Calvès et Schoumaker 2004). Les difficultés d'insertion professionnelles qui touchent aujourd'hui les jeunes burkinabè affectent par ailleurs directement les événements qui jalonnent leur passage vers l'âge adulte. En effet, l'insertion professionnelle est un des marqueurs clés de l'acquisition du statut d'adulte, puisqu'elle permet aux jeunes d'être autonomes financièrement, d'accéder à une résidence indépendante, de se marier et d'avoir des enfants (Antoine et al. 2001).

Bien que l'avenir professionnel des jeunes burkinabè paraisse aujourd'hui incertain et que cela puisse avoir d'importantes répercussions sur les différentes étapes de leur passage à l'âge adulte, peu de recherches se sont jusqu'alors penchées sur le sujet. Le contexte se prête donc à une étude en profondeur des motivations et des représentations qu'ont les jeunes citadins burkinabè de leur travail. Plus particulièrement, il s'avère important de comprendre comment les jeunes burkinabè qui possèdent un emploi en milieu urbain perçoivent leur entrée dans la vie active et leur statut sur le marché du travail, ainsi que de mettre à jour les différentes stratégies élaborées par ces derniers afin de surmonter les obstacles qui jalonnent leur insertion sur le marché du travail burkinabé.

Afin de mener à bien un tel projet de recherche, il est nécessaire de jumeler une recherche théorique à une collecte empirique de données. La construction théorique de l'objet de recherche ne peut en effet se faire que suite à la rédaction d'une recension des écrits. Cette dernière permet en effet de cerner et de délimiter l'objet de recherche, ainsi que de sélectionner un échantillon pertinent à l'étude de celui-ci. La construction empirique consiste quant à elle à faire le choix d'une démarche épistémologique et méthodologique qui permettra de recueillir des données et de les analyser, afin d'en tirer des résultats scientifiquement interprétables. Toutefois, les constructions théorique et

empirique de l'objet de recherche ne peuvent se suffire à elles-mêmes : c'est grâce au va-et-vient constant entre travail théorique et travail empirique que sera pleinement défini l'objet de recherche.

C'est ainsi que le présent article a pour objet de présenter les différentes étapes permettant de mener à bien un projet de recherche. Ce faisant, un accent particulier sera mis sur la description des étapes de construction théorique et empirique de l'objet de recherche, afin de montrer qu'elles sont toutes deux liées, puisque le cadre théorique alimente la collecte de données, qui elle-même à son tour nourrit le cadre théorique.

Construction théorique de l'objet de recherche

La présente recherche portant sur l'emploi des jeunes citoyens burkinabè, il s'avère indispensable de définir au préalable les termes de « jeunesse » et de « marché du travail » tels qu'entendus dans une perspective burkinabè.

Le concept de jeunesse est relativement récent en Afrique. Traditionnellement, la communauté était responsable du passage de l'enfance à l'âge adulte, qui se faisait sous l'égide des aînés. Marquée par différentes cérémonies initiatiques, la transition vers l'âge adulte constituait donc une étape symbolique marquant la mort de l'enfance et la naissance de l'homme et de la femme adultes. Ainsi, ce n'est qu'après avoir acquis le statut d'adulte que les hommes et femmes peuvent quitter leurs parents, avoir leur propre résidence et se marier (Badini 1994).

Cependant, ce modèle traditionnel du passage à l'âge adulte a subi de profondes transformations depuis les Indépendances, transformations résultant de la vague de migration urbaine et de l'augmentation du taux de scolarisation qu'a connu le Burkina depuis les années 1960. En effet, l'éloignement de la famille et l'accès à un emploi salarié fournissent aux jeunes une autonomie et une indépendance économique nouvelles (Pascalis 1992), qui ont pour conséquence l'émergence de la « jeunesse » comme étape indépendante du cycle de vie en Afrique sub-saharienne (Bledsoe et Cohen 1993). De plus, la récession et la crise économique qui sévissent sur le continent africain depuis plus de deux décennies sont à l'origine d'un allongement et d'une complexification de la période de temps qui s'écoule entre l'enfance et l'âge adulte dans la majorité des grandes villes du continent (Antoine et al. 2001) et la capitale du Burkina Faso n'échappe pas à la règle. Depuis lors, la jeunesse constitue un groupe social distinct en Afrique, bénéficiant d'une attention à la fois scientifique et politique (Calvès et Schoumaker 2004).

Le concept de « jeunesse » est appréhendé par certains chercheurs sous l'angle de la « transition vers l'âge adulte ». En effet, selon Galland, il faut « considérer la jeunesse essentiellement comme un passage s'effectuant sur deux axes principaux : un axe scolaire-professionnel et un axe familial-matrimonial » (Galland 1996, 38). La jeunesse est donc envisagée dans le cadre de cette étude non pas comme une catégorie théorique mais comme le passage de l'enfance à l'âge adulte suivant un axe scolaire-professionnel, c'est-à-dire de la fin des études à l'insertion sur le marché du travail. Cet angle d'analyse permet donc de construire un cadre théorique approprié à l'étude de cet objet de

recherche et de rendre compte des positions sociales contrastées occupées par les jeunes citoyens burkinabè au sein du champ du travail. Cependant, pour des raisons pratiques de collecte de données et afin de construire un échantillon représentatif, il a été nécessaire de fixer des limites d'âge à l'intérieur desquelles les individus correspondraient le mieux à ces caractéristiques. Dès lors, il a été décidé d'interroger des individus ayant entre 20 et 30 ans, qui ont terminé leurs études et qui possèdent un emploi ou qui sont en recherche d'emploi.

Sous les effets conjugués de la croissance de la population urbaine, de la crise économique des années 1980 et des programmes d'ajustement structurels de la décennie 1990, l'économie des villes burkinabè a également subi de nombreuses transformations qui n'ont pas manqué d'affecter directement la structure du marché du travail urbain. (Maldonado et al. 2001). En effet, les programmes d'ajustement structurels auxquels se soumet l'État burkinabè au cours des années 1990, suite à la crise économique des années 1980, l'obligent à effectuer d'importantes coupures budgétaires, tandis que le secteur privé procède à d'importantes restructurations et à des licenciements massifs. Les secteurs publics et privés créent donc plus suffisamment d'emplois pour embaucher les jeunes demandeurs (Calvès et Schoumaker 2004). Si l'on ajoute à ce phénomène les efforts importants qui furent déployés depuis les Indépendances pour développer une éducation de masse dans plusieurs pays africains, dont le Burkina Faso (Gérard 1997), il est aisé de comprendre que les jeunes citoyens sont les plus touchés par ces mutations du marché du travail.

Dès lors, le taux de chômage de cette frange de la population grimpe au Burkina Faso et une nouvelle génération de jeunes citoyens, tous parcours scolaires confondus, se voit contrainte de se tourner vers le secteur informel de l'économie urbaine (Calvès et Schoumaker 2004; Antoine et al. 2001). L'économie informelle est ici entendue comme englobant toutes les activités qui échappent aux réglementations gouvernementales, fiscales et sociales (Djikman et Van Dijk 1993). Ce secteur est aujourd'hui le principal secteur d'emplois sur le marché du travail urbain burkinabè. En effet, 80 % des travailleurs rémunérés de Ouagadougou travaillent dans le secteur informel de l'économie urbaine au début de la décennie 1990 (Sananikone 1996). Si la croissance du secteur informel n'est pas une nouveauté au Burkina Faso, le changement réside en ce qu'il n'est aujourd'hui plus l'apanage des individus analphabètes ou déscolarisés, mais également des jeunes diplômés qui ne trouvent pas à s'employer ailleurs (Calvès et Schoumaker 2004). De plus, bien que l'économie informelle ne soit pas nécessairement synonyme de pauvreté (Charmes 2000), les jeunes sont surreprésentés dans les activités informelles précaires et à faibles revenus (Meagher 1995). De plus, le secteur informel est souvent considéré comme un secteur de survie, où l'on ne cherche à s'employer qu'en dernier recours, toutes les autres options d'emploi s'étant avérées infructueuses. Travailler dans l'informel est donc généralement associé à l'impossibilité de trouver un emploi dans le secteur formel, public ou privé.

Construction empirique de l'objet de recherche

Afin de construire empiriquement l'objet de recherche, il a été choisi de mener une recherche qualitative sous forme d'entrevues. En effet, les entrevues constituent une « porte d'accès aux réalités sociales » (Poupart 1997, 198), puisqu'elles permettent de connaître le point de vue des acteurs sociaux et surtout d'avoir accès à leur(s) réalité(s). D'un point de vue épistémologique, les pratiques sociales ne peuvent être appréhendées en dehors des perspectives des acteurs eux-mêmes. Or, la méthode la plus appropriée pour avoir accès à ces perspectives réside en l'entretien qualitatif, puisque les acteurs sont considérés comme étant les mieux placés pour parler de leurs représentations (Groulx 1997; Deslauriers et Kérésit 1997).

Il a été décidé de mener des entretiens semi directifs, puisque ceux-ci permettent à la fois de reprendre des thèmes auparavant étudiés par d'autres chercheurs et d'être ouverts, favorisant ainsi l'apport d'informations nouvelles. Ainsi, bien que l'objet se construise empiriquement au fur et à mesure que la cueillette de données et l'analyse avancent, il importe de donner un certain sens à l'entretien afin de ne pas perdre de vue l'objet que l'on désire étudier, sans toutefois orienter complètement celui-ci au risque de ne rien apprendre de nouveau (Poupart 1997).

Avant de réaliser ces entretiens semi directifs, il a été nécessaire de sélectionner un échantillon. Ce choix s'est fait en mettant l'accent sur le rapport entre l'échantillon et l'objet de recherche plutôt que sur des règles d'échantillonnage précises. En effet, il est impossible, lors d'une recherche qualitative, de se cantonner à un choix purement probabiliste, puisque l'échantillon se doit de correspondre aux caractéristiques de l'objet étudié. De plus, il arrive fréquemment que l'échantillon se transforme au cours de la cueillette de données, au gré de l'analyse et des informations nouvelles apportées par celle-ci. Ainsi, bien que l'échantillon final sélectionné ne soit pas aléatoire, il n'en constitue pas moins une sous population représentative d'une population définie. Les résultats obtenus sont donc empiriquement fondés et généralisables à l'ensemble de la population de référence, c'est-à-dire les jeunes qui travaillent dans les villes burkinabè.

L'échantillon a été constitué par multi cas. Ainsi, plusieurs individus ont été interrogés, chacun donnant accès à ses propres perceptions, à son vécu, ses expériences personnelles. Chaque personne interrogée joue ainsi un rôle d'« informateur » (Pirès 1997, 179) sur les pratiques sociales de son groupe d'appartenance. L'échantillon est également construit par contraste, ce qui permet de créer différents groupes à l'aide de variables pertinentes afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre les individus interrogés et de parvenir à une « totalité hétérogène » (Pirès 1997, 183). Or, d'après les apports théoriques dont nous disposons, trois variables spécifiques entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'illustrer la situation des jeunes qui exercent un emploi en milieu urbain africain. Ainsi, l'échantillon est composé de jeunes burkinabè qui se différencient selon le secteur d'emploi dans lequel ils travaillent (formel, informel, au chômage). Chacun de ces trois groupes comporte par ailleurs un nombre identique d'hommes et de femmes et est composé de jeunes possédant différents niveaux de scolarisation (jamais allé à l'école-primaire, secondaire, supérieur).

Collecte de données

La cueillette de données proprement dite a été effectuée lors des mois de mai, juin et juillet 2005 à Ouagadougou, au Burkina Faso. L'enquête s'est déroulée uniquement au sein de la ville de Ouagadougou pour des raisons théoriques et techniques : Ouagadougou est la plus grande ville du Burkina Faso et le laps de temps alloué au travail de terrain était nettement insuffisant pour permettre de poursuivre l'enquête dans les autres villes du pays. Menée auprès de 40 individus, âgés de 19 à 35 ans, cette enquête de terrain qualitative a revêtu la forme d'entretiens semi directifs.

La première étape de la cueillette de données a été de réaliser trois entretiens exploratoires, en toute informalité, afin de tester la grille d'entretiens. Ces entretiens ont été particulièrement utiles en ce qu'ils ont permis d'ajuster la grille, qui avait été conçue à Montréal, aux réalités burkinabè et, plus particulièrement, ouagalaises. En effet, certaines questions n'avaient pas lieu d'être, tandis que d'autres qui n'y figuraient pas méritaient d'être abordées. De plus, ces entretiens exploratoires ont permis d'adapter la formulation des questions au langage utilisé par nos interlocuteurs ainsi que d'ajuster notre conduite et de mieux maîtriser « l'art de faire parler autrui » (Poupart 1997, 211).

La consigne initiale était la même pour tous : « J'aimerais que tu me parles de ton travail actuel à Ouagadougou : que fais-tu ? Comment ça se passe pour toi ? ». Cette consigne se voulait volontairement simple et permettait une grande diversité de réponses, ceci dans le but de mettre les interlocuteurs à l'aise dès le début de l'entretien. La suite de l'entretien prenait cependant des formes différentes, selon l'ordre dans lequel les thèmes étaient abordés par les différents interlocuteurs. La grille d'entretiens utilisée dans le cadre de cette étude abordait six thèmes différents : l'histoire familiale, le parcours scolaire, l'insertion sur le marché du travail, la perception du statut dans l'emploi actuel, le projet de vie et l'appréhension du futur et pour terminer, le contexte général des jeunes et de l'emploi à Ouagadougou aujourd'hui.

Le recrutement des interviewés fut un parcours semé d'embûches. Les premiers interlocuteurs ont été recrutés sur leur lieu de travail, en arpentant les rues de Ouagadougou à la recherche de jeunes qui accepteraient d'avoir une « causerie » portant sur leurs parcours de vie scolaires et professionnels. Cependant, ce recrutement a rapidement atteint ses limites. En effet, la majorité des individus ainsi rencontrés avaient un profil similaire : des hommes travaillant dans le secteur informel et avec un niveau de scolarité primaire. Il a donc fallu recourir à d'autres sources afin de diversifier le profil des interlocuteurs. Il a ainsi été nécessaire d'avoir recours à divers « informateurs » et à procéder par effet « boule de neige ». Les informateurs étaient généralement des jeunes que qui avaient précédemment été interrogés et qui connaissaient dans leur entourage des individus ayant des profils semblables à ceux recherchés. Une dizaine d'informateurs furent ainsi employés, permettant chacun d'aborder entre un et trois nouveaux interviewés. Il a été plus facile d'obtenir la collaboration des individus qui ont été présentés par des tiers que de ceux qui ont été abordés directement en sillonnant les rues

de Ouagadougou. Cependant, aucun interlocuteur n'a été forcé ou obligé par un tiers à participer à cette étude.

Les entretiens ont en moyenne duré plus d'une heure chacun. Présentés sous la forme d'une « causerie » sur un sujet qui touchait tous les jeunes rencontrés, soit leur rapport au travail, aucun des individus interrogés n'a interrompu un entretien en cours de route. De plus, les quelques jeunes qui semblaient inquiets de ne pas être « capables » de répondre aux questions posées se sont rapidement aperçus que le sujet de la « causerie » leur était non seulement connu, mais qui plus est, qu'ils avaient beaucoup de choses à raconter, ce qui a diminué d'autant leur appréhension.

Afin de mener à bien ce travail de recherche sur le terrain, il est important d'acquérir « l'art de faire parler autrui » (Poupart 1997, 211). En effet, lors d'un entretien s'établit une relation entre le chercheur et l'individu qu'il interroge, relation qui influence les réponses de ces derniers. Dans la mesure où l'entretien est un rapport voulu par le chercheur, lequel veut obtenir de ses interlocuteurs des informations sur un sujet précis, la relation qui se construit lors de l'entretien est une relation asymétrique, peu familière pour l'enquêté. Par conséquent, plus que les thèmes abordés et les questions posées, c'est le « climat de l'entrevue » (Deslauriers 1991, 35) qui détermine les réponses données par les individus interrogés. Ainsi, l'entrevue se construit de l'interaction entre deux processus et deux acteurs : l'établissement d'une relation de confiance entre le chercheur et son interlocuteur et la transmission d'informations de l'enquêté au chercheur.

Dans le but d'obtenir la collaboration optimale des individus interrogés, il était d'abord important de se présenter et de décrire le cadre de cette étude :

« En cours d'études à l'Université de Montréal, je suis inscrite en maîtrise de sociologie et j'aimerais réaliser un mémoire qui porte sur l'emploi des jeunes à Ouagadougou. Étant d'origine canadienne et ne connaissant pas la situation des jeunes de Ouagadougou, j'ai décidé de venir sur place afin d'en apprendre plus sur ce sujet en parlant directement avec les personnes concernées. Pour ce faire, j'aimerais donc avoir des « causeries » avec différents jeunes, afin qu'ils me racontent comment cela se passe pour eux le travail.»

Les individus interviewés ont pu choisir l'heure et l'endroit de leur convenance pour réaliser l'entrevue, de façon à ce qu'ils se sentent le plus à l'aise possible. Certains ont préféré faire l'entretien sur leur lieu de travail, une fois celui-ci terminé, d'autres demandaient à ce que la discussion se tienne dans un endroit plus neutre, tel un maquis¹. D'autres encore préféraient faire l'entretien chez eux, prétextant qu'ils s'y sentaient plus à l'aise pour discuter. Dans ces cas, la discussion s'est maintes fois terminée par une invitation à manger ! Il était de plus important de spécifier à notre interlocuteur que la

¹ Les maquis sont des restaurants, souvent à ciel ouvert, situés en bord de route dans les grandes villes et représentant un lieu de rencontre pour manger ou boire un verre.

« causerie » était confidentielle et que, par conséquent, il était préférable de se rencontrer dans un lieu calme, où il n'y aurait pas de risque d'être dérangés.

Tout en essayant de ne pas porter de jugements et de ne pas orienter le discours des interlocuteurs, il est primordial de montrer l'intérêt pour ce que ces derniers expriment, que ce soit par des onomatopées encourageantes (« oui, oui », « ah bon ! », etc.) ou encore par l'intermédiaire de formules de relance (« pouvez-vous m'expliquer ? », « je ne comprends pas bien ce que vous venez de dire », etc.). De plus, la confiance de la personne interrogée se forge au fur et à mesure que l'entretien progresse. Parfois, ce n'est qu'après une heure d'entretien que l'interlocuteur se sent réellement en confiance et commence à fournir des informations qui sortent des stéréotypes et des cadres de référence communs à tous.

Où l'empirie alimente la théorie

Le concept de « jeunesse » tel que défini théoriquement ci haut s'est avéré, au cours de la collecte de données, trop restrictif. En effet, après avoir effectué quelques entretiens, il devint rapidement évident que la frange de la population nommée « jeunesse » telle que définie ci haut englobe également des individus de moins de 20 ans et de plus de 30 ans, venant tout juste de terminer leurs études et d'entrer sur le marché du travail. De plus, plusieurs Ouagalais âgés de plus de 30 ans n'ont pas encore atteint une stabilité d'emploi ou n'ont pas exercé de premier emploi rémunéré et sont encore dépendants financièrement de leurs parents du fait du chômage et de la précarité des emplois. Comment alors qualifier ces individus, qui ont parfois plus de 30 ans, sont mariés et vivent dans une résidence indépendante, mais qui n'ont pas réussi à trouver un emploi ? Il conviendrait de se demander quels sont, selon les jeunes burkinabè, les marqueurs d'entrée en vie adulte, puisque l'insertion professionnelle ne constitue peut-être pas une étape clé de signant la fin de la jeunesse au Burkina Faso, bien qu'elle demeure une phase importante du cycle de vie. Dès lors, il s'avèrerait particulièrement intéressant de mener une nouvelle recherche, qui se pencherait sur l'entrée en vie adulte des jeunes burkinabè et qui viserait à mettre à jour des marqueurs significatifs qui ne seraient pas calqués directement sur des études menées dans les pays occidentaux.

Le lieu de résidence des interlocuteurs est également devenu une variable d'intérêt au cours de la collecte de données. En effet, il n'a pas été possible, du fait des contraintes de temps et de moyens, de mener des entretiens avec des jeunes provenant de tous les quartiers de la ville. Cependant, en interrogeant un jeune résidant en zone non lotie² à Ouagadougou, un questionnement émergea : le lieu de résidence joue-t-il un rôle dans la perception et les représentations que ce dernier se fait de son travail ? Ainsi, l'étude a par la suite été menée à la fois dans les zones loties et dans les zones non loties, ceci afin de vérifier lors de l'analyse si cette hypothèse s'avérait ou non justifiée.

² Les quartiers non lotis des villes burkinabè sont des quartiers n'ayant pas encore été viabilisés par la municipalité. Les parcelles de terre ne sont pas encore toutes attribuées à des particuliers et les services publics de base (eau, électricité et téléphone) n'y sont pas disponibles à domicile.

La variable utilisée au cours de la collecte de données afin de déterminer si la personne interviewée travaillait dans le secteur formel ou informel était le fait de recevoir ou non une fiche de paie. En effet, les employés qui reçoivent une fiche de paie sont considérés comme étant déclarés à l'État et donc travaillant dans le secteur public ou privé, et vice-versa. Cependant, au cours de la collecte de données furent interrogés plusieurs individus qui disaient travailler pour des entreprises formelles, sans pour autant recevoir de fiche de paie³. Dès lors, le secteur informel tel que défini ci haut ne s'applique pas à l'étude du marché du travail burkinabè, puisque n'existe pas une distinction formelle entre les secteurs formel et informel, mais plutôt des rapports d'emplois informels transversaux à tous les secteurs.

De plus, la sémantique même de secteur « informel » sous-entend que c'est un secteur d'emploi où règne une absence totale de régulation. Ceci n'est cependant pas tout à fait vrai sur le terrain. Les emplois informels ne sont certes pas régulés par l'État, mais n'en présentent pas moins une forme de régulation, exercée par les réseaux sociaux. En effet, il est particulièrement difficile d'exercer un emploi informel sans faire partie du réseau social qui en constitue la base. La majorité des jeunes que nous avons interrogés ont trouvé leur emploi grâce à la médiation d'un membre de leur famille ou d'un ami proche. Dès lors, les arrangements économiques informels sont basés sur des liens familiaux, amicaux, communautaires, professionnels, ethniques, religieux etc. et l'informalité, loin d'être caractérisée par une absence de régulation, se comprend comme étant une forme d'organisation sociale régulée par les réseaux sociaux.

Dès lors, la théorie faisant état d'une dualité entre l'économie formelle et l'économie informelle s'avère difficilement pertinente pour appréhender la réalité socioéconomique du marché du travail burkinabè et utiliser le vocable de « rapports d'emplois informels » serait certainement plus approprié. En effet, parler de rapports d'emplois informels, c'est comprendre que le marché du travail burkinabè ne peut se résumer en une opposition de deux secteurs distincts, tout comme il ne peut se satisfaire d'une vision purement économique, mais plutôt pluri disciplinaire... Parler de rapports d'emplois informels, c'est aussi illustrer l'omniprésence de l'informalité aujourd'hui, pour tous et partout sur le marché du travail au Burkina Faso : elle traverse les champs économiques et sociaux, sans distinction de sexe, de scolarisation ou d'âge. Parler de rapports d'emplois informels c'est finalement chercher à décrire la réalité plutôt que d'être condamné à utiliser un construit théorique pour appréhender ce que l'on cherche à étudier.

Ainsi, sans travail empirique, l'objet de recherche ne peut être pleinement construit. Permettant à la fois de clarifier certains points qui restent obscurs dans la littérature, le travail de terrain permet également d'adapter la théorie aux situations et analyses particulières qui sont l'apanage de chaque nouvelle recherche.

³ Ces individus travaillaient notamment pour des écoles privées accréditées par l'État, qui embauchent des individus sans contrat ni sans fiche de paie. D'autres étaient contractuels pour des entreprises privées formelles mais ne déclarant pas à l'État leurs employés. Certains travaillaient même pour des sous-traitants sur des chantiers de l'État ou d'organismes internationaux

Bibliographie

- Antoine, P., M. Razafindrakoto et F. Roubaud 2001. « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines: Dakar, Yaoundé, Antananarivo ». *Autrepart* 18 : 17-36.
- Badini, Amadé. 1994. *Naître et grandir chez les Moosé traditionnels*. SEPIA-A.D.D.B.
- Bledsoe, C. et B. Cohen. 1993. *Social dynamics of adolescent fertility in sub-saharan Africa*. Washington D.C. : National Academy Press.
- Calvès, Anne-Emanuelle et Bruno Schoumaker. 2004. « Deteriorating Economic Context and Changing Patterns of Youth Employment in Urban Burkina Faso: 1980-2000 ». *World Development* 32 (no. 8) : 1341-1354.
- Charmes, J. 2000. *Informal sector, poverty and gender, a review of the empirical evidence*. En ligne. <http://www.wiego.org/papers/charmes3.pdf> (page consultée le 29 juin 2006).
- Deslauriers, J-P. et M. Kéresit. 1997. « Le devis de recherche qualitative ». Dans J. Poupart et al., dir., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 85-111.
- Deslauriers, J-P. 1991. *Recherche qualitative, Guide pratique*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Djikman, H. et M. P. Van Dijk. 1993. « Female entrepreneurs in the informal sector of Ouagadougou ». *Development Policy Review* 11 (no 3) : 273-288.
- Galland, O. 1996. « L'entrée en vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques ». *Sociologie et Sociétés* XXXVIII (no 1) : 37-46.
- Gérard, Etienne. 1997. « La lettre et l'individu. Marginalisation et recherche d'intégration des « Jeunes Diplômés » bamakois au chômage ». Dans Alain Marie, dir., *L'Afrique des individus*. Paris, : Editions Karthala, 203-248.
- Groulx, L-H. 1997. « Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale ». Dans J. Poupart et al., dir., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 76-107.
- Gaufryau, B. et C. Maldonado. 2001. « Burkina Faso ». Dans B. Gaufryau et C. Maldonado, dir., *L'économie informelle en Afrique francophone : structure, dynamiques et politiques*. Genève : Bureau International du Travail, 147-83.
- Meagher, K. 1995. « Crisis, informalization and the urban informal sector in Sub-Saharan Africa ». *Development and Change* 26 (no. 2) : 259-84.
- Pascalis, M.A. 1992. « Jeunesse et encadrement au Burkina Faso ». Dans H. Almeida-Topor and al., dir., *Les Jeunes en Afrique, évolution et rôle (XIXè-XXè siècles)* Tome 1. Paris : L'Harmattan.
- Pirès, A. 1997. « L'échantillonnage ». Dans J. Poupart et al., dir., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 137-196.
- Poupart, J. 1997. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques ». Dans J. Poupart et al., dir., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur, 173-209.
- Sananikone, O. 1996. « Burkina Faso ». Dans L. Webster et P. Fidler, dir., *The informal sector and micro-finance institutions in West Africa*. Washington D.C. : The World Bank, 81-90.

De l'autonomisation à l'hypermodernité: plus d'un siècle de débats sociologiques autour de l'individu

Francisco Toledo Ortiz

U. de Montréal

Introduction

Dès ses origines comme discipline académique au 19^e siècle, la sociologie s'est profusément occupée de la notion d'individu. Tantôt servant de contrepartie au concept de société, tantôt utilisée comme base pour l'analyse des rapports sociaux, la figure de l'individu a été abordée sous différents angles par des traditions et des écoles tout aussi hétérogènes. Or, au cours des vingt dernières années, la critique d'un des concepts autrefois rassembleur dans notre discipline, la *société* (voir entre autres Touraine, 2000; Urry, 2003), remet en question, par le fait même, les catégories qui l'accompagnaient traditionnellement.

C'est ainsi qu'une révision de l'opérationnalité du concept d'individu s'impose. Ce problème n'est pas banal, d'autant plus que les transformations sur le plan théorique ne sont jamais isolées d'un contexte sociohistorique de production du discours scientifique et que l'élucidation du rapport entre ce contexte et les différentes formes que la notion d'individu a prises, nous aiderait à mieux comprendre les effets de la modernité sur la production théorique en sociologie.

Devant ce scénario, l'objectif que nous nous sommes donné pour l'élaboration du présent exposé est d'essayer de suivre l'évolution du concept d'individu à travers une relecture critique, autant des auteurs classiques que de certaines interprétations contemporaines qui se sont penchées dessus. Toutefois, nous ne prétendons pas faire le tour de la question en quelques pages. Notre intérêt est plus modeste, nous allons proposer un schéma de classification conceptuelle basé sur les continuités et les ruptures présentes dans un corpus (limité, mais que l'on considère significatif) des débats théorico-méthodologiques tournant autour de l'individu.

On débutera, dans une première partie, par un bref rappel des origines de cette notion pour, ensuite, dans une deuxième partie, proposer quelques voies de catégorisation de l'individu : d'une part, sur le plan théorique, une différenciation qui, à notre avis, s'impose entre les concepts d'individuation, individualisme et individualisation et, d'autre part, sur le plan heuristique, l'originalité du relationnisme méthodologique

comme moyen de surpasser la dichotomie individu/société. L'élément qui constitue l'axe transversal de notre analyse est la genèse et le développement de la modernité, cette dernière étant la scène dans laquelle le concept d'individu s'inscrit dans un processus sociohistorique. On analysera, plus particulièrement, la notion d'hypermodernité (ou modernité avancée) associée aux nouvelles formes de catégorisation de l'individu sociologique. En bref, pour comprendre l'évolution du concept d'individu au cours des trois derniers siècles, il faut, à notre avis, placer la démarche théorique dans son historicité.

I. Les *Lumières*, la société industrielle et les origines du concept d'individu

Commençons alors par dessiner un portrait des premières conceptualisations théoriques de la notion d'individu. Selon Robert Castel (Castel et Haroche, 2001), l'on peut situer le début de l'utilisation de cette catégorie en Angleterre au 17^e siècle, spécialement dans l'œuvre de John Locke. Ce dernier reconnaissait l'importance de la propriété privée comme moyen d'acquisition d'une certaine indépendance des sujets face aux pouvoirs aristocratiques traditionnels. Pour Locke, l'autonomie des individus passait forcément par l'appropriation de biens matériels. On voit ici la première tentative pour expliquer l'émergence d'un individu moderne.

En plein siècle des Lumières, Jean-Jacques Rousseau mettra au cœur de sa réflexion sur la construction du contrat social, la dichotomie entre individu et institutions. Ainsi, si la théorie de la propriété de Locke a influencé énormément le développement de l'économie politique d'Adam Smith, les écrits de Rousseau sont un antécédent important à la naissance de la sociologie française¹. Chez Rousseau on trouve l'idée du contrat social, entendu non pas comme un progrès de la rationalité humaine, mais plutôt comme une manière de gérer les tendances égoïstes de l'individu. Pour lui, l'entente entre particuliers relève d'une nécessité de faire société, même si chacun doit céder nécessairement dans ses prétentions personnelles.

Loin de concevoir le contrat social comme quelque chose d'inhérent aux humains, Rousseau le voit comme un mal nécessaire qui permet la vie en société. On est en plein siècle de Lumières, à l'aube de la Révolution française, années où Rousseau se retrouve seul et durement critiqué par les philosophes de l'époque, pour qui le progrès est synonyme de bonheur.

La théorie sociale de Rousseau est représentative de la transition entre une société « holiste » (Dumont, 1983) et une société moderne. Ce qui préoccupe le philosophe français est la nécessité de concilier le besoin d'autonomie des individus avec l'établissement des normes qui permettent de mettre un frein à leurs pulsions égoïstes. Rousseau voit déjà la crise des institutions politiques de l'Ancien Régime et il s'attarde

¹ Il faut se rappeler que Durkheim, en plus de sa thèse en français sur la Division du travail social, il a soutenu aussi une thèse en latin portant sur Montesquieu et Rousseau, précurseurs de la sociologie; thèse qui a été publiée en 1953 chez Rivière.

au problème de la capacité de l'État à établir des règles communes malgré la division des intérêts individuels ou collectifs.

Un siècle plus tard, on est dans la consolidation du projet de société industrielle et c'est au tour de Karl Marx de traiter de la dichotomie individu /société. Dans le contexte du capitalisme naissant, il fait ressortir dans ses *Manuscrits de 1844*, les difficultés des individus à se doter d'une pleine autonomie. Il constate que « plus l'ouvrier s'extériorise dans son travail, plus le monde étranger, objectif, qu'il crée en face de lui, devient puissant, plus il s'appauvrit lui-même et plus son monde intérieur devient pauvre, moins il possède en propre » (Marx, 1972 [1844]). Pour l'auteur allemand, cette difficulté relève du fait que les ouvriers, en s'incorporant au travail dans les usines, étaient obligés de s'éloigner de leur nature fondamentale. Selon Marx, une des principales transformations apportées par l'organisation du travail industriel était l'objectivation de l'activité productive. Dans ce contexte, l'ouvrier ne se reconnaissait plus dans les objets qu'il produisait.

Bien que méfiant des bontés du capitalisme industriel, Marx propose néanmoins une solution qui à son avis permettrait aux travailleurs aliénés de se réapproprier leur statut d'individus : l'action collective. Cette posture relève d'une position humaniste favorable au lien social. Ainsi, dans sa VI^e Thèse sur Feuerbach il soutient que : « l'essence de l'homme n'est pas une abstraction inhérente à l'individu isolé. Dans sa réalité, elle est l'ensemble des rapports sociaux » (Marx, 1885).

Marx considère que la condition nécessaire pour sortir de l'assujettissement capitaliste, est de se regrouper autour du prolétariat dans sa lutte contre la bourgeoisie. C'est de cette manière que l'individu pourrait, selon lui, récupérer la symbiose qu'il avait auparavant avec le produit de son travail. En bref, la critique de l'instrumentalisation du rapport individu/travail constitue, selon nous, une preuve du caractère humaniste de la théorie de Karl Marx (Cf. Fromm, 1966; Corcuff, 2005).

Si pour Marx les sujets n'arrivaient pas à se constituer comme des individus autonomes par le biais du travail ouvrier, pour Émile Durkheim, père de la sociologie française, la Révolution industrielle n'était pas uniquement porteuse de malheurs, mais aussi d'éléments d'intégration indispensables pour la vie en société. Il voit dans la diversification des tâches et des professions, la montée d'une nouvelle religion : celle de l'individu. Pour lui, ce nouveau credo exprime une forme de religion de l'homme par opposition à la religion de Dieu. Il fera attention cependant à prendre distance face à l'utilitarisme économiciste.

Il est important de préciser que pour Durkheim, la religion de l'individu est à la fois libératrice et productrice de liens. Dès les premières pages de sa thèse *De la division du travail social* (Durkheim, 1973 [1893]) il se demande comment il est possible que les gens acquièrent de plus en plus d'autonomie vis-à-vis des régulations sociales du monde préindustriel, tout en gardant un esprit collectif qui favorise la vie en société. Il décrit ainsi un type de solidarité qui est le produit des différences entre individus, mais qui n'est aucunement une forme d'égoïsme ou de culte de la personne. Il s'agit, bien sûr, de la

solidarité organique. Autrement dit, à son avis, les individus cherchent volontairement la spécialisation et la division des tâches à fin de pouvoir rester ensemble. Il voit ainsi un double mouvement d'autonomisation et de cohésion sociale².

Le type d'individualisme que Durkheim propose, constitue davantage un processus d'autonomisation, où le sujet acquière son indépendance auprès des institutions contraignantes, qu'un repli du sujet sur soi. Ceci étant dit, à la différence de Rousseau, il voit dans l'industrie un progrès important par rapport aux structures sociales de l'Ancien Régime. L'individualisme de Durkheim, loin d'être l'expression d'un mal nécessaire, constitue, plutôt, une source de lien social.

Toutefois, malgré l'optimisme de Durkheim face à la division du travail amenée par le développement de l'industrie en Europe, le fondateur de la sociologie française identifie des « failles » dans la réussite du projet de consolidation de l'individu. C'est pourquoi il voit dans les clivages produits par la nouvelle division du travail, une étape anémique du capitalisme. Pour faire face à ces « failles » il propose, d'une part, un suivi de la part de l'État de l'activité industrielle³, et d'autre part, la mise en œuvre de groupements professionnels (ou corporations) chargés de favoriser un véritable esprit de communauté entre individus libres. En bref, Durkheim voit une fonction importante dans la division du travail : créer de la solidarité en même temps que l'individualité se développe.

Or, en ce qui concerne la relation individu/société, c'est dans la théorie de Norbert Elias, spécialement dans son livre *Société des individus* (Elias, 1991[1939]), que le fonctionnalisme de Durkheim va atteindre son plus haut niveau. Pour l'auteur allemand, le lien social prend la forme des « chaînes élastiques d'individus » (Ibidem : 52). Elias soutient que la société moderne créa une interdépendance fonctionnelle entre les membres d'une collectivité. Par ailleurs, il définit la société comme un « ensemble de fonctions que les hommes remplissent les uns par rapport aux autres » (Ibid.). Bref, selon le sociologue allemand, les rapports sociaux s'expliquent par les interrelations entre individus. Bien qu'il récupère quelques présupposés provenant du fonctionnalisme de Durkheim⁴, il rajoute un élément qui à notre avis est fondamental, à savoir, le rôle du contexte historique dans la conformation de l'individualité. Pour Elias, un nouveau-né n'est pas encore un individu, c'est dans le processus de socialisation qu'il le deviendra plus tard. Il voit alors dans l'enfant un « projet d'individu ». Ce dont il faut tenir compte

² Cf. Durkheim, E. (1970[1898]), « L'individualisme et les intellectuels », *La science sociale et l'action*, Paris, PUF, pp.261-278.

³ Ainsi, il se prononce pour une médiation de l'État pour assurer le bon fonctionnement de la société. Voici un extrait à ce propos tiré de la *Division du travail social* : « la diversité des fonctions est utile et nécessaire; mais comme unité, qui n'est pas moins indispensable, n'en sort pas spontanément, le soin de la réaliser et de la maintenir devra constituer dans l'organisme social une fonction spéciale, représentée par un organe indépendant. Cet organe, c'est l'État ou le gouvernement » (Durkheim, 1973[1893] :349).

⁴ Un de ces présupposés que l'on trouve autant chez Durkheim que chez Elias est le fait qu'une société ne s'explique pas par la simple addition de ses composants. Elias écrit à ce propos : « l'association, les relations entre des unités de grandeur inférieure, ou, pour utiliser plus précisément le terme de la théorie des ensembles, entre des unités de potentialité inférieure, produisant une unité de potentialité supérieure que l'on ne peut pas comprendre si l'on en isole les parties et que l'on considère indépendamment les relations entre elles » (Elias 1991[1939] :42).

est le fait qu'un enfant vient au monde dans une époque et dans une culture particulière, qui le précède et de laquelle il incorporera des formes d'agir et des représentations symboliques.

Avec la notion d'individu de Norbert Elias on se situe à la base de ce que Pierre Bourdieu ou François Dubet vont développer plus tard à travers leurs études sur l'habitus et sur le système scolaire. La théorie d'Élias, en mettant l'accent sur le double mouvement de production et de reproduction des rapports sociaux sert ainsi de pont entre les théories classiques et les théories contemporaines de l'individu.

II. Individuation, individualisme, individualisation : trois voies pour aborder la question de l'individu face à la modernité

Pour traiter de la sociologie contemporaine, nous avons décidé d'établir un schéma analytique basé sur la triade individuation / individualisation / individualisme. Nous allons parler de comment la sociologie actuelle continue à placer la question de l'individu au centre de ses préoccupations théorico-épistémologiques. La division analytique que l'on propose, bien que nécessairement réductrice, correspond bien, à notre avis, à l'évolution du concept d'individu au cours du dernier siècle. Ainsi, par le biais de ces trois notions, nous songeons à souligner comment, après Durkheim, Marx et Elias, la sociologie a poursuivi ses explications des rapports sociaux en se servant de la figure de l'individu.

Avant de plonger dans l'explication de chacune des trois notions, il faut préciser que l'ordre dans lequel nous allons parler des éléments de la triade correspond, à la fois, à un critère chronologique (le passage entre une première et une deuxième modernité) et à une logique dialectique. Ainsi, par le biais de notre typologie sur l'individu, nous essayerons d'expliquer la nécessité d'une synthèse (individualisation) entre les théories qui privilégient soit une vision structurelle de la socialisation (individuation), soit une analyse microsociale de la singularité de l'expérience individuelle (individualisme).

a) L'individuation

Commençons par l'individuation. Selon Danilo Martuccelli, cette première figure fait référence aux effets de la modernité sur la construction sociale de l'individu. Martuccelli définit l'individuation comme « la relation, notamment dans une perspective historique, entre une série de transformations structurelles et ses conséquences pour les individus » (Martuccelli, 2004 : 295).

La notion d'individuation nous permet de voir comment la société industrielle fut accompagnée d'un processus d'incorporation objective d'un éthos typiquement moderne. Cette interprétation de l'individuation hérite, d'une part, du fonctionnalisme de Durkheim (notamment en ce qui concerne l'accent mis sur l'apprentissage et sur l'importance des règles morales); et d'autre part, du relationnisme de Norbert Elias et de sa vision historiciste du processus de constitution de l'individu.

Or, un point sur lequel nous prenons une distance par rapport à l'interprétation proposée par Martuccelli, est le fait qu'il traite séparément l'individuation et la socialisation⁵. Contrairement à lui, nous considérons que, si l'on veut rendre compte de l'action de la société moderne sur les individus, ces deux aspects doivent être étudiés simultanément. Nous plaiderons ainsi pour une conception du processus historique de conformation de l'individualité qui prend en considération les effets des institutions (école moderne, famille, marché du travail, etc.) sur les individus.

La théorie de l'habitus de Pierre Bourdieu est, sans aucun doute, un référent important lorsqu'on parle de la modernité vue sous l'angle de la socialisation. Dans ses *Questions de sociologie* (1980) Bourdieu définit l'habitus de la manière suivante : « [il est un] système de dispositions acquises par apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme un système de schèmes générateurs, est générateur de stratégies qui peuvent être objectivement conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs sans avoir été expressément conçues à cette fin » (Bourdieu 1980 : 119,120) .

Dans le cadre de la théorie des champs de Bourdieu, les modèles de comportement, transmis par la société par le biais de l'éducation (soit-elle formelle ou informelle), demeurent au centre du processus de socialisation. C'est à partir de l'adoption des habitus que chaque individu crée des stratégies personnelles qui lui permettront éventuellement de tirer profit de sa position à l'intérieur du réseau social. D'après Bourdieu l'action subjective n'est pas entièrement exclue, mais elle demeure subordonnée à l'acceptation (explicite ou implicite) des règles du jeu propres au champ.

La théorie des champs, en prenant compte des dispositions des individus, vient compléter le concept d'individuation tel que proposé par Martuccelli. De cette façon, on peut affirmer que l'individuation n'est pas seulement l'expression des structures politico-économiques du monde industriel. Elle est, aussi, le résultat de l'objectivation de normes et de valeurs. Il faut cependant préciser que l'intériorisation de ces normes n'est pas toujours consciente pour l'ensemble des individus. En bref, en faisant appel à la théorie des champs de Bourdieu, on favorise une version de l'individuation comme étant le reflet de l'action de la société moderne sur les acteurs sociaux.

Un autre apport de l'œuvre sociologique de Bourdieu à la théorie de l'individu repose sur le fait qu'elle nous montre comment un des principaux objectifs de l'analyse de l'individuation est de mettre en relief les enjeux de pouvoir, auxquelles les acteurs s'engagent au moment de s'inscrire dans un champ. Autrement dit, selon Bourdieu, à l'intérieur d'une société il y a plusieurs domaines d'action⁶, et dans ces domaines on assiste à des luttes d'individus qui se battent pour obtenir une place hégémonique par

⁵ Dans son article «Les trois voies de l'individu sociologique» il définit la socialisation comme «le processus de fabrication sociale et psychologique de l'acteur» (Martuccelli, 2005 : 3).

⁶ Bourdieu définit le champ de la manière suivante : «Les champs se présentent à l'appréhension synchronique comme des espaces structurés des positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles)[...] Pour qu'un champ marche, il faut qu'il y ait des enjeux et des gens prêts à jouer le jeu, dotés de l'habitus impliquant la connaissance et la reconnaissance des lois immanentes du jeu, des enjeux, etc. » (Bourdieu, 1980 :113,114).

rapport à autrui. On est donc confronté au problème des rapports de domination entre individus.

Parmi les premiers sociologues à se servir du versant « pouvoir » dans l'étude du processus d'individuation, on doit nécessairement évoquer la figure de Karl Marx, dont nous avons parlé brièvement dans la section précédente. La théorie marxienne nous permet de placer le problème de la domination au centre de nos analyses sur l'être humain. Pour Marx, les oppositions entre classes constituent le cœur de son explication des conditionnements sociaux amenés par la modernité⁷. Cela dit, la confrontation entre individus (ou entre groupes d'individus) occupera non seulement les auteurs de tradition marxiste, mais aussi d'autres sociologues du XXe siècle, comme ce fut le cas de Michel Foucault⁸. Pour ce dernier, les effets des institutions modernes sur les individus ne sont pas uniquement libérateurs, mais au contraire, ils sont plutôt contraignants.

À travers les différentes positions heuristiques dont on a parlé dans cette section, on a voulu montrer comment le concept d'individuation repose, à la fois, sur les transformations sociohistoriques propres à la première modernité, et sur les effets des structures *macro* sociales, spécialement en ce qui concerne la reproduction des dispositions par le biais de la socialisation. Tout en considérant la possibilité d'avoir une certaine marge de manœuvre pour l'action individuelle, la matrice d'individuation s'occupe, primordialement, de l'influence de la société dans la conformation des trajectoires personnelles. Passons maintenant à l'analyse de sa contrepartie : l'individualisme.

b) L'individualisme

Lorsque l'on parle de l'individualisme dans le cadre de la sociologie contemporaine, nous nous retrouvons devant une grande difficulté conceptuelle occasionnée, en grande partie, par la polysémie qui a toujours accompagné cette notion. C'est pourquoi nous allons ici essayer de débrouiller les différents sens que cette catégorie a pris à l'intérieur des débats sociologiques. Cette entreprise de définition nous permettra de dégager les possibilités heuristiques d'une deuxième figure conceptuelle de l'individu. Or, nous allons aborder l'individualisme uniquement du point de vue de ses deux acceptions les plus courantes : d'une part, la primauté du sujet comme atome de l'analyse du social et, d'autre part, le développement d'un sentiment d'autosuffisance de la part des individus hypermodernes.

Ainsi, l'individualisme sociologique dont nous parlerons au cours de cette section est à mi-chemin entre, d'une part, l'individualisme philosophique, qui se prononce pour

⁷ Par ailleurs, les luttes de pouvoir font partie de la troisième des voies sociologiques de l'individu distinguées par Martuccelli : la subjectivation. Il la définit comme « la prise en compte, de plus en plus fine, et de plus en plus individualisante, du couple émancipation – assujettissement » (Martuccelli, 2005 : 10). Or, là aussi, à la différence de cet auteur, nous allons considérer ici la subjectivation, non pas comme une catégorie en soi, mais comme une des caractéristiques de l'individuation.

⁸ Lors que l'on parle de l'oeuvre de Foucault par rapport à la question de l'individuation, on fait référence particulièrement à ses analyses sur la violence symbolique des institutions modernes (Cf. Foucault, 1975, 1977).

l'hégémonie de l'action rationnelle et intéressée des individus; et d'autre part, l'individualisme anthropologique, qui relève d'un esprit d'isolement des acteurs s'opposant ainsi au grégarisme (Cf. Dumont, 1983; Bimbaum et Leca, 1986).

Par ailleurs, il ne s'agit pas du même individualisme que Durkheim identifiait comme étant un élément important de l'esprit industriel de la fin du XIX^e siècle. Tel que nous l'avons dit plus tôt, l'individualisme durkheimien correspond plus à un processus d'individuation qu'à une réclusion narcissique de la part des acteurs⁹.

L'individualisme qui nous intéresse est celui qui sert de contrepois aux analyses axées sur l'emprise de la société face aux trajectoires singulières. Dès les années 1970 on assiste à l'émergence des métathéories post-modernes qui prônent la fin des grands récits (Lyotard, 1979). En ce qui concerne l'individu, il y aura un tournant subjectiviste très influencé par l'ethnométhodologie et l'interactionnisme symbolique. On parle dans ces années du retour de l'acteur. Or, ce retour peut être interprété à partir de deux extrêmes : le côté positif étant la prise en considération de la parole des acteurs auparavant négligée par le structuro-fonctionnalisme, et le côté négatif, étant la vision désenchantée d'une atomisation radicale de l'individu produit d'une idéologie narcissique.

L'individualisme repose ainsi sur la capacité des hommes et des femmes à profiter de leur libre arbitre, au-delà de leur disposition à s'adapter à une structure sociale préexistante. Cela signifie pour la sociologie qu'elle doit développer des stratégies cognitives pour mieux cerner l'action individuelle.

Une de ces stratégies est, indéniablement, l'individualisme méthodologique. Raymond Boudon, principal défenseur de cette idée, considère que la singularité d'un cas nous apprend des choses significatives sur l'ensemble d'une société. Cet auteur soutient qu'une expérience ne vient jamais isolée et que si nous voulons comprendre le fonctionnement d'un système, nous devons commencer par l'analyse des trajectoires et des manifestations singulières de l'action. C'est la raison pour laquelle « le sociologue est souvent conduit à découvrir ou à retrouver des structures générales sous-jacentes aux phénomènes singuliers qu'il étudie » (Boudon, 1970 : 60,61).

Or, nous considérons cette forme de compréhension de la figure de l'individu, non pas comme une méthodologie en tant que telle, mais plutôt comme une disposition heuristique pouvant être utilisée dans le cadre de plusieurs méthodes. Une de ces méthodes, qui s'est amplement servie de la position individualiste, est la méthode ethnologique.

En outre, les sociologues travaillant avec des entrevues qualitatives ou des récits de vie (Blanchet et Gotman, 1992; Bertaux, 1997; Pineau et Le Grand, 1993, entre autres)

⁹ Plus récemment François de Singly a repris l'idée d'individualisme de Durkheim pour parler de la tension entre projets individuels et lien social. Selon la conception de cet auteur, l'individualisme permet non seulement de voir l'émergence d'un acteur moderne et autonome, mais aussi de mieux problématiser la question de l'engagement individuel dans l'action collective à travers la question de la démocratie participative et des droits de l'homme (Cf. De Singly 2003, 2005).

ont insisté au cours des trente dernières années sur la nécessité de prendre en considération le vécu des gens à fin de comprendre les transformations de la société moderne¹⁰.

Cela étant dit, il nous reste encore à traiter de la deuxième caractéristique que l'on voit dans le concept d'individualisme : le repli du sujet sur soi. Cet autre aspect de l'individualisme, bien que relevant de la même volonté de donner plus de place à la singularité de l'acteur, met en évidence les effets négatifs de la période de radicalisation de la modernité.

La vision postmoderne de l'individualisme met l'accent sur les difficultés éprouvées par les acteurs dans leur quête d'originalité (Giddens, 1991). Dans le cadre d'une société basée sur la surconsommation, l'individu vit un désenchantement dû à l'impossibilité de remplir les attentes créées par un ensemble d'institutions (marché du travail, famille, médias, etc.). Dans ce contexte, il est poussé à se forger une identité par rapport à différents groupes d'appartenance, ce qui se traduit souvent par une angoisse existentielle. La pression constante à laquelle il est exposé, conduit l'individu à développer des comportements hédonistes ou abouliques. Pour se protéger il peut « décrocher » en s'isolant du reste du monde ou se concentrer (de manière égoïste) sur ses propres besoins affectifs¹¹.

Or, il ne faut pas oublier que l'arrière-scène de ce phénomène est l'émergence d'un deuxième stade de la modernité, que l'on nommera aussi modernité avancée ou hypermodernité. On peut identifier la fin de la Seconde Guerre Mondiale comme étant le moment où l'on assiste à cette nouvelle phase du capitalisme. C'est aussi l'étape d'essor de la social-démocratie en occident. Alors, cette phase pourrait être divisée en deux temps : le premier, où le modèle institutionnel de régulation est celui de l'État providence qui dévient la forme de contrat social par excellence jusqu'aux années 1980; le deuxième, correspondant au modèle néolibéral des vingt dernières années. En résumé, la montée et la remise en question de l'État providence verront aussi naître un nouveau type d'individu pour la sociologie : l'individu individualiste. L'individualisme se présente comme une forme d'évasion narcissique de la part des acteurs qui ont perdu confiance dans l'appareil moderne de régulation sociale. Selon cette posture radicale, l'égoïsme contemporain ne serait autre chose que l'expression d'un type d'individu de plus en plus désillusionné (Ehrenberg, 1998).

¹⁰ Par ailleurs, l'épistémologie sociologique contemporaine (Poupart, 1993; Berthelot, 1998; Becker, 2004; Houle, 2000; De Gaulejac, 1993) s'est largement occupé du débat autour de la scientificité des approches ethno-méthodologiques qui traitent du social à partir des témoignages racontés par des individus.

¹¹ Un auteur qui est emblématique de la critique postmoderne est Gilles Lipovetsky (Lipovetsky, 1983; Lipovetsky et Charles, 2004). Selon le philosophe français, l'individu post-moderne a perdu toute la capacité de révolte dont Marx était si optimiste. A la différence de ses prédécesseurs modernes, l'individu post-moderne est un être dérouté qui se replie sur lui-même pour échapper à une existence vidée de sens. Le désenchantement contemporain est durement critiqué par le post-modernisme philosophique et cette critique va influencer l'œuvre des sociologues plus récents comme Alain Ehrenberg (1995) ou Vincent de Gaulejac (2004).

c) L'individualisation

Dans cette dernière partie de notre essai, nous allons aborder l'individualisation en tant qu'élément de synthèse des deux notions précédentes. Cette troisième figure de l'individu, résume les défis de l'hypermodernité¹² par rapport à la dichotomie structure/acteur. Des trois catégories proposées dans notre essai, celle-ci est celle que nous considérons comme la plus complète en tant qu'explication de l'individu contemporain.

Certains auteurs comme Anthony Giddens (1979, 1991a, 1991b), Ulrich Beck et Elisabeth Beck-Gernsheim (2001), voient dans la période des années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre, autant une continuité du projet moderne de promotion de l'autonomie des agents qu'une exacerbation des difficultés éprouvées par l'individu pour se bâtir une identité personnelle. Pour Giddens, la contradiction entre le sentiment égoïste et la volonté d'interaction se traduit dans les récits que les acteurs font de leur propre vie. L'identité personnelle (self-identity) se construit à partir de l'agir de tous les jours et de l'image projetée sur l'avenir. Dans le récit réflexif, il y a donc un mélange de fiction et d'action, du réel et du possible. Selon cette perspective théorique, on assiste à l'heure actuelle à un éclatement des identités personnelles ce qui incite la sociologie de l'individu à tenir compte de l'émergence des projets réflexifs de soi pour rendre compte des nouveaux rapports entre agents sociaux dans un monde globalisé.

Pour analyser le rôle occupé par l'individu dans la sociologie actuelle nous retiendrons particulièrement deux auteurs : Robert Castel et Ulrich Beck. À notre avis, l'originalité de ces auteurs relève en bonne partie de leur effort pour articuler de manière théorique la dimension subjective et la dimension objective de l'acteur dans la période d'expansion de la modernité. À la différence des post-modernes, Castel et Beck ne se limitent pas à dénoncer l'atomisation de l'individu réflexif et autosuffisant. Ils essaient plutôt de comprendre les effets des transformations socio-historiques des cinquante dernières années dans le binôme structure/agent.

Or, tel que François Dubet le laisse entendre dans son article « Pour une conception dialogique de l'individu » (Dubet, 2005), la modernité se manifeste chez les individus autant dans le mouvement d'intériorisation des dispositions que dans la rationalité subjective des acteurs. Autrement dit, les individus sont à la fois reproducteurs de la vie sociale et créateurs de sens. Dans leur quotidien, les individus incorporent, certes, des habitus et, pourtant, pour que la modernité ait un véritable impact sur la manière dans laquelle les acteurs construisent leurs appartenances, il faut prendre conscience du caractère pluriel de l'identité individuelle (Lahire, 1998).

¹² Nous adoptons le concept d'hypermodernité, contrairement à celui de postmodernité, pour les mêmes raisons que Nicole Aubert, pour qui « le concept de postmodernité s'est peu à peu délité et ne permet plus vraiment de rendre compte des bouleversements les plus récents de la société contemporaine. En lui substituant celui d'hypermodernité, nous soulignons le fait que la société dans laquelle évoluent les individus contemporains a changé. L'accent est mis non pas sur la rupture avec les fondements de la modernité, mais sur l'exacerbation, sur la radicalisation de la modernité » (Aubert, 2004 : 14,15).

Sur le plan heuristique, l'individualisation nous invite à être capables d'ajuster l'échelle de nos observations, en situant nos questionnements tantôt sur un plan macro, tantôt sur un plan micro. C'est dans cet ajustement que la théorie de l'individu de Robert Castel prend toute sa signification. Selon cet auteur, la sociologie de l'individu devrait traiter en même temps du caractère subjectif du vécu des acteurs et du caractère objectif des dispositions contraignantes imposées par la société industrielle. Pour Castel, une des manières pour sortir de ce clivage épistémique est de s'attarder à l'explicitation de la distribution inégale des moyens dont les acteurs disposent pour se manifester en tant qu'individus.

Castel envisage une co-existence de deux types d'individus : l'un positif et l'autre négatif. Le premier type constitue celui doté de toutes les ressources nécessaires (autant en capital économique, qu'en capital social et culturel) pour développer son autonomie. Le deuxième type, que Castel appelle « l'individu par défaut », bien qu'en quête, lui aussi, d'un projet réflexif de soi, ne dispose pas toutefois des mêmes ressources pour s'épanouir. En bref, selon ce deuxième versant de l'individualisation, « les individus sont inégalement supportés pour être individus » (Castel, 2004 : 121).

Finalement, une dernière caractéristique de l'individualisation que nous voulons mettre en évidence est le fait que l'individu est dorénavant conçu comme une réalité complexe, ce qui nous permet de sortir de l'opposition radicale entre les théories de l'individuation et les théories de l'acteur. Cet aspect constitue, à notre avis, un des principaux avantages du modèle de l'individualisation par rapport aux deux précédents.

Conclusion

Par le biais de la triade individuation/individualisme/individualisation nous avons voulu suivre la construction sociologique de la notion d'individu dans son historicité. Au long de notre réflexion, nous avons soutenu l'idée que la modernité et sa radicalisation nous permettent de retracer les différentes conceptualisations de l'individu au cours des trois derniers siècles. Par ailleurs, nous sommes allés chercher dans l'œuvre des auteurs classiques tels Locke, Rousseau, Durkheim, Marx et Elias les fondements sur lesquels les théories contemporaines se sont basées pour traiter sociologiquement de l'individu.

À notre avis, ce qui s'impose actuellement pour enrichir le débat sur la continuité des grands concepts comme celui d'individu, est d'essayer de situer les moments de rupture et de continuité dans la production théorique. Cela nous permettra de voir comment chaque école ou tradition sociologique, construit une vision particulière de ce type de catégories en tenant compte non seulement du travail théorique précédent, mais aussi de l'*air du temps*. C'est-à-dire, que si nous voulons comprendre comment la sociologie est arrivée jusqu'à l'idée d'un individu hypermoderne, il faut tenir compte non seulement des débats à l'intérieur du champ sociologique, mais aussi des transformations socio-historiques (des enjeux de société) comme l'émergence des gouvernements néolibéraux, la précarisation du travail, les nouvelles formes d'organisation collective, le rôle des médias, etc.

Alors, pour qu'un concept garde son statut opératoire il doit être rempli de sens et ce sens se construit autant de manière endogène que de manière hexogène. Il ne faut pas oublier que, en sociologie, la pertinence de chacun des schémas explicatifs proposés par une théorie repose sur sa capacité à rendre compte des rapports sociaux. C'est dans la capacité à traiter de la relation entre subjectivité et structure sociale que le concept d'individu a pu, jusqu'à nos jours, se réactualiser. Toutefois, afin de ne pas tomber dans un relativisme excessif, nous avons considéré important la clarification conceptuelle de chacune des subdivisions de notre typologie. Bien que complémentaires, des trois figures étudiées nous sommes partisans de la vision dialogique apportée par l'individualisation. Néanmoins, cette vision n'aurait pas pu se développer sans les deux premières. C'est donc dans le cadre d'une interdépendance fonctionnelle que nous avons abordé la triade individuation/individualisme/individualisation.

Pour conclure, nous sommes tentés d'affirmer que, tant qu'il nous apportera des nouvelles réflexions sur la tension entre structures objectives et conscience subjective, l'individu aura toujours une place prépondérante à l'intérieur des débats théoriques de notre discipline. Sans prétendre avoir épuisé, dans ces quelques pages, la question de sa pertinence sociologique, nous avons voulu présenter une stratégie de lecture qui pourrait éventuellement être utile pour des analyses ultérieures.

Bibliographie

a) Articles et études.

- Aubert, Nicole, dir. 2004. *L'individu hypermoderne*. Ramonville Saint-Ange : Éditions Érès.
- Beck, Ulrich et Elizabeth Beck-Gersheim. 2001. *Individualization*. London : Sage.
- Becker, Howard S. 2004. «Épistémologie de la recherche qualitative» dans Blanc, A. et A. Poussin dir. *L'art du terrain*. Paris : l'Harmattan.
- Bertaux, Daniel. 2004. *Le récit de vie*. Paris : Armand Colin, 2^e édition.
- Berthelot, Jean-Michel. 1998. «Les nouveaux défis épistémologiques de la sociologie». *Sociologie et sociétés*. XXX (1) : 1-16.
- Bimbaum, Pierre et Jean Leca. 1986. *Sur l'individualisme : histoire et méthodes*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Blanchet, Alain et Anne Gotman. 1992. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan. Col. Sociologie 128.
- Boudon, Raymond. 1979. *La logique du social*. Paris : Hachette.
- Bourdieu, Pierre. 1980. *Questions de sociologie*. Paris : Les éditions de minuit.
- _____. 1997. *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil.
- Castel, Robert et Claudine Haroche. 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Paris : Fayard.
- De Gaulejac, Vincent. 1993. «La sociologie et le vécu» dans De Gaulejac, V. et Shirley Roy. *Sociologie cliniques*. Marseille /Paris : Desclée de Brouwer : 314-325.
- De Singly, François. 2003. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*. Paris : Hachette.

- _____. 2005. *L'individualisme est un humanisme*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube.
- Dumont, Louis. 1983. *Essais sur l'individualisme : Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Paris : Seuil.
- Durkheim, Émile. 1970[1898]. « L'individualisme et les intellectuels ». *La science sociale et l'action*. Paris : PUF : 261-278.
- _____. 1973[1893]. *De la division du travail social*. Paris : PUF.
- Ehrenberg, Alain. 1995. *L'individu incertain*. Paris : Hachette.
- Elias, Norbert. 1991[1939]. *La société des individus*. Paris : Fayard.
- Giddens, Anthony. 1979. *Central Problems in Social Theory*. Berkeley/Los Angeles: University of California Press.
- _____. 1991a. « Structuration theory: past, present and future » dans Byant, Ch.G.A. et D. Jary. *Giddens' theory of structuration: A critical appreciation*. London/NY, Routledge : 201-221.
- _____. 1991b. *Modernity and Self-Identity. Self and Society in The Late Modern Age*. Stanford : Stanford University Press.
- Houle, Gilles. 2000. « De l'expérience singulière au savoir sociologique ». *Revue Internationale de Psychosociologie* 6 (14) : 61-71.
- Lahire, Bernard. 1988. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Nathan.
- _____. 2004. *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : La Découverte.
- Lipovetsky, Gilles. 1983. *L'ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain*. Paris : Gallimard.
- _____ et Sébastien Charles. 2004. *Les temps hypermodernes*. Paris : Grasset.
- Lyotard, Jean-François. 1979. *La condition postmoderne : rapport sur le savoir*, Paris : Minuit.
- Martucelli, Danilo. 2004. « Pour une sociologie de l'individuation », dans Martucelli, D. et Vincent Caradec, dir. *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*. Lille : Presses Universitaires du Septentrion : 295-315.
- _____. 2002. *Grammaires de l'individu*. Paris : Gallimard.
- Marx, Karl. 1972[1844]. *Les manuscrits de 1844. Économie politique et philosophie*. Paris : Les Éditions sociales.
- _____. 1972 [1845]. « Les thèses sur Feuerbach ». *L'idéologie allemande*. Paris. Éditions sociales.
- Pineau, Gaston et Jean-Louis Le Grand. 1993. *Les histoires de vie*. Paris : PUF.
- Poupart, Jean. 1993. « Discours et débats autour de la scientificité des entretiens de recherche ». *Sociologie et sociétés*. 25 (2) : 93-110.
- Rousseau, Jean-Jacques. 1949 [1776]. *Les rêveries d'un promeneur solitaire*. Paris : Éditions Garnier frères.
- Touraine, Alain. 2003. « The Decline of the Social ». *Comparative Sociology*. 2 (3) : 463-474.
- Urry, John. 2000. *Sociology Beyond Societies. Mobilities for the twenty-first century*. London : Routledge.

b) Articles sur internet.

- Corcuff, Philippe, « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines ». *EspaceTemps.net*. Textuel. 12.07.2005.
<http://espacetemps.net/document1390.html>
- Dubet, François, « Pour une conception dialogique de l'individu. L'individu comme machine à poser et à résoudre des problèmes sociologiques ». *Espace Temps.net*. Textuel. 21.06.2005, <http://espacetemps.net/document1438.html>
- Haesler, Aldo, « Penser l'individu ? Sur un nécessaire changement de paradigme, 1. ». *Espace Temps.net*. Textuel. 23.11.2005.
<http://espacetemps.net/document1726.html>
- Martucelli, Danilo, « Les trois voies de l'individu sociologique ». *Espace Temps.net*. Textuel. 08.06.2005. <http://espacetemps.net/document1414.html>

Programme officiel du colloque

Les terrains de la sociologie : Pratiques empiriques et enjeux de recherche

Vendredi 28 avril à 8h45

8h45 : Ouverture

9h00-9h45 : Les problématiques sociales de l'accessibilité

Présidence : Barbara Thériault

Caroline Grimard (UQAM) : L'accès aux services institutionnels et communautaires : le discours des personnes itinérantes.

Laetitia Martin (U. Montréal) : Origines nationales et marché du travail : étude de l'accès à l'emploi des nouveaux arrivants.

10h00-11h15 : L'étude de cas en sociologie

Présidence : Gilles Houle

Marie Matthieu (Paris V - UQAM) : Les difficultés d'un mémoire de maîtrise. Un exemple français.

Marie-Ève Gagnon (U. Montréal) : Étude de cas d'une firme de sondage : résultats et stratégies de terrain.

Angèle Tissot (U. Montréal) : L'insertion professionnelle des jeunes au Burkina-Faso : de la définition des concepts à la cueillette de données sur le terrain.

Frédéric Parent (U. Montréal) : Quelques remarques à propos de la monographie.

11h30-12h30 : Individu, modernité et citoyenneté

Présidence : Barbara Thériault

Francisco Toledo Ortiz (U. Montréal) : De l'individuation à l'hypermodernité : un siècle des débats sociologiques autour de l'individu.

Thierry Drapeau (U. Laval) : Localiser les liens « glocaux » : l'économie mondiale comme terrain de la sociologie.

Yan Sénéchal (U. Montréal) : Les pratiques interrogatives dans les sociétés occidentales

12h30-14h00 : Dîner servi au Département de sociologie**14h00-15h00 : Rapports sociaux de sexe**

Présidence : Sirma Bilge

Hélène Charron (U. Montréal - EHESS) : Les femmes et les rapports sociaux de sexe : réflexion sur la construction théorique d'une division sociale naturalisée.

Christine Doucet (U. Montréal): Qui prime ? Une analyse des différences selon le genre dans l'accès aux primes de marché à l'Université de Montréal.

Sylvie Martin et Joëlle Quérim (U. Montréal): Femmes et santé mentale : de la théorie à l'intervention.

15h15-16h00 : Aux frontières de la sociologie : enjeux d'une discipline

Présidence : Gilles Houle

Lionel Vécrin (U. Montréal): Ce que n'est pas l'évaluation de la « pertinence » dans les projets de recherche en partenariat.

Jiad Awad (U. Montréal) : Enjeux d'une sociologie sur une période depuis longtemps révolue.

16h15-17h15 : Intégration, racisme et marginalité

Présidence : Sirma Bilge

Louis Ilionor (U. Montréal): La capacité d'actions collectives des populations marginalisées dans le cadre des luttes pour la reconnaissance et la satisfaction de leurs revendications : une étude de cas de trois communautés respectivement au Centre-Sud de Montréal, à Cité de l'Éternel à Port-au-Prince et à la Sierra Santa Catarina au Mexique.

Anissa Adouane (CIRST) : L'intégration des TIC (technologies de la communication et de l'information) en milieu défavorisé : l'exemple d'une école à Harlem.

Pierre Alfred (U. Montréal): Le jeu du racisme et de la honte dans l'entrepreneuriat haïtien à Montréal.

17h15 : Conclusion

